

PluriCité

Le bimestre de Carrefour des Cultures

Numéro 27

ASSOCIATIF EN QUESTION

Sur le Chemin du Centenaire de la Loi de 1921

ENGAGEMENT ET PROFESSIONNALISATION

Au féminin
Musulmanes et citoyennes

Peuples et cultures
Nicaragua

Tribune associative
Maison de l'Amérique Latine

Zoom sur...
20^e anniversaire de CDC

SOMMAIRE

Edito	3
Dossier	4
L'associatif en question	
Au Féminin	65
Citoyenne et musulmane : un échec de l'inclusion ?	
Où que je sois, je suis	
Peuples & Cultures	75
Nicaragua, une contrée, une identité, un positionnement stratégique	
Tribune associative	81
La Maison de l'Amérique Latine	
Zoom sur	84
Carrefour des Cultures : 20 ans déjà !	
Remerciements	86

PluriCité est diffusé par Carrefour des Cultures ASBL • Éditeurs responsables : Khalil NEJJAR et Richard SAKA SAPU • Conception et rédaction : Jean-Marie DELMOTTE et Khalil NEJJAR • Entretien et retranscriptions : Loubna EL IDRISSE, Jennifer GILLES et Tarek HOUMIMI • Photocomposition et graphisme : Jennifer GILLES • Relecture : Jean-Marie DELMOTTE • Contact : avenue Cardinal Mercier, 40, 5000 Namur, Belgique ; info@carrefourdescultures.org ; tél. : 081/41.27.51

"Un homme qui ne se mêle pas de politique mérite de passer non pour un citoyen paisible mais pour un citoyen inutile."

À votre avis qui est l'auteur de cette péremptoire mais ô combien juste affirmation ? Un politique ou un intellectuel contemporains ?... Vous n'y êtes pas. Cette citation est de Thucydide, un homme politique et historien grec du 5^e siècle avant Jésus-Christ. Et, oui, pour mériter la qualification de "citoyen", il faut se soucier de la vie de la cité, de la politique ... cela fait plus de 2500 ans que c'est une évidence. Mais, souvent, toute l'énergie d'un seul citoyen, même hyper concerné, ne suffit pas à faire bouger les lignes.

Alors les citoyens décident de s'associer pour atteindre leur but parce qu'ensemble ils sont plus forts. Ces associations de citoyens se sont multipliées au fil du temps. On en compte aujourd'hui plus de 130.000 en Belgique ! Si l'on considère que ces associations n'existent que parce que la puissance publique ne remplit pas leur mission, on peut franchement se poser des questions sur le rôle de notre État mais aussi de la société civile organisée.

Ce phénomène associatif, polymorphe, ne reposait au départ que sur l'énergie développée par des citoyens motivés. Puis l'État a jugé qu'il serait intéressant d'institutionnaliser la relation avec celles des associations sur lesquelles il pourrait se décharger de certaines de ses missions. Il a donc assorti ses subventions de conventions fixant les conditions de leur octroi. De là à exiger davantage de professionnalisme dans le chef des associations, il n'y avait qu'un pas aujourd'hui franchi.

Cet état de fait, alors que la loi de 1921 sur les ASBL est abrogée au profit du code de sociétés, nous a encouragés à questionner notre approche du monde associatif au travers de nombreuses rencontres qui enrichissent notre revue PluriCité. Dans les numéros 25 et 26, nous nous sommes d'abord interrogés sur l'associatif, sur son parcours, sur son approche, son champ d'action, ses espaces de concertation ... Aujourd'hui, de nombreux intervenants nous aident, dans ce numéro, à élargir la vision et multiplier les regards sur les multiples facettes de l'associatif.

Enfin avec la collaboration du Collectif 21 et du Conseil Bruxellois de Coordination sociopolitique, nous avons lancé une enquête large sous forme de questionnaire à propos de l'engagement et de la professionnalisation.

Les résultats de l'enquête, quantitativement, et des avis d'experts, qualitativement, constitueront la matière du dernier PluriCité de 2021 .

Est-ce à dire que cette longue investigation sur l'état de l'associatif s'arrête là ? Point du tout. La volonté de Carrefour des Cultures et de ses partenaires, est de faire émerger un plaidoyer et de le mettre en œuvre. Votre appui et votre collaboration seront précieuses à cet égard. Puisse ce numéro de PluriCité vous en convaincre.

Bonne lecture.

L'associatif en question

Prendre le pouls de l'associatif, c'est évaluer l'état de santé de notre société.

Poser les (bonnes) questions, devrait permettre d'en établir un diagnostic fiable.

Encore faut-il les poser aux "bonnes personnes" et que celles-ci soient en nombre suffisant et soient représentatives de la diversité des composantes associatives.

Après avoir interrogé des acteurs de premier plan sur l'identité de l'associatif puis sur les outils et espaces de coordination, nous avons voulu recueillir des avis et témoignages sur la relation amour-haine entre engagement et professionnalisation au sein de l'associatif. C'est l'objet du présent dossier qui ne constitue pourtant qu'un volet de l'action entreprise conjointement par le Collectif 21, le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique et Carrefour des Cultures.

En effet, un questionnaire a été adressé à plus de 1500 associations. La collecte des réponses est en cours. L'analyse des données suivra de même que la communication des résultats.

Nous vous proposons donc, à la lecture de ce dossier, de vous interroger avec nous sur quatre thématiques.

Les trois premières couvrent des interrogations communes :

- Identité associative : rupture et continuité ?*
- Associatif et politique : je t'aime ... moi non plus ...*
- Plateformes et fédérations : espaces d'engagement ou organes d'institutionnalisation ?*

La quatrième thématique, développée ci-après, est plus spécifiquement en lien avec l'action de Carrefour des Cultures mais constitue un élément important du débat de société actuel : L'Associatif migrant, opérateur ou acteur ?

Identité associative Rupture et continuité

Tout évolue : les besoins, les politiques publiques, les cadres juridiques, les contraintes ... les associations n'y échappent pas. Tous ces changements impactent un associatif pour qui un des enjeux majeurs consiste à garantir ce qui a été à l'origine de son existence, son identité.

Hassan Bousetta, Baptiste de Raeymaecker, Bruno Poncelet et Jean-Baptiste Jobard nous livrent leur vision de cette quête identitaire des associations.

L'associatif, une réalité hétérogène



HASSAN BOUSETTA

Licencié en sciences politiques et en administration publique (ULiège). Il est détenteur d'une licence spécialisée en gestion des problématiques des pays en développement (ULiège) et d'un doctorat en Sciences politique et sociale (KUB). Chargé de cours à l'Université de Liège et ancien chercheur qualifié au FNRS, il est chercheur permanent au centre d'étude de l'ethnicité et des migrations (CEDEM).

Il y a des tas de raisons pour lesquelles les gens s'associent, au-delà de la constitution de sociétés en États ou encore de la modernité, les personnes s'associent pour des raisons d'autoprotection, de survie, de coopérations économiques, de spiritualité ...

À ce sujet, les anthropologues nous disent que la forme élémentaire de l'organisation des sociétés avant même toute forme de socialisation c'est la bande, le groupe. Ainsi, les sociétés premières se sont organisées par association d'individus en groupes.

Par la suite, les sociétés se sont complexifiées et dans la complexification des sociétés il y a complexification des structures intermédiaires, des structures liées aux loisirs, liées au travail, liées à toute une série de satisfaction de besoins humains.

Même si le rapprochement a déjà été fait, cela n'a pas beaucoup de sens d'essayer de comparer le phénomène associatif moderne aux regroupements d'individus des sociétés traditionnelles. Nous nous trouvons, aujourd'hui, dans des sociétés modernes, hyper connectées et très développées.

Le phénomène associatif, d'aujourd'hui, répond à des tas de réalités, sa mise en forme juridique telle que nous la connaissons est quelque chose de très tardif, quelque chose de très récent et sa mise en

forme juridique, ce modèle d'associations modernes structurées autour de la forme juridique, date de 1921 en Belgique.

En 2021 nous aurions dû fêter le centenaire de cette loi mais une modification du Code des Sociétés qui permet aux ASBL de mener des activités commerciales est venue chambouler cet anniversaire. Pourtant, ceci n'est pas une révolution aussi importante que l'on peut le dire. En effet, par le passé les ASBL ont toujours pu mener des activités commerciales. Elles ne peuvent pas mener des activités de lucre, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent pas distribuer les dividendes à la fin de l'exercice à ses administrateurs.

Cette loi qui "permet", qui donne la possibilité de professionnalisation aux associations n'est vraiment pas innovante, vous avez de très grandes ASBL qui exercent des métiers qui sont proches du secteur commercial.

Ainsi, la réalité telle qu'elle existait avant la modification du Code des sociétés était déjà une réalité très hétérogène entre l'ASBL de quartier qui a une comptabilité très simplifiée et les grandes ASBL qui emploient plusieurs dizaines voire des centaines de personnes et qui ont un bilan qui est révisé par un réviseur avec des centaines de milliers voire des millions d'euros à l'actif.

La diversité, la multiplicité du secteur associatif est quelque chose d'existant donc la première question n'est pas de savoir quel est l'impact de cette

« *Si nous considérons la vie d'une thématique ou d'une action associative, il faut également en accepter la mort.* »

nouvelle législation sur le monde associatif mais, plutôt, de quel associatif parlons-nous ? De quoi parlons-nous ? Quel est le secteur ?

L'associatif ne définit pas l'identité du monde associatif ni une forme d'organisation, elles sont très différentes les unes des autres donc la forme ne prédétermine pas l'usage qu'on peut faire.

Il est important de ne pas apporter de réponses binaires à ces questions-là, il y a des petites ASBL, parfois microscopiques parfois sans même être constitué comme ASBL, qui ont des capacités de transformation de la société parce qu'elles amènent des questions nouvelles qui n'ont pas été prises en compte par la société. Prenons l'exemple du mouvement des sans-papiers, mouvements qui sont nés avec quelques personnes qui se coalisaient sans structure juridique et qui ont un certain poids dans le tissu associatif bruxellois aujourd'hui. Aussi, les jeunes associations de femmes afro-descendantes qui mettent l'accent par exemple sur les violences sexuelles dans les communautés, ce genre de petites associations, qui sans financement mettent sur la table de la société des questions gigantesques. C'est aussi cela qui nous prouve la diversité de l'associatif.

Avant, donc, de discuter de l'impact du monde associatif, voyons davantage le type de questionnement que l'association amène, la stratégie développée par l'ASBL en rapport à l'amplification de son message, les stratégies de communication, l'impact sur les médias et donc sur la société.

Lorsque l'on aborde la question de l'identité de l'associatif, il est important de considérer la question de l'action politique. Qu'est-ce qu'une action politique ? Est-ce qu'une association est Politique par définition ? C'est une question sur laquelle la littérature n'a pas de réponse définitive. Traditionnellement on considère que ce qui est politique par excellence c'est voter et essayer d'influencer les autorités quand elles prennent des

décisions, c'est donc faire du lobbying et c'est de choisir des élus. Par ailleurs, ces dernières années la littérature a montré que beaucoup d'actions politiques existent sans pour autant être classées comme action politique, c'est le cas pour un certains nombres d'actions dans le cadre de projet associatif.

Et puis, il y a également ce que l'on appelle l'action infra-politique. Il s'agit d'actions qui se passent en dehors de la décision politique mais qui ont une conséquence politique néanmoins. Par exemple, il y a quelques années la ville de Liège avait décidé de mettre en place, pour la communauté musulmane, un abattoir temporaire ainsi que des containers pour y déposer les carcasses des animaux abattus lors de la fête du sacrifice. Le jour de la fête, personne à l'abattoir temporaire. La communauté musulmane liégeoise après discussions en interne a décidé, pour certaines raisons, de boycotter l'initiative et de réaliser l'organisation de l'abattage selon leurs moyens propres. C'est typique d'une décision qui est infra-politique, le pouvoir politique ne comprend

« *Le monde associatif fait de la politique même s'il ne le dit pas.* »



pas ce qu'il se passe, la décision "politique" a été prise mais en dehors du champ politique habituel. Il y a eu une action politique mais qui n'est pas une action politique publique, c'est ce que l'on appellera une action infra-politique.

En quoi cette action-là est moins politique qu'une autre, elle exerce une influence politique également. Il est important de considérer le monde politique d'une manière assez large et d'y inclure beaucoup d'actions. Ainsi, donc, le monde associatif fait de la politique même s'il ne le dit pas.

Il faut également considérer la controverse "des anciens" et "des modernes", des nouvelles

générations qui n'approchent pas les problèmes de la même manière, qui ne politisent pas les questions de la même manière. Les jeunes générations ont leurs propres préoccupations qu'elles abordent d'une autre manière. Dire que c'était mieux avant n'est pas juste, parce que c'est plutôt différent et chaque génération a ses propres questions à construire, à débattre et à améliorer.



L'action associative est souvent liée à l'urgence de situation de détresse, les questions naissent suite à cela et peuvent disparaître ensuite pour diverses raisons. Si nous considérons la vie d'une thématique ou d'une action associative, il faut également en accepter la mort.

Aujourd'hui, on entend beaucoup de personnes, dans le monde associatif, dire que les jeunes générations sont moins politisées. Pourtant, quand observe le degré de détermination dans le mouvement "les jeunes pour le climat" aujourd'hui, n'en soyons pas si sûrs.

Le degré de politisation, d'engagement, de confrontation avec l'autorité ... ne peut s'analyser simplement au vu d'une confrontation stérile entre ancienne et nouvelle génération.

Comme mentionné plus haut, elles n'ont tout simplement pas les mêmes préoccupations. Les anciennes générations, par exemple dans l'associatif en lien avec les thématiques sur l'immigration, ont ouvert un chemin, sur les droits politiques des immigrés, pour la citoyenneté de ces populations, sur la reconnaissance de l'islam dans cette société,

le multiculturalisme, l'interculturalité ... Je crois que les générations plus jeunes pensent que ce sont des combats, dans une certaine mesure, moins centraux pour elles car ces jeunes ont le sentiment que ces problématiques ont été résolues et doivent, donc, être dépassées. Même si ce n'est pas le cas, qu'il est toujours important d'aborder ces questions, ces jeunes générations ont le sentiment qu'il y a d'autres choses à travailler, des thématiques plus urgentes selon leur lecture de la société.

Je fais confiance à la société, au collectif, au fait qu'il répond toujours à ses problèmes et à ses urgences. C'est notre regard qu'il faut changer. Je ne pense pas qu'il y a un déclin, chaque génération réinvente ses sujets même si la mobilisation concerne toujours une petite partie de la société, et ce, dans toutes les générations.

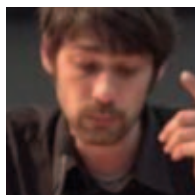
Parallèlement à ce faux débat entre jeunes et anciennes associations, il faut également balayer l'idée que l'associatif soit privé. C'est une idée qui dans les faits est dépassée depuis longtemps et pour plusieurs raisons, d'abord parce que l'associatif privé s'est engagé dans des formes de contractualisations avec l'autorité publique. Ensuite, parce que l'autorité publique, elle-même, utilise la forme associative pour exercer certaines de ses missions. Si vous regardez le nombre d'associations para-communales qui existent dans toutes les communes de Belgique dans des domaines comme le sport, les loisirs, la culture ...

C'est une vieille tradition en Belgique, une tradition qu'on appelle le néo-corporatisme, c'est l'idée de la contractualisation très forte des rapports entre l'État et la société. C'est également, un mode

de gestion qu'on retrouve dans les pays scandinaves, aux Pays-Bas et également en partie en France où d'autres traditions existent, ce qui implique que les rapports entre la société civile et l'État peuvent être un peu plus dans la confrontation et beaucoup moins dans la concertation.

« *Le degré de politisation, d'engagement, de confrontation avec l'autorité ... ne peut s'analyser simplement au vu d'une confrontation stérile.* »

Le monde associatif et le monde politique, quelle complémentarité dans la sphère publique ?



BAPTISTE DE REYMAECKER

Ancien coordinateur d'une ASBL d'éducation permanente et conseiller politique au Cabinet de la Ministre Linard.

(Baptiste De Reymaeker insiste sur le fait qu'il ne porte ni la parole de la Ministre, ni celle du Cabinet, ni celle du parti Ecolo. Les propos qui seront exposés n'engagent donc que lui).

La question formulée pour cet entretien présente le monde politique et le monde associatif comme des unités distinctes et monolithiques. Pour comprendre cette relation entre les décideurs/l'État et le monde associatif, je propose de complexifier la situation. Il y a des mondes politiques et des mondes associatifs et il y a des interactions entre ces mondes, des porosités.

Selon l'Echo en 2018, il y avait plus de 150 000 associations répertoriées en Belgique. De qui parle-t-on, dès lors, quand on parle "du monde associatif" ? Selon la même source, la moitié de ces associations sont inactives et l'autre moitié sont des ASBL qui sont consacrées principalement à l'aide aux personnes. Des hôpitaux sont constitués en ASBL à l'instar des crèches, des institutions d'aide à la jeunesse, etc. Il s'agit d'un paysage très diversifié.

Concernant "le monde politique" ou "le pouvoir" (subsidiant ou autre), ma vision est proche de l'analyse du philosophe Michel Foucault : le pouvoir c'est toujours un rapport de pouvoir, une relation.

Il n'y a pas un État qui soit décideur unique, avec qui il n'existe qu'une seule manière d'être en relation. L'État est une réalité complexe et diverse. On peut rappeler ici la conception de Bourdieu d'un État qui

n'use pas de sa main gauche comme il use de sa main droite.

Il y a au sein de "l'État" comme au sein des associations des tensions et des forces qui s'opposent ou agissent en complémentarité. Au sein même de ce qu'on nomme "le pouvoir", il y a des jeux permanents de pouvoirs et de contre-pouvoirs entre ses composantes, qui sont multiples : pouvoir exécutif, pouvoir législatif, pouvoir judiciaire, mais aussi cabinet ministériel et administration, partis politiques et pouvoir médiatique, etc. Le paysage du pouvoir est diversifié et changeant. Un peu comme les paysages d'Irlande qui se transforment en raison des nuages qui traversent le ciel et qui modifient la luminosité.

« Que les espaces de concertation soient aussi des espaces de co-construction et de participation citoyenne profonde. »

Une association peut être facilement comparée à une "mini-démocratie" ou un "micro-état". L'AG pourrait en être le parlement et le CA, le gouvernement. La Loi, ce seraient les statuts de l'ASBL. Il serait alors intéressant de questionner les processus de décision au sein même des associations. Comment gèrent-elles ce processus ? Comment est abordée la question du pouvoir en leur sein ? Est-ce qu'elles mettent en avant la concertation avec l'ensemble des membres de l'AG ? Ou est-ce que c'est plutôt le CA qui a la main et qui prend les décisions ?

Observer l'écosystème d'une association permet dès lors de comprendre, de manière "micro", la complexité des relations qui se nouent entre ses différentes composantes. Cette analyse

peut permettre de poser un regard "sur l'État", de manière macro et nuancée, en évitant tout antagonisme primaire.



En Europe, après la seconde guerre mondiale, il y a eu l'émergence du modèle de l' "État providence". Vont apparaître ensuite des mutations qui aboutissent vers ce que certains appellent un "État manager". Dans ces mutations, le rapport entre le pouvoir (ou l'État) et le monde associatif a changé. De plus en plus de missions propres aux services publics sont confiées, relayées au secteur associatif.

Pour certains c'est le symptôme d'un déclin de l'État qui instaure une relation de sous-traitance avec le secteur associatif. Une forme de privatisation rampante. Pour d'autres, il ne s'agit pas d'un déclin de l'État mais d'un souhait de favoriser la participation associative et citoyenne à la chose publique.

En Belgique, l'État a confié assez tôt à la société civile organisée toute une série de missions liées à l'organisation du vivre ensemble : l'enseignement, l'éducation populaire, les soins de santé, les hôpitaux, la création, etc.

L'institutionnalisation de certains secteurs associatifs permet de pérenniser, de viabiliser, d'asseoir des projets, et donc de donner aux associations la

possibilité de développer des actions et des visions sur du long terme. Mais l'institutionnalisation peut aussi les scléroser : la vie et la survie de l'institution devient parfois l'objet social de l'institution.

Se questionner sur le rapport des associations au pouvoir à l'État, c'est aussi se questionner sur les espaces de concertation existants entre l'État et les associations.

Ces espaces ne doivent pas être des alibis : des endroits où l'on va valider des décisions déjà préparées. Ce n'est qu'en garantissant que les espaces de concertation soient aussi des espaces de co-construction que la participation citoyenne à la chose politique se fera plus profonde.

Il faut reconnaître qu'il y a une crise de la démocratie, une crise de la représentativité. C'est toute une culture de la démocratie, une culture de la manière de gouverner et d'être gouverné qui doit changer et ça ne changera pas du jour au lendemain. Et le changement ne viendra pas que du côté de l'État, des "décideurs". Les associations aussi se fondent sur le principe, en crise, de la représentativité. Elles

aussi doivent s'interroger sur qui elles représentent et comment elles le font.

« *Aujourd'hui, nous sommes sur des modalités d'engagement avec beaucoup plus de discontinuités.* »

Le monde associatif a changé, l'engagement a changé également, nous ne sommes plus sur des modes d'engagements citoyens comme ceux qui étaient

développés il y a encore une trentaine d'années, où les personnes s'investissaient dans une association quasiment comme dans un projet de vie ou une seconde famille. Aujourd'hui, nous sommes sur des modalités d'engagement avec beaucoup plus de discontinuités.

Logique du marchand : abdication ou résistance



PROPOS RECCUEILLIS DE L'ENTRETIEN AVEC BRUNO PONCELET

Auteur et formateur au CEPAG (Centre d'Éducation Populaire André Genot) - ASBL d'éducation permanente. Spécialiste de la question des traités transatlantiques et de la révolution numérique.

Aujourd'hui, dans le monde associatif et le non marchand, nous nous trouvons dans l'instauration de logiques privées. Dès lors, il est important que l'État ne mette pas son nez dans le contenu de ce que font certaines ASBL ou d'autres organes citoyens de la société civile, y compris quand ils reçoivent des subsides publics.

Nous nous trouvons dans un monde où depuis 30 ans, les grandes conquêtes du monde ouvrier sont peu à peu détricotées.... Le lobbying des empires marchands fonctionne parfaitement bien avec le monde politique. Parallèlement à cela, la caisse des finances publiques, donc l'argent pour financer des projets d'intérêt général, que ce soit dans les services publics au sens large ou dans le monde associatif, a tendance à se restreindre de plus en plus. Ce qu'on voit aussi très fortement aujourd'hui, dans toute une série de secteurs associatifs et notamment le secteur culturel, c'est le fait, pour ces acteurs de devoir de plus en plus bricoler pour pouvoir fonctionner.

Cette logique marchande a pris le pas dans beaucoup d'associations, d'institutions, d'organisation à visée sociale.

Beaucoup de personnes, assistants sociaux, éducateurs, accompagnateurs sociaux, travaillant dans des structures d'accueil avec des publics en difficulté, des adolescents, des handicapés expliquent que, malgré le fait qu'ils

soient financés en Wallonie par de l'argent public, ils se retrouvent, néanmoins, dans des logiques marchandes.



L'intention de tous ces gens est de nous dire que la plupart des associations dans lesquelles ils œuvrent, ne fonctionnent plus du tout comme auparavant c'est-à-dire que les directions ont mis en place des managers qui ont des logiques d'évaluation aux bénéficiaires qui reposent exclusivement sur des critères financiers. Autrement dit combien de temps prend-on pour effectuer les tâches, ou toute autre logique qu'on peut trouver, pour garantir une productivité maximale. La conclusion de ces travailleurs de l'humain est qu'il y a toute une part d'informel dans leur travail et que ce temps "informel" implique une certaine lenteur dans la réalisation de leur mission.

« Il y a aujourd'hui
une sorte de
contamination
des logiques
marchandes dans
le monde non
marchand. »

Cette logique de marchandisation de la gestion de leur institution, donc de leur association sans but lucratif, est totalement à contre sens et contre-productive par rapport à ce qui est le sens premier de leur travail, à savoir rendre service à des populations fragilisées.

Malheureusement, aujourd'hui, on n'a pas forcément besoin d'instaurer une sorte de politique néolibérale, elle s'instaure toute seule par effet de contamination. On a aussi aujourd'hui une sorte de contamination des logiques marchandes dans le monde non marchand.

Force est de constater que, depuis toujours, les sociétés se sont construites sur un projet sociétal global qui est inspiré par un modèle, une philosophie, une religion, une logique qu'on peut appeler spirituelle ou philosophique. Cela pour donner du sens à la société. Dans le monde contemporain, force est de reconnaître que finalement le marchand, l'entreprise privée jouent ce rôle ! Ils jouent le rôle qu'avait l'église catholique à l'époque médiévale et ils le font de façon tout aussi nauséabonde que les phénomènes de l'inquisition par exemple.

Et le seul problème qu'on a c'est que justement cette espèce de dogme religieux de la marchandise, où tout doit passer par le marché, tout doit avoir une valeur ou bénéfique, tout doit être productif, ne peut s'adapter à tout le système de notre société. Ainsi, on voudrait imposer cela au monde non marchand ou associatif ; il faudrait, suivant cette logique, mesurer les critères de fonctionnement du secteur non marchand suivant des critères financiers, des critères de rentabilité à la tâche ...

Face à cette problématique, l'essentiel est d'arriver, à un moment donné, à fédérer des associations, des citoyens, des institutions, des gens qui ne sont pas d'accord avec la logique marchande dominante et à faire suffisamment de bruit à travers un univers d'actions. Mais la seule manière finalement de s'opposer à ça, c'est d'arriver à regrouper des personnes sur un objectif commun même si les raisons pour lesquelles elles se soulèvent peuvent être parfois très différentes. Des associations qui ne vont plus recevoir de subsides ou qui vont être mises sur la touche suite à un projet de réforme législatif doivent impérativement s'unir. La seule manière finalement d'essayer de limiter le problème, c'est effectivement qu'à un moment donné tous les gens qui peuvent se sentir concernés et révoltés par cette décision politique, arrivent à se souder les uns aux autres et être suffisamment nombreux pour faire caisse de résonance dans le but de faire comprendre à ceux qui prennent ces décisions

qu'ils sont obligés de tenir compte de ce point de vue divergent.

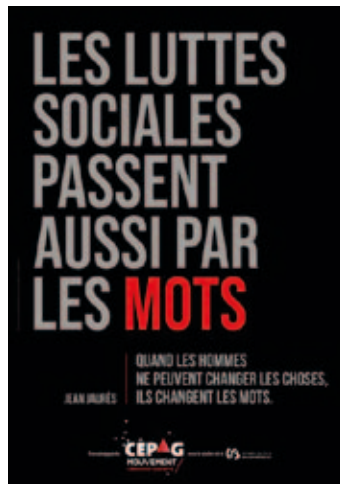
Un autre point qui pourrait expliquer la fragilité du citoyen ou des associations dans le combat à mener contre certaines politiques remonte à un siècle et demi. En effet, dès le début du 19^e siècle et jusqu'au milieu du 20^e siècle, avec l'instauration de la sécurité sociale, un combat ouvrier et citoyen a fait bouger les lignes de façon considérable en terme de droits pour les citoyens et c'est une excellente chose. Par ailleurs, remarquons que depuis 30 ans, on recule complètement et que la plupart des acquis sociaux sont diminués voire supprimés. Malheureusement, nous nous trouvons dans un autre contexte où l'économie et la philosophie du monde marchand

capte l'essentiel du temps libre que les gens ont hérité du combat de leurs aïeux et ne propose que la société du divertissement. Finalement chacun aujourd'hui a sa petite vie, ses hobbies, ses passions ... On aime voyager, rénover sa maison, etc. Ce qui n'est pas, en soi, problématique. Par contre, cela implique que cela devient très difficile de fédérer des gens pour des combats politiques citoyens. C'est un peu la rançon de la gloire des conquêtes ouvrières d'avoir offert des vies meilleures à beaucoup

de gens dans la société mais cela a favorisé un désintérêt pour la lutte et le combat politique chez nombre d'entre eux.

Concrètement, en ayant des vies plus faciles qu'auparavant, on en vient pour beaucoup d'entre nous, à être aveugles aux détresses qui se passent autour de nous ou aux combats qu'on devrait porter ensemble. La problématique en lien avec la professionnalisation des associations fait partie de ce constat.

Quand le monde associatif semble désespéré par l'état du monde, il lui faut repenser aux actions du mouvement des ouvriers qui, de leur vivant, n'ont rien lâché. Ils n'ont rien connu de mieux mais le résultat s'est vu de génération en génération et



à un moment donné l'État a fini par céder et par accorder des droits qui auraient été inimaginables auparavant.

Pour revenir sur notre lien avec le capitalisme et les économies libérales, il est impératif de faire un énorme tri sélectif sur les activités marchandes que l'on accepte d'encourager ou que l'on accepte de voir exister et celles qu'il faudrait fiscalement décourager et/ou totalement interdire parce que trop nocives à l'intérêt général. Il est plus qu'urgent de mettre en place des logiques de filtration dans la société en général et que l'on instaure et/ou que l'on enseigne cette pédagogie dans le secteur associatif.

Il faudrait que beaucoup plus de citoyens, d'associations, de comités de quartiers, ... se mobilisent contre le mode de société qui nous est vendu actuellement. Il faut que le citoyen comprenne et se dise que ce monde-là est inacceptable et qu'il est grand temps d'y mettre fin pour justement construire des choses plus belles.

Pour ce faire, le monde associatif doit impérativement s'unir ! Nous constatons, chaque jour, de petits collectifs plus ou moins bien organisés, plus ou moins concluants, qui arrivent à mener des actions

individuelles avec un certain succès mais la capacité à se rassembler, à se fédérer pour défendre des problèmes prioritaires et notamment essayer de trancher ce lien de l'union sacrée entre le monde marchand et le monde étatique, nous fait toujours défaut.

Aujourd'hui le rapport de force est en faveur du monde marchand et du gouvernant parce que le monde associatif n'arrive pas à fédérer suffisamment autour des enjeux clés et des vrais combats.

Finalement, insistons sur le fait que le travail réalisé par Carrefour des Cultures et d'autres associations, qui paraît a priori ne pas avoir beaucoup d'incidence et d'impact sociétal, est très utile et bénéfique au monde associatif. Le boulot réalisé, ici par exemple,

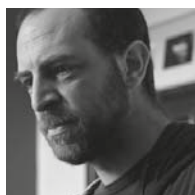
est une petite graine que l'on plante en terre et qui peut devenir finalement un arbre énorme. C'est, aussi, cela le travail et l'action associatifs, le fait de militer à notre échelle, de faire ce que l'on peut à notre niveau. Le travail de ces associations telles que Carrefour des

Cultures est d'essayer de planter des graines en espérant qu'elles fassent germer de l'intelligence citoyenne.

« *Le monde associatif n'arrive pas à fédérer suffisamment autour des enjeux clés et des vrais combats.* »



Regard d'ailleurs



JEAN-BAPTISTE JOBARD

Coordinateur du Collectif des Associations Citoyennes (CAC) - Ce collectif est un lieu effectif et opérationnel où se discutent et se précisent des sujets d'analyse, des actions et des mobilisations entre associations. Lutte contre la financiarisation des associations, mobilisation et soutien au monde associatif, transition écologique, droit et liberté associative, évolution du monde associatif ... font partie du quotidien du collectif.

LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION EST-ELLE GARANTIE AUJOURD'HUI ?

Oui la liberté d'association est toujours garantie en France, la loi de 1901 offre un substrat solide renforcée par la décision du Conseil Constitutionnel intégrant la liberté d'association dans le "bloc de constitutionnalité",

Il semble donc que l'on doive, pour répondre à la question, bien distinguer la liberté d'associations d'une part et, d'autre part, les libertés associatives ou libertés d'actions des associations. Autrement dit, ce qui est de moins en moins garantie aujourd'hui ce n'est pas la capacité à créer des associations mais à les faire vivre ! Il ne suffit pas de permettre aux citoyens de se constituer en associations (ils ne s'en privent pas d'ailleurs, presque 200 associations créés par jour, quasiment 70 000 par an, un chiffre impressionnant) encore faut-il leur permettre de mener à bien leurs activités, de trouver des moyens pour développer leurs projets et ne pas les entraver dans leurs fonctionnement et c'est précisément là où le bât blesse.

Et c'est parce que nous étions un certain nombre d'associations à nous en inquiéter que nous avons créé une coalition, opportunément nommé L.A Coalition Libertés Associatives, pour traiter cette question notamment en montant un Observatoire des Libertés Associatives qui a rendu son premier rapport en octobre 2020.

La bonne couverture médiatique de ce rapport a facilité l'ouverture d'un premier temps de dialogue avec des parlementaires sur la base d'une reconnaissance de ce problème comme étant un problème systémique et non pas simplement l'addition de cas épars et non représentatifs

La méthode adoptée a beaucoup aidé à rendre assez incontournables les analyses qu'on y présentait, nous avons étudié une centaine de cas d'entraves à l'action associative dans toute la France et dans

tous les domaines d'activités et nous avons surtout travaillé avec un conseil scientifique pour objectiver les situations décrites et voir comment rigoureusement établir des liens de causalité entre les prises de positions politiques des associations et les attaques qu'elles avaient subies de la part d'institutions publiques (allant

de petites municipalités à certains ministères comme celui de la justice dans une affaire emblématique avec l'association étudiante "le Genepi")

Je ne vais pas trop entrer dans les détails maintenant mais cela nous a conduit à établir une typologie des entraves aux associations allant du moins grave (attaques discursives, réputationnelles, mises à l'écart) au plus grave (entraves policières par exemple à Bures ou concernant des associations de solidarité avec des personnes étrangères comme à Briançon ou à Calais) en passant par des entraves

« *Ce qui est le moins garanti aujourd'hui ce n'est pas la capacité à créer des associations mais à les faire vivre* »

matérielles (avec les coupes de subvention-sanction de plus en plus fréquentes) sans oublier les entraves utilisant le registre judiciaire (avec des sortes de procès-bailon par exemple qui ne sont pas le seul apanage de multinationales comme le documente bien d'ailleurs le collectif "on ne se taira pas" cf www.onsetairapas.org)

Je souligne enfin que la lecture de ce rapport "vaut le détour" également pour l'effort qui a consisté, dans sa dernière partie, à ne pas s'en tenir aux constats mais à établir une douzaine de proposition pour sortir de cette impasse démocratique et promouvoir au contraire le droit des citoyens organisés collectivement de contribuer au débat public. Ces douze propositions ne demandent qu'à être travaillées concrètement pour faire exister une vie démocratique qui sache prendre en compte l'associationnisme.

Hélas, au moment où nous avons rendu ce rapport, octobre 2020, nous étions extrêmement préoccupés bien sûr mais nous ne nous doutions pas que la situation allait se détériorer à ce point ! ... Dans le contexte d'une multiplication de textes liberticides (on peut penser à la fameuse loi "sécurité globale" par exemple), nous avons vu apparaître en décembre 2020 (symboliquement le jour anniversaire de la loi de 1905) la loi "séparatisme" renommée ensuite "loi confortant le respect des principes de la République". Pour nous, cette loi fourre-tout est problématique à bien des égards mais elle est clairement une loi anti-association dans ses articles 6 à 12.

Cette loi nous fait basculer dans une autre ère, elle est extrêmement importante car,

fondamentalement, elle est en rupture avec l'esprit du texte de 1901 qui est une grande loi de confiance entre les autorités publiques et la société civile (son histoire est très méconnue mais le moins que l'on puisse dire est que cela ne s'est pas fait tout seul ! ... Voir à ce sujet les travaux très éclairants de Jean-Claude Bardout ou de l'historienne Michèle Riot-Sarcey par exemple), là nous basculons dans une relations de défiance ce qui a d'ailleurs conduit le Mouvement Associatif - qui a généralement des prises de position plutôt modérées et tempérées- à titrer une tribune "Loi sur le respect des principes de la République : les associations présumées coupables ?" ...

Là encore je ne rentre pas dans les détails (le lecteur pourra se référer aux analyses et revues de presse sur notre site ou aller sur la plateforme lacoalition.fr) mais il faut regarder de près l'article 8 qui étend les possibilités de dissolution d'associations ou l'article 6 qui conditionne tout soutien public à la signature d'un contrat d'engagement républicain dont le contenu est très

problématique et très flou, ce qui est d'autant plus dommage qu'il existe déjà un outil de cadrage du travail commun entre associations et collectivités publiques très intéressant : la charte des engagements réciproques ...

Ainsi, les argumentaires des ministres mettant en avant un contrat sécurisant et un "outil de protection" (je cite) paraissent particulièrement à côté de la plaque et cachent mal un tropisme autoritaire, le but est bien de mettre au pas le monde associatif ... Pour paraphraser le film de David Dufrêne, au fond l'idée est d'avoir un monde associatif qui se tient sage.



QUELLE EST LA PLACE DE L'ENGAGEMENT DANS L'IDENTITÉ ASSOCIATIVE ?

Une place centrale bien sûr si on relit l'article 1 de la loi de 1901 "l'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices" donc dans les termes de la loi c'est un engagement alternatif à celui que l'on connaît dans les entreprises puisque les membres de la structure ne détiennent pas de part et que l'association ne procède à aucune distribution directe ou indirecte de bénéfice.

Néanmoins au vu de la très grande hétérogénéité des 1,5 millions d'associations en France, parler d'identité associative au singulier n'a rien d'évident. Tous les champs d'activités de la société, ou presque, sont couverts par l'action associative et la diversité des formes que prennent ces structures est extrêmement grande. Il faudrait donc pouvoir entrer dans le détail de la typologie de différents genres d'associations pour expliquer les modalités très hétérogènes d'engagements associatifs.

L'usage du mot "engagement" (souvent d'ailleurs suivi de l'adjectif qualificatif "citoyen", ce qui confine au pléonasme) peut aussi interroger. On observe par exemple que la "vie associative" a tout simplement disparu ces dernières années des prérogatives du gouvernement ! Cette notion de "vie associative" a été supprimée, remplacée, supplantée par la notion d'engagement, ainsi on a aujourd'hui un Secrétariat d'État "chargée de la jeunesse et de l'engagement."

Pourtant depuis les lendemains de la révolution française avec la période de l'associationnisme dans l'histoire du mouvement ouvrier mais aussi du mouvement social chrétien, cet "engagement citoyen" n'a pas attendu la communication du gouvernement et n'a eu besoin d'aucune injonction pour exister et faire

vivre concrètement les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

Il est donc assez cocasse de voir ce gouvernement utiliser en permanence ce mot car les initiatives d'entraide mutuelle et d'actions solidaires n'ont pas attendu ses "appels à projets" ou "appels d'offres" pour exister sans lui ... Et dans de nombreux moments historiques, il était plutôt "à la remorque" ou "à la traîne" de tout ça, il suffit de voir encore récemment ce qui s'est passé avec le covid !



Dans un contexte global où l'on observe non seulement une précarisation du monde associatif mais aussi un démantèlement des services publics, "l'engagement" résonne d'une étrange manière tout

de même, assez creuse ! ... On peut même considérer que cela renvoie à une sorte de cynisme car ces appels à la citoyenneté pour combler des besoins sociaux émanent de ceux qui sont aux manettes et qui sont justement responsables de l'accroissement de ces besoins ! En effet, les gouvernements se suivent et, hélas, se ressemblent dans leur manière de mener une même politique de "réforme de l'État" ... Seul le nom change, cela s'est appelé RGPP sous Sarkozy puis MAP sous Hollande et maintenant CAP 2022 mais sous prétexte d'économie budgétaire et de quête d'efficacité c'est le même résultat :

les moyens de fonctionnement des institutions publiques et plus globalement ceux dévolus à l'action publique sont constamment réduits.

Bref l'usage de ce mot mérite sûrement d'être un peu décrypté ... Dans le même ordre d'esprit, on peut remarquer par exemple que l'utilisation croissante du

terme "bénévoles associatifs" est venue remplacée le moindre recours à l'appellation "militants associatifs" ... Si j'insiste sur tout ça c'est, bien sûr, car ces enjeux de vocabulaire renvoient à la manière dont on se représente le monde, c'est

« L'engagement
résonne d'une
étrange manière
tout de même,
assez creuse ! »

bien par là que passe la "bataille idéologique" et j'en profite d'ailleurs pour informer de la sortie d'un livre collectif édité par la revue associative Transrural Le pouvoir des mots !

Derrière la promotion de "l'engagement" par le gouvernement actuel, il y a donc toute une idéologie. Une idéologie néolibérale bien sûr caractérisée d'une part par une confusion entre différents types d'engagement, ainsi s'engager dans une entreprise sociale ou dans une start-up, donc dans une structure qui cherche à réaliser des profits ou s'engager dans une association désintéressée, tout cela est plus ou moins mis dans le même panier comme si c'était équivalent.

L'ASSOCIATIF POUR ANTICIPER ET TRANSFORMER OU SUBIR ET ENTÉRINER ?

C'est la question cruciale qui nous occupe depuis 2010 et la création du CAC Collectif des Associations Citoyennes. On se veut un espace de travail pour que les acteurs associatifs puissent traiter eux-mêmes ces interrogations centrales : comment les associations peuvent-elles viser plus que la seule réparation des dégâts des politiques néo-libérales ?

Comment agir efficacement contre les inégalités sociales, la catastrophe écologique, etc. ?

Quels sont les leviers à activer pour permettre aux initiatives citoyennes associatives de donner la pleine mesure de leurs potentiels ? Comment contribuer à de véritables changements systémiques pour une société plus solidaire, soutenable et participative ?

Une première chose à faire est déjà de parvenir à se donner le temps de se poser ces questions et l'enjeu n'est pas mince tant l'action associative est souvent caractérisée par une pressurisation forte. Autrement dit, il faut multiplier les espaces-temps réflexifs comme le CAC ou comme votre revue

D'autre part, il y a au fond une recherche de conformisme, il faut être conforme à un modèle associatif finalement assez inoffensif pour le système en place. Et même plus, quand on voit la mise en place du SNU Service National Universel, on s'aperçoit bien que le modèle de l'engagement promu par le gouvernement est une forme assez décomplexée d'embrigadement aux antipodes des ambitions de ce que serait une politique d'éducation populaire (que vous appelez éducation permanente en Belgique).

(que l'on peut envier en France !) pour permettre, dans des réflexes sectoriels mais aussi par delà ces réflexes, de se poser ces questions, y compris de manière globale et transversale donc.

Ce temps où l'on s'arroge le droit de lever la tête du guidon pour se mettre en capacité de percevoir les "résonances" comme dit Hartmut Rosa est déterminant et il nous sort déjà du néolibéralisme en quelque sorte si on suit la réflexion de votre compatriote, le philosophe Michel Feher qui caractérise le néolibéralisme comme "l'empire du futur proche".

« *Le monde associatif est vu essentiellement comme supplétif ou adjuvant de l'État providence c'est à dire du modèle à détruire.* »

À quoi doit servir ce temps ? D'abord à écrire son histoire, autrement dit se raconter et faire le lien entre la praxis et des théorisations qui aident à se situer. En somme, il s'agit de recouvrir une souveraineté sur

ce qui arrive. Et écrire son histoire c'est donc à la fois situer son action associative dans une histoire plus globale et notamment une histoire des luttes sociales mais c'est aussi tenter de définir un futur souhaitable et ce travail est, en soi éminemment politique. À ce sujet, dans le livre collectif que nous

venons de sortir Quel monde associatif demain ? (mouvements citoyens et démocratie) je signale un chapitre très intéressant signé par Christine Chognot de l'UNIOPSS qui s'intitule "la prospective pour concevoir et porter l'alternative", il vaut la peine d'être lu !

Il y a d'autres plus-value à attendre de la création de ces espaces-temps réflexifs, ne serait-ce que celle consistant à s'arrêter sur les enjeux de vocabulaire dont je parlais lors de ma réponse précédente ou encore celle consistant à identifier ses adversaires ou au contraire renforcer ses alliances, tenter par exemple de voir comment travailler avec les services publics pour défendre l'action publique (et évidemment l'action associative dans cette action publique) contre l'extension continue du domaine du marché qui est le véritable ennemi et qui est un ennemi commun à beaucoup de monde.

Les termes de la question "transformer" ou "entériner" me font penser à un discours historique de Victor Hugo que je trouve très marquant et programmatique. Le 9 juillet 1849 précisément voici ce qu'il tonne, avec l'éloquence qui le caractérise, à



la tribune de l'assemblée nationale : "Je ne suis pas, messieurs, de ceux qui croient qu'on peut supprimer la souffrance en ce monde ; la souffrance est une loi divine ; mais je suis de ceux qui pensent et qui affirment qu'on peut détruire la misère. Remarquez-le bien, messieurs, je ne dis pas diminuer, amoindrir, limiter, circonscire, je dis détruire !".

Et je pense que tout est là, comme on baigne depuis des décennies dans un paysage où dominant au mieux la social-démocratie ou au pire le social-libéralisme ou le néolibéralisme, on a oublié, en quelque sorte, ce projet possible : celui de détruire la misère et c'est d'autant plus fou qu'on en a les moyens ! Tout se passe comme si notre ambition la plus haute était simplement de "l'amoindrir" ou de la "diminuer" juste suffisamment pour ne pas rendre le système complètement insupportable. Il faut retrouver cette ambition égalitariste qui prévalait au lendemain de la révolution chez les quarante-huitards et des gens comme Hugo, il nous faut retrouver cette ambition... Et l'espérance qu'on peut placer dans le monde associatif c'est qu'il constitue une partie de la force politique dont on a besoin pour avancer avec cette espérance.

EST-CE QUE L'ACTION ASSOCIATIVE EST UNE ACTION POLITIQUE ?

Basiquement, intervenir dans la vie de la cité, même modestement, est une action politique. Après tout est une question de degré et, d'évidence, une association de badminton ou de philatélistes sera moins politique que, par exemple le collectif Pas Sans Nous qui se présente comme un syndicat des quartiers populaires.

Ce qui semble important c'est que, tendanciellement, la dépolitisation et la technocratisation du monde associatif fait partie du projet néolibéral qui s'applique sous nos yeux. Cela a d'ailleurs été parfaitement théorisé par F. Hayek : pour les

économistes orthodoxes, il faut limiter le périmètre d'intervention de l'État (idéalement sur ses seules fonctions régaliennes) et, plus globalement, le champ de l'action publique. Le projet néo-libéral revient donc fondamentalement à limiter la démocratie (d'ailleurs on sait que Hayek comme son collègue Friedman ont soutenu l'installation de la dictature de Pinochet après qu'il ait assassiné le président Allende démocratiquement élu)

Pour ces théoriciens, le monde associatif est vu essentiellement comme supplétif ou adjuvant de l'État providence c'est à dire du modèle à

détruire. Ainsi comme l'écrit JL Laville dans son livre Réinventer l'association "le désengagement de l'État doit être couplé avec un affaiblissement des collectifs contestataires et leur remplacement graduel par un tiers-secteur prenant en charge à moindre coût des dispositifs initialement publics".

Pour boucler avec ma réponse précédente sur l'importance du simple fait de prendre du temps (une journée balisée, un séminaire interne etc) c'est que cela sert à conscientiser collectivement en quoi l'action est politique justement, quelle est son degré de politisation, est-ce qu'on est d'accord avec les objectifs recherchés, est-ce qu'on peut faire mieux et comment ? Etc.

QUELLES SONT LES LIGNES DE DÉMARCATIION ENTRE LES ASSOCIATIONS DE SERVICES ET LES ASSOCIATIONS ENGAGÉES ?

Ce n'est pas évident, on peut trouver d'authentiques militants dans des associations "gestionnaires" et des gens qui ont finalement baissés les bras et sont aigris, blasés dans des structures "engagées" ou en tout cas plus contestataires ...

Peut-être que la différence essentielle tient dans le fonctionnement interne et, plus précisément, dans la capacité qu'ont, ou pas, les membres de la structure à la concevoir comme un commun.

En gros, tout part de l'idée simple et nécessaire d'être le changement que nous voulons voir advenir par le monde pour paraphraser Gandhi, il avait d'ailleurs cette belle phrase "la fin est dans les moyens comme l'arbre est dans les semences", bref la question est de savoir si on parvient à être cohérent entre nos principes d'actions et nos actions. Ce n'est pas le tout d'afficher des valeurs, il faut parvenir à les mettre en œuvre et d'abord en interne dans nos propres structures. Ça permet de se poser des questions qui ne se posent pas dans une entreprise où il y a un objectif de rentabilité, de profit qui dicte des décisions prises par une hiérarchie pyramidale avec un PDG tout en haut. Ces questions peuvent certes être difficiles mais elles sont passionnantes :

« Quand une association parvient à construire une parole politique forte, il est clair que le rapport de force avec les autorités, les tutelles, les institutions publiques n'est pas le même. »

Comment décide-t-on dans notre association ? Quel fonctionnement on met en place pour permettre une démocratie interne ? Comment permet-on à chacun d'avoir sa place et de prendre part ? Donc comment finalement on construit des relations internes basées sur les droits culturels ? Employeurs bénévoles, employés professionnels, que peut-on inventer comme nouvelles modalités de travail collégial ? Bref, comment on gère notre "chose commune", notre petite Res Publica ?

La loi de 1901 est géniale pour ça car elle n'impose rien ! Des pratiques se sont certes cristallisées avec les classiques AG-CA-bureau mais en réalité les associations peuvent être de formidables laboratoires et lieux d'inventivité.

Je pense que c'est très important car quand elles cherchent à fonctionner démocratiquement comme un commun les associations peuvent être des espaces très précieux qui permettent aussi à la population de faire entendre et valoir sa voix dans une société où ce n'est pas si évident et où, en tout cas, l'accès à la parole publique n'est pas le même pour tous. Et puis quand une association parvient à construire une parole politique forte, il est clair que le rapport de force avec les autorités, les tutelles, les institutions publiques n'est pas le même.

COMMENT PENSER LA RELATION ENTRE LE POLITIQUE ET LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE ?

Dans l'interaction permanente, il ne faut surtout pas que ces deux mondes se vivent comme des mondes clos, repliés sur eux-mêmes il faut au contraire parvenir, là aussi, à créer les conditions d'un échange fructueux et fécond. Si les inventions, les solutions créées dans et par le monde associatif ne parviennent pas à trouver des débouchés dans notre système politico-institutionnel actuel, on ne va pas aller très loin, ni très vite d'ailleurs, alors qu'il y a urgence. Et si les élus et les partis ne sont pas sincèrement et réellement à l'écoute de ce qui émane de la société civile, ils continueront à être perçus de plus en plus comme "hors-sols", prisonniers des enjeux propres à un champ politique de plus en plus déconnecté des réalités vécues par ceux qu'ils sont censés représenter.



En 2020, on vient d'avoir un très bon exemple d'une relation de travail intéressante entre ces deux mondes avec "Le Pacte pour la Transition" : presque deux ans avant les élections municipales des associations (de la Cimade à Greenpeace en passant par Artisans du monde, le CRID ou encore FNE et Emmaus) ont commencé à se rencontrer pour élaborer une trentaine de mesures pouvant accélérer la transition écologique et solidaire, des mesures issues des enseignements de leurs expériences de terrain. Ensuite, partout en France, des citoyens réunis en "groupes locaux du pacte pour la Transition" ont demandé aux candidats aux municipales si ils étaient prêts à s'engager sur tout ou partie de ces mesures. Et maintenant ces mêmes groupes font régulièrement le point avec

des "baromètres de la transition" pour suivre la réalisation de ces mesures et continuer à interpeller les élus pour que ça bouge.

Ça c'est pour le niveau local mais au niveau national l'enjeu est tout aussi crucial. Avec le CAC par exemple on initie un chantier de réflexion intitulé "un autre financement du monde associatif est possible" avec des questionnements qui nous semblent importants : que serait le financement d'un monde associatif qui aurait les moyens de ses ambitions de solidarité ? Comment peut-on imaginer des relations entre financeurs et financés plus saines, moins empreintes de clientélisme et de logiques notabiliaires etc ? Bref que serait la structure de financement du monde associatif hors du cadre imposé par notre société néolibérale actuelle ? Notre point de départ est l'exploration de ce qui s'invente déjà comme réponse au sein du monde associatif (par exemple la création d'un fond d'initiative citoyenne revendiquée par la coordination Pas sans nous) mais si un moment on organise pas la confrontation de ces idées avec celles contenues par exemple dans "le plan de relance alternatif" conçu par EELV ou du "plan de déconfinement économique" rédigé à LFI, on n'ira pas très loin non plus ! ...

Enfin, dernier point, dernier niveau, le niveau international ou en tout cas européen. Je finis sur ça car cela peut dessiner des chantiers communs transfrontaliers entre la France et la Belgique, notamment, un dialogue entre représentants du monde associatifs et élus européens semble assez indispensable en vue des questionnements à venir sur le statut associatif en Europe et sur des questions connexes comme la définition communautaire de la non-lucrativité ou de la "lucrativité mitée". C'est une perspective de travail sur laquelle nous allons devoir plancher ensemble, outre

Associatif et politique, je t'aime ... moi non plus ...

Face au foisonnement, certains diront à l'effervescence associative, le politique cherche à contenir voire à contrôler. Face aux politiques, les acteurs associatifs revendiquent certes des moyens mais aussi leur autonomie. Politique et associatif : complémentaires et dissemblables ? Amis ou ennemis ?

Thierry Warmoes, Rajae Maouane, Pierre-Yves Lux, Michel De Lamotte, Olivier Van Hee, Sarah de Liamchine, Philippe Andrienne et Samuel Maréchal font la part des choses entre émancipation et instrumentalisation.

L'associatif un allié légitime pour repenser la société



THIERRY WARMOES

Membre du PTB depuis 1990, il est le président provincial du PTB Namur-Luxembourg. Aux élections communales de 2018, il est élu conseiller communal à Namur.

L'associatif en Belgique a toujours eu un rôle important, il y a énormément d'associations en Belgique dont beaucoup pèsent sur le politique. Et heureusement qu'il y a des associations pour jouer ce rôle de contre-pouvoir.

Notre spécificité au PTB, est de penser que le capitalisme est incapable de résoudre les problèmes de la société, que ce soit la pauvreté, le climat ... Il faut pouvoir remettre en question ce modèle de société. Le fonctionnement de la société se fait selon la loi du marché.

Une majorité de partis politiques sont pour des solutions libérales ou néo libérales, il s'agit d'une manière de voir, de penser la société. Pour notre parti cette manière de réfléchir la société n'est pas concevable il faut associer les différentes forces vives de la société pour pouvoir la penser et notamment l'associatif.

Il est important de considérer que ce n'est pas au politique de penser seul la manière d'approcher la société, le fait de décider. Les associations doivent, également, se mobiliser et participer à la réflexion, la critique et l'interpellation des différents modèles de la société. Pour cela, il est important de connaître les différentes visions des différents groupes au sein de la société.

Le monde associatif a une certaine légitimité que le monde politique n'a pas, il s'agit du niveau d'expertise que possèdent les associations qui sont en permanence sur le terrain. C'est la raison pour

laquelle le monde politique doit rester connecté au monde associatif. Le PTB, dans le cadre de son travail parlementaire fait systématiquement appel à l'associatif, aux syndicats ... dans le but de bénéficier de leur expertise.

« *Les associations doivent se mobiliser et participer à la réflexion, la critique et l'interpellation des différents modèles de la société.* »

Cette manière de fonctionner est bénéfique pour les politiques comme pour les associations. Dans la commission énergie, nous travaillons avec Greenpeace, Inter Environnement Wallonie et d'autres associations qui connaissent bien les dossiers.

Notre proposition sur la restriction des biocarburants à pu voir le jour grâce à ces associations . Nous profitons de leurs connaissances et, eux, cela leur permet de mettre leurs questions à l'agenda politique.



Cette relation met sur le même pied d'égalité le monde associatif et le monde politique. Il s'agit là d'une véritable concertation. Malheureusement, ce n'est pas toujours le mode de fonctionnement préféré par les dirigeants politiques. Souvent, la

relation avec les associations reste au stade de la prestation de service public, pire encore parfois on voit que des communes ou des pouvoirs publics, créent des ASBL juste pour l'enrichissement.

Pour conclure, je dirais que dans une démocratie saine il faut qu'un contre-pouvoir existe. Une démocratie sans associatif et sans contre-pouvoir n'est pas une démocratie mais se rapproche d'une dictature. Dans une démocratie il faut que les pouvoirs publics libèrent des fonds pour l'associatif, pour qu'il puisse faire un travail convenable.

Je pense que c'est important, c'est utile de développer une certaine diversité au niveau

politique. Malheureusement, ce qui fait vraiment changer, influencer la politique, c'est le rapport de force. Avoir l'attention des médias fonctionne également, même si ce n'est pas facile car il faut avoir l'opinion publique avec soi.



Gardons à l'esprit que le mouvement associatif est essentiel pour lutter contre l'individualisme et le libéralisme. Je pense que si le monde associatif est faible, c'est la société dans son ensemble qui s'affaiblit. Il faut donc donner les moyens au monde associatif de se professionnaliser

dans la communication, les réseaux sociaux et l'organisation générale.

Politique et associatif : une co-construction pour la "chose publique"



RAJAE MAOUANE

D'abord conseillère communale à Molenbeek pour devenir ensuite députée bruxelloise, Rajae Maouane est aujourd'hui Co-présidente d'Ecolo et ce depuis 2019.

PIERRE-YVES LUX

Il a passé 10 ans dans le monde associatif bruxellois, dans le secteur socio-culturel. Il est aujourd'hui Député Membre du Parlement francophone bruxellois.



Il est difficile de dissocier le monde politique et le monde associatif, et ce pour deux raisons. D'un côté le politique est, ou doit être, alimenté par l'action associative dans sa conception de propositions, de questionnements, de critiques ... Le politique doit pouvoir se positionner par rapport à ces experts de terrain que sont les acteurs du monde associatif. Une forme de concertation existe avec les commissions consultatives et tout ce qu'on appelle la gouvernance culturelle. Cela donne une place importante aux acteurs et donc aux associations souvent représentées par des fédérations.

D'autre part, on peut considérer que les associations mènent des missions de service public. Elles sont, d'une certaine manière mandatées, pour ces missions qui ne sont pas menées par le politique. Il s'agit là d'une très bonne chose ; une étatisation de l'ensemble des dynamiques d'action sociale dans leur diversité serait impossible et improductive. C'est encore moins vrai pour le travail d'éducation permanente tel que vous le réalisez, par exemple, parce que son rôle particulier est de questionner la société, y compris le monde politique.

On peut considérer qu'il y a dans la relation politique-monde associatif, une forme de lien contractuel qui existe et qui permet effectivement de donner un certain cadre, une certaine structure aux différentes actions. Nous sommes conscients que, ponctuellement, c'est le politique qui impulse une série de mesures, qui décide des cadres législatifs ou réglementaires pour que les acteurs associatifs se déploient et fonctionnent.

« **Nous défendons au quotidien la co-construction des politiques entre pouvoirs publics et différents secteurs, ce qui inclut les acteurs associatifs.** »

Parallèlement à cela, le monde associatif doit faire partie de la concertation politique. Nous défendons au quotidien la co-construction des politiques entre pouvoirs publics et différents secteurs, ce qui inclut, aussi, les acteurs associatifs.

Par contre, il est important de définir la manière dont on entend faire participer les différents acteurs. C'est-à-dire sans faire abstraction du rôle de chacun. Il est, par exemple, demandé au Politique de décider. Si le Politique ne décide pas c'est critiquable. Le processus de participation doit être clair.

Certains qualifient les rapports ou la relation entre le monde associatif et le politique de dangereux. Pourtant ces relations sont très importantes dans la mesure où, du côté politique, cela nourrit une partie de la réflexion, cela permet de relayer les informations, de donner du sens à des problématiques du terrain.



Les acteurs associatifs sont aussi un lobby très puissant et très intéressant. Soyons convaincus que les relations sont particulièrement variables et diversifiées. Ces relations peuvent être fortes, fonction à la fois des postures plus globales des partis politiques qui n'ont pas tous la même vision en matière de relations entre politiques/pouvoirs publics et acteurs associatifs. Elles sont aussi fonction des personnes, qui en dehors même de leur idéologie politique, vont avoir des histoires, des expériences, et des projets différents en matière de relations entre sphère associative et sphère politique.

Par ailleurs, n'oublions pas que nous nous trouvons dans une société qui était très fort polarisée et qui l'est encore dans une certaine mesure, dès lors une partie de la sphère associative est très fort liée à certaines tendances et donc à certains partis politiques.

L'inverse existe également, la relation entre la construction des partis et la sphère associative est possible. À titre d'exemple, Ecolo vient plutôt au départ d'une mouvance associative et a donné lieu, à un moment donné, à la construction d'un parti

politique pour structurer son projet politique et pour pouvoir le porter dans la sphère publique en parallèle avec les acteurs associatifs dont il était issu et dont il continue à être proche.

Cela renforce l'idée que la relation entre le politique et la société civile dans son ensemble doit se renforcer. Nous n'incluons pas dans la société civile les seuls acteurs associatifs, il y a des corps intermédiaires comme les syndicats ou les mutualités qui sont des acteurs reconnus et qui sont importants pour le politique en matière d'expertise de terrain.

Il est important pour un parti politique de pouvoir être questionné, sur l'état de la société, sur tel ou tel aspect de la vie en société et critiqué sur la manière dont l'action qu'il mène a des impacts ou non, ... C'est aussi le rôle que nous souhaitons pouvoir donner aux acteurs associatifs et plus largement à la société civile.

Un deuxième élément qui nous semble particulièrement important c'est la volonté de pouvoir fonctionner avec les acteurs associatifs dans une relation partenariale.

Il faudrait pouvoir dépasser la seule relation de commanditaire des pouvoirs publics où le secteur associatif serait uniquement chargé d'une mission de la part des pouvoirs publics. C'est une vision

que certains développent et contre laquelle nous nous battons au quotidien, notamment, au Parlement bruxellois et au Parlement de la Communauté française. Il faut pouvoir donner la parole aux acteurs qui sont reconnus, agréés, subventionnés par les

pouvoirs publics pour connaître leur réalité, pour qu'ils puissent émettre une série de remarques, de suggestions, de propositions, et cela, dans une relation à long terme. Nous sommes totalement convaincus que les modèles que l'on peut retrouver en Communauté française dans le cadre des décrets

« *Le principe d'autonomie, d'indépendance et de liberté associative est l'élément qui doit être au cœur du développement des associations et du développement des politiques publiques.* »

éducation permanente ou décret de la jeunesse, dans le cadre d'agrément et de conventionnement pluriannuels, sont des éléments importants parce que dans cette dynamique ils permettent d'avoir une construction de projet associatif pluriannuel et donc sur la durée.

Concernant cette relation entre politiques/pouvoirs publics et associatif, il y a évidemment le rôle de contre-pouvoir, de contre-poids joué par le monde associatif, qui est nécessaire et qui est, pour nous écologistes, parfaitement acceptés. Le secteur de l'éducation permanente en est le meilleur exemple. Dans cette relation, le principe d'autonomie, d'indépendance et de liberté associative est l'élément qui doit être au cœur du développement

des associations et du développement des politiques publiques.

Constatons également qu'une partie importante de la population a une méconnaissance de la réalité de la diversité associative, c'est aux associations et certainement aux médias de jouer ce rôle en lien avec l'information. Ceux qui sont toujours cités ce sont les gros acteurs, les musées, les grandes salles de théâtre, les opéras ... Ne sont jamais cités les acteurs qu'on appelle en communauté française les centres territoriaux comme les centres culturels, les centres d'expression, de créativité, les maisons de jeunes ... assez peu présentes dans les médias parce que méconnus alors qu'ils réalisent un travail de terrain important.

Les orientations économique-financières un danger pour le non-marchand



MICHEL DE LAMOTTE

Ancien conseiller communal de la ville de Liège, Il devient Député à la Région Wallonne à partir de 2001. Président du groupe CDH au Parlement Wallon de 2004 à 2009, il arrête sa carrière politique il y a quelques années et est aujourd'hui actif dans le champ associatif.

J'ai quitté le monde politique en décembre 2019, depuis je passe 40 heures par semaine dans le monde associatif en tant que bénévole.

Comme homme politique j'avais de nombreux contacts avec plusieurs fédérations d'associations. De manière générale le monde associatif, se regroupe en fédérations et c'est avec ces dernières que le monde politique entame les discussions notamment concernant le débat sur le "code des sociétés et des associations" ou encore sur le décret APE, menées par la ministre de l'emploi à la Région wallonne. A l'époque nous avons vraiment mobilisé le secteur associatif pour que ces transformations ne lui coûtent lui pas davantage. Dans ces deux dossiers, j'étais dans l'opposition. J'avais véritablement une possibilité de débattre avec le monde associatif et avec les politiques qui étaient en face.

Je n'ai pas la prétention de dire qu'on a influé beaucoup pendant les débats en commission, mais avant les commissions on a eu l'occasion de rencontrer les ministres et nous avons essayé d'avancer nos arguments avant que le projet de loi ou de décret n'arrive sur la table du parlement.

Il est important de comprendre que les décisions ne se prennent pas de manière unilatérale.

Avant l'aboutissement et l'arrivée en comité ministériel, il y a toute une série de relations, de discussions, de réflexions à différents niveaux

notamment avec la presse qui fait un travail de relai par rapport à un certain nombre de situations. La presse peut amener des situations de terrain qui peuvent impacter le choix stratégique d'un ministre ou d'un gouvernement !

Le monde associatif, via les fédérations, fait également partie de cette concertation. Par contre, je ne parlerai pas d'une concertation formalisée. D'après ce que j'ai vécu je parlerais plutôt, même si je n'aime pas le mot, de lobbying c'est-à-dire le fait d'attirer l'attention d'un ministre par rapport à un certain nombre de points.


Pour revenir sur la loi de 1921, j'aurais voulu qu'elle ne soit pas abrogée mais nous avons eu affaire à un ministre qui a été très influencé par le modèle hollandais. La question est de savoir si, sur le terrain, le fait d'être passé du monde des associations au monde des sociétés change fondamentalement les choses ? Je ne saurais pas le dire pour l'instant. Par rapport à mon vécu dans l'associatif, je

n'ai pas l'impression qu'il y ait eu des modifications importantes, si ce n'est que les associations sont assimilées au monde des sociétés. Le risque me semble-t-il n'est peut-être pas encore tout à fait présent mais les orientations économique-financières de l'institution européenne peuvent constituer un danger pour le secteur non-marchand et lui permettre de décréter, à titre d'exemple : "lorsqu'on rend des services via une association, il faut un appel d'offre".

« La question est de savoir si, sur le terrain, le fait d'être passé du monde des associations au monde des sociétés change fondamentalement les choses ? »

Pourtant, dans le monde associatif avec la déclinaison lexicale du mot "associatif", qui veut dire "associer" un certain nombre de personnes, de bénévoles, de militants, nous sommes dans une logique autre que celle du monde de l'entrepreneuriat qui met en avant le lucre ou l'intérêt de l'actionnaire.



Auteur Zairon 

Licence CC BY-SA 4.0 

Le monde associatif a cette richesse, cette particularité, d'être attentif au bien-être de l'individu, du citoyen, du membre. Il est aussi réceptif à une action dans un quartier, dans un milieu de vie, dans un groupement par rapport à un centre d'intérêt particulier qui valorise la collectivité.

Concernant la question de l'engagement, je remarque qu'il n'est plus tellement à la mode ou en pratique dans le monde associatif. Les plus jeunes, par exemple, n'ont plus cette volonté militante ni le temps disponible ... La pression du système est très forte aujourd'hui au détriment du lien social. J'ai vécu dans un quartier où, quand je voulais rencontrer les gens et que je sonnais aux portes à 16h, je rencontrais les grands-parents. Quand j'y allais à 18h, je rencontrais les parents qui rentraient du boulot qui devaient s'occuper du dîner, de la lessive, des devoirs et qui,

« *Le monde associatif est un acteur privé à dimension publique.* »

donc, à 20h n'avaient plus la force de s'engager dans une dimension militante. Je ne dis pas que c'est une situation générale mais nous constatons que l'engagement ne cesse de se réduire au fur et à mesure du temps ce qui constitue une difficulté et obstacle majeur pour l'action associative et sa pérennité.

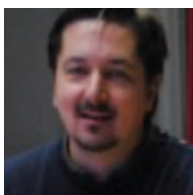
Voilà pourquoi les pouvoirs publics doivent continuer à accompagner les personnes qui font de l'engagement associatif leur priorité. Pour moi la subvention sert aussi à ça. À partir du moment où l'association entre dans le cadre qui est légalement défini, elle y a droit. Pour moi, ce n'est ni un droit, ni un octroi, la subvention est une participation à la vie en société.

N'oublions pas que l'associatif est un partenaire du monde public ou du monde politique. Je suis très preneur du pacte associatif, même si dans les communes ou à la Région, cette idée est très difficile à faire passer. Pour beaucoup de décideurs, c'est à eux de faire le job or le monde associatif est un des maillons de la chaîne et doit le rester !

Pour moi, le monde associatif est un acteur privé à dimension publique.

Quand vous développez des actions en lien avec la préservation de l'environnement, que ce soit par militantisme ou parce que vous prestez un service, il s'agit dans un cas comme dans l'autre d'une action politique. Développer un projet pour que tous les citoyens puissent rouler en vélo ou vouloir moins de voitures, c'est une dimension politique mais aussi une dimension de service.

Émancipation versus instrumentalisation



OLIVIER VAN HEE

Directeur du Service général d'Inspection de la culture au sein de l'Administration générale de la culture. Maître de conférences au sein du Master en Gestion culturelle à l'ULB.

Le paysage de la Fédération Wallonie Bruxelles est très particulier. Un paysage relativement unique en Europe. Historiquement les grandes évolutions de la société en Belgique et en Belgique francophone en particulier, n'ont pas été impulsées directement par l'État. Divisé et affaibli, l'État n'a pas été en mesure d'impacter les grandes évolutions, les grandes mutations de la société qui ont souvent été initiées par les mouvements sociaux.

Ces évolutions sont marquées par les institutions ou les associations, les deux grandes figures, modèles d'organisations de notre société. Les associations ont forcément une place prépondérante dans la décision et dans le processus qui amène à la décision politique, sociale ...



Si je prends l'exemple des référentiels légaux, tous les décrets en culture par exemple, c'est aussi le cas dans d'autres secteurs, sont toujours construits par un groupe qui va associer les secteurs, les associations. Dans le cadre du décret sur l'éducation permanente, les associations d'EP ont été concertées, consultées, interrogées sur le dispositif.

Ce mode de fonctionnement, prend des formes très diverses et variées, ce n'est pas toujours optimal, pas toujours fructueux, cela peut parfois mener à des conflits ou à des impasses mais il y a toujours cette idée que le parlement qui est l'instance de la décision est toujours à un moment donné alimenté, éclairé voire instruit par un point de vue qui est celui du terrain et donc souvent du monde associatif.

*« La liberté d'association
reste un dispositif central
dans la politique en
Communauté française. »*

Il est important de savoir que c'est rarement le politique qui décide seul, certes c'est lui qui décide et qui tranche mais il le fait très rarement totalement seul, ou alors de façon intentionnellement solitaire, parfois sur base de ce qu'on appelle maladroitement le "fait du prince". Je parle de la Fédération Wallonie Bruxelles, le modèle peut varier à d'autres échelons, en Flandre ou au fédéral, par exemple. La loi sur le Code des sociétés et associations qui n'est pas du tout issue d'un processus qui rassemble en est un bon exemple.

La liberté d'association reste un dispositif central dans la politique en Communauté française. C'est une particularité de la Belgique francophone. Aujourd'hui il y a une volonté de poursuivre le travail réalisé autour du décret sur l'EP, le respect de la charte associative ...

La notion d'association énonce la souveraineté des individus à se mettre ensemble, à initier librement une action, un projet, un travail. Pour fonctionner, il faut pour ces individus, en tout cas ceux qui le souhaitent, aller solliciter des bailleurs de fonds,

conquérir des moyens et ça peut passer par des récoltes de fonds, des dons ou le fait de solliciter les pouvoirs publics. À partir de là, forcément, il y a un lien puisque les moyens sont mis à disposition par des politiques publiques.

Je me positionne depuis le regard de la FWB, comme une organisation qui a des valeurs qui est porteuse d'une certaine vision de la société, d'un référentiel en lien avec la démocratie culturelle, la démocratisation de la culture, l'émancipation, la citoyenneté critique ... Ce sont, aussi, toutes ces valeurs qui vont mobiliser les décrets. En comparaison, la Région ne prône pas les mêmes valeurs. Là on est plutôt sur la logique de la rentabilité, de la productivité, et donc si on soutient des dispositifs d'insertion, par exemple, c'est pour que les gens qui bénéficient des dispositifs trouvent du travail, acquièrent des compétences. D'une certaine manière on est dans une logique d'instrumentalisation et pas du tout d'émancipation.

Cette différence est fondamentale car elle impacte directement les réalités de terrain des associations. Prenons l'exemple du parcours d'intégration, ce dispositif financé par la région va imposer aux opérateurs un cadre très strict avec le fait de remettre des listes des participants, un nombre d'heures à respecter ... Ce qui peut s'avérer être contraire à l'objet social ou aux projets de l'opérateur qui lui est dans une logique d'émancipation, de liberté et de volontarisme.

Il y a une vraie contradiction très concrète entre les directives de la Région wallonne ou de Bruxelles qui attendent des listes, des tableaux, des comptes rendus d'activités chiffrés et l'associatif qui lui est dans une logique d'émancipation par alphabétisation et l'implication citoyenne des populations concernées. De ce fait, la perspective d'une régionalisation de la culture est un peu inquiétante car cela veut dire que nous irions vers une logique de productivité et de rentabilité plutôt que vers une logique d'émancipation et de démocratie.

« *L'évolution de la démocratie doit passer par le fait de continuer à permettre au tissu associatif d'exister, de s'enrichir, de se diversifier.* »

La chose publique est l'affaire de tous, il y a la représentation, le mandat que le citoyen donne à travers le suffrage universel et c'est fondamental parce que ça c'est une forme de contrat que chaque citoyen passe avec le collectif mais il est très important d'avoir d'autres formes d'interventions du citoyen dans l'action sociale et dans la chose publique.



Parallèlement à cela, nous constatons aujourd'hui un phénomène de re-politisation des débats publics. Ils ne passent plus nécessairement par les mêmes formes, par les mêmes acteurs, plus nécessairement via les partis. Il y a 70 ans, même moins que ça, la société était structurée, pour le présenter de façon caricaturale, autour de la mutuelle, de l'église et du parti, aujourd'hui la société a complètement bousculée par rapport à ce phénomène, elle a explosé à ce niveau-là. Cela explique, peut-être, pourquoi il y a une impression de diminution de la conscience "socio-politique". Je pense que la génération des 20-25 ans a une conscience socio-politique bien plus élevée et bien plus approfondie que moi quand j'avais cet âge-là, simplement elle prend d'autres formes, elle s'exprime autrement elle s'implique d'une autre manière, elle se concrétise autrement. Avec ses forces et ses faiblesses aussi Elle est davantage présente sur les réseaux sociaux, plus en lien avec la digitalisation de la société ...

Il faut accepter qu'il y ait des mutations à ce niveau. Ces dernières suivent une certaine évolution de la société et les modes d'engagement d'aujourd'hui sont simplement différents de ceux d'hier. Le monde associatif ne doit pas tomber dans une sorte de conflit intergénérationnel.

Face à cette dynamique de mutation de la société, il serait intéressant que des secteurs comme celui de l'éducation permanente puissent sortir aussi des schémas parfois un peu enfermant en lien avec le cadre administratif mis en place par les pouvoirs publics ... Cela leur offrirait plus de liberté d'action, d'autonomie et de dynamisme.

Malgré cette mutation, il est important de penser à remobiliser les valeurs de l'associatif et en premier lieu l'idée de liberté de se mettre ensemble qui est fondamentale au monde associatif. Le fait de

construire une action, de construire du sens, de faire du vivre ensemble.

Aujourd'hui, cette mutation apparaît comme un affaiblissement du secteur associatif. Je pense que c'est une erreur, il y a un plutôt un affaiblissement

de la structuration du secteur. L'enjeu est essentiel et l'équilibre entre l'associatif et le politique est une des clés de la solution. L'évolution de la démocratie doit passer par le fait de continuer à permettre au tissu associatif d'exister, de s'enrichir, de se diversifier. Cela passe, aussi, par des dispositifs de financements qui leur permettent de se développer. Il faut

également garantir une certaine autonomie, une liberté de parole et d'action au monde associatif. C'est en cela que la société pourra garantir une certaine protection contre une éventuelle dérive démocratique.



La liberté associative préliminaire pour un dialogue constructif



SARAH DE LIAMCHINE

Directrice de Présence et Action Culturelles - PAC se définit comme un mouvement culturel. Qui tente d'apporter aux citoyens des capacités d'analyse critique de la société contemporaine, de son fonctionnement, des inégalités qu'elle renforce et/ou provoque pour.

Parler de l'associatif c'est très large. Si je prends l'exemple des centres culturels, il y a deux chambres d'avis, deux organes de gestion. L'un composé des pouvoirs politiques locaux, l'autre des citoyens. Au sein de la structure d'un centre culturel, qui est quand même un modèle assez intéressant en Belgique, le politique a un pied officiel. Cette représentation des autorités locales permet donc la présence d'une touche politique sur la programmation.

Il y a d'autres secteurs de l'associatif comme, par exemple, l'éducation permanente où, au sein du travail de terrain et/ou lors de campagne de sensibilisation, on est amené à interagir avec le politique et à intégrer l'action politique au sens large dans notre manière de penser le projet. Il s'agit pour ces associations davantage d'une critique de l'action politique. Nous voyons bien à travers ces deux exemples que le monde associatif est très diversifié.

Deux exemples concrets me viennent à l'esprit concernant ce lien entre monde associatif et politique. Suite à différentes problématiques de terrain, nous avons lancé plusieurs campagnes et demandé aux citoyens d'interpeller directement les députés fédéraux. La première interpellation portait sur les voitures-salaire et la deuxième sur le meurtre de la petite Mawda pour lequel on demandait une commission parlementaire.

Dans les deux cas beaucoup de politiques étaient assez énervés que des citoyens les interpellent par mail. Remarquons qu'il y a même des politiques qui, sur twitter, se demandaient comment une association qui reçoit des subventions publiques peut se permettre d'organiser du spam ! Il est très interpellant de constater que certains élus refusent la discussion, le débat, la critique venant du monde associatif ou du citoyen.

L'occasion de répondre à ces citoyens devrait être vue positivement, mais cela est vu comme une nuisance.

Si la simple démarche qui consiste à amener des citoyens à ouvrir leur ordinateur et à écrire à des politiques, c'est déjà trop pour eux alors comment le politique peut-il rester à l'écoute des citoyens et de leurs considérations ?

Le politique fait partie de l'action des associations, nous ne pouvons pas l'éloigner du monde associatif.

Cela étant, nous regrettons une forme d'éloignement de la part du politique envers le citoyen. Il n'est pas facile de les interpeller directement, les citoyens ont souvent l'impression de ne plus être entendus. Nous croyons en l'appareil politique, en l'État, nous tentons toujours de réaliser un effort de reconnexion entre le citoyen et le politique. Pourtant, il

est parfois plus difficile de reconnecter le politique avec le citoyen, c'est un peu paradoxal.



« Il est très interpellant de constater que certains élus refusent la discussion, le débat, la critique venant du monde associatif ou du citoyen. »

C'est le rôle du monde associatif de jouer cet intermédiaire entre le citoyen et le politique, il s'agit d'une de nos missions et c'est aux pouvoirs publics et au monde politique de pouvoir garantir cela au monde associatif. S'il est vrai que l'associatif vit des subventions publiques cela ne suffit pas. D'une part, parce que les modalités dans lesquels les subventions sont accordées sont très strictes, avec des formes très précaires du type "appels à projets." D'autre part, parce que des associations qui, aujourd'hui, vivent en grande partie d'appels à projets, se retrouvent un peu cadennassées à la fois dans la forme de ce qu'elles font et puis aussi dans leur liberté de parole, parce qu'elles sont soumises, chaque année, au bon vouloir des subventions qui peuvent leur être accordées.



En même temps, si on prend des secteurs comme l'éducation permanente, c'est le seul secteur au monde qui existe dans lequel les autorités paient des associations pour organiser la contestation sociale. C'est un peu particulier parce que dans ce secteur-ci, dans le nôtre en tout cas, nous sommes évalués sur notre capacité à développer l'esprit critique et donc à remettre en cause le politique.

À côté de l'action de terrain, les espaces de concertation avec le politique sur les différents décrets, décisions, et mesures ..., sont très importants. Le Conseil supérieur de la culture au sens large, celui de l'éducation permanente ... jouent ce rôle.

Le Conseil supérieur de l'éducation permanente est une chambre d'avis où les différents acteurs sont là pour donner leur appréciation quand la ou le ministre établit les nouvelles réglementations, législations en lien avec le domaine de l'éducation

permanente. Lorsque le Décret a changé récemment nous avons fait partie de ce qu'on a appelé le comité de pilotage. L'associatif a été mandaté pour participer à la révision de ce Décret.

Il est, bien entendu, pertinent de se demander si les avis ont été entendus ? Sont-ils pris en considération ? ... Cela dépend à la fois de la capacité du secteur à se mobiliser et à taper, à un moment donné, du poing sur la table.

Malgré tout, je pense qu'il ne faut pas rompre totalement avec les logiques d'appels à projets et de subventions annuelles même si ces formes de subventionnement fragilisent énormément les associations, elles permettent à beaucoup d'entre-elles de continuer l'action d'année en année.

Parallèlement à cela, il faut revenir à des éléments plus concrets comme la charte associative qui définissait quand même une certaine forme de liberté à la fois sur les modes et les choix politiques des associations. Aujourd'hui à plein d'égards, la charte associative n'est plus appliquée parce que la question de la liberté associative devient relativement secondaire.

Cette liberté associative doit apparaître comme une base pour laquelle l'ensemble du monde associatif doit se battre. Je ne pense pas que le monde associatif doit avoir un plaidoyer commun parce que l'associatif est très large. Malgré tout, je parlerai en terme de mouvances au sein de l'associatif. Avant on parlait en terme de piliers, ils existent toujours ces piliers socialiste, chrétien, libéral ... Même si de nos jours les personnes se disent davantage pluralistes.

Tout cela pour dire qu'il doit exister deux sortes de plaidoyers. Celui propre à l'association en lien ou non avec sa philosophie, son pilier et un plaidoyer autour de projets politiques globaux qui réunissent alors un ensemble d'associations. C'est comme ça que, sur certaines questions, on a de très larges coalitions. Par exemple, le PAC est actif dans une coalition qui s'appelle "FAIRE FRONT", qui au moment de la crise sanitaire a réfléchi sur la manière de réinventer un modèle associatif. Au sein de cette coalition il

Il y a plusieurs dizaines d'associations tous secteurs confondus, il y a des collectifs ...

Il est, également, important d'avoir à l'esprit que le travail politique et citoyen que l'on réalise au quotidien dans le but de changer, d'améliorer la société, doit se faire avec les personnes, les participants de nos différentes actions et activités et non avec les politiques.

Par ailleurs, le système politique global est tellement complexe qu'on ne peut se passer totalement du dialogue avec les autorités politiques.

Il n'est pas impossible de mener des actions en dehors des institutions politiques, même en dehors des Décrets, beaucoup de petites associations réalisent cela au quotidien, mais il leur est donc difficile de réaliser un travail au niveau de la sphère sociale ou politique dans la société au sens large, elles doivent faire ce travail au niveau local.

Concernant la suppression de la loi de 1921, il est intéressant de s'informer car nous entendons beaucoup d'avis différents. Nous avons organisé des formations et invité différents juristes. Certains disent que techniquement cette suppression ne change pas grand-chose. Elle doit permettre de mettre en valeur des règles qui devaient aboutir depuis un moment déjà.

Ensuite, par rapport à la loi en elle-même et ce qu'elle prévoit, on peut avoir un discours moins favorable, notamment sur son impact qui impliquerait une assimilation de l'associatif au monde des sociétés. Ce point, en effet, pose problème parce que ça veut dire qu'on pousse le monde associatif vers un modèle prônant davantage l'activité commerciale et lucrative et cela est à l'opposé du modèle associatif.

Ainsi, si on se contentait de revoir les règles et d'uniformiser certaines mesures, cette professionnalisation du secteur ne poserait pas vraiment de problème. Cela étant, on ne peut accepter le fait que cette professionnalisation implique que, désormais, on considérera dans un même groupe, des structures dont le but, l'objectif, la philosophie est social et d'autres structures dont le but répond à des logiques totalement différentes.



Tout cela questionne et doit continuer à questionner le monde associatif dans la mesure où sur le long terme cette assimilation aura certainement d'autres répercussions beaucoup plus dangereuses avec des contraintes qui s'imposeraient à tout le secteur.

« La difficulté du secteur associatif face à ces problématique est qu'il est hétérogène, davantage porté sur le terrain et moins sur les aspects méta. »

Le problème est rarement le premier pas, c'est, souvent, ce qui suit. Il est impératif de rester vigilants même si nous avons déjà perdu une partie du combat. La difficulté du secteur associatif face à ces problématique est qu'il est hétérogène, davantage porté sur le terrain et moins sur les aspects méta. Nous accusons, donc, dans

ce genre de dossiers souvent trop de retard entre le temps où les mesures sont lancées et celui de réfléchir et de mettre en place nos revendications, nos actions.

Professionalisation, engagement Méfaits et bienfaits

PHILLIPPE ANDRIANNE

Président de Form'association - Centre de formation pour adulte.

L'action associative et la question de l'engagement qui en découle connaissent de réelles difficultés actuellement. Prenons l'exemple du financement déjà problématique en temps normal, avec le Covid, beaucoup d'associations, surtout les petites, ont eu de grosses difficultés financières. Ces associations ont du mal à réunir des fonds parce que toute une série d'activités ont été suspendues pendant quasiment deux ans.

Dans ce contexte compliqué, continuer une action associative ou encore la démarrer est très difficile. De plus, remarquons qu'aujourd'hui, il y a le fait que l'engagement volontaire devient rare. En effet, beaucoup de gens ont des difficultés financières et espèrent à travers un engagement trouver un emploi, une rémunération voire une récompense. Il y a aussi le fait que l'engagement volontaire est beaucoup plus morcelé et nous assistons à un "engagement" beaucoup plus immédiat et ponctuel qu'à un engagement dans la durée. Ainsi, les associations peinent à trouver des gestionnaires associatifs susceptibles de pérenniser l'engagement dans la durée.

Le Code des sociétés/associations a également renforcé cette difficulté de l'action associative et rend la responsabilité des gens qui s'engagent à des fonctions de gestion plus compliquée. Ainsi, une lourde réglementation et de nouveaux aspects administratifs s'abattent sur ces associations. Le contrôle sur celles-ci fait que l'engagement dans l'associatif semble plus difficile pour le citoyen aujourd'hui.

Par ailleurs, malgré toutes ces difficultés et les complications en lien avec la gestion administrative, le monde associatif se mobilise toujours autant. Que ce soit pour des actions humanitaires, des pétitions, des actions politiques ... de nombreux citoyens s'engagent encore au quotidien. La dernière enquête de la Fondation Roi Baudoin sur le volontariat mentionnait plus de 1.400.000 volontaires en Belgique, donc l'engagement en général et dans le secteur associatif en particulier est toujours présent.



Pour revenir à la gestion de l'association et de l'action associative, il est important de comprendre qu'il existe deux types d'associatif ; celui qui bénéficie d'emplois et celui qui n'en a pas. Le deuxième type d'associatif reste dans un fonctionnement plus traditionnel avec une gestion un peu moins structurée. L'arrivée du Code des sociétés et associations va davantage impacter ce type d'association qui n'est pas ou peu préparée aux normes et aux codes imposés par la professionnalisation.

« *Nous assistons à un "engagement" beaucoup plus immédiat et ponctuel qu'à un engagement dans la durée.* »

Il est à remarquer que cette professionnalisation peut s'avérer nécessaire pour structurer l'emploi

dans le secteur, le faire reconnaître, lui donner des barèmes. Le fait d'avoir des barèmes permet de négocier autrement les subventions qui ne tiennent pas toujours compte de la charge salariale complète. Ainsi, pour le premier type d'associations, la professionnalisation peut être, dans certains cas, un cadre qui peut les accompagner.

Pourtant, il y a encore beaucoup d'associations qui n'ont pas la possibilité de créer de l'emploi, où les volontaires font tout, à la fois la gestion dans le conseil d'administration et la réalisation des activités.

Face à ces problématiques, certains se demandent : "Est-ce qu'on ne ferait pas mieux de supprimer l'ASBL et de revenir à une association de fait ?" soi-disant dans le but d'éviter toute une série de lourdeurs administratives. Il serait dangereux de considérer cela comme une alternative parce que l'association de fait demande à l'ensemble des membres d'assumer toutes les responsabilités aussi sur leurs biens propres !



Le statut d'ASBL est toujours très important, plus sécurisant. Attention, cela n'enlève en rien le fait de devoir être responsable de ce que l'on fait, d'éviter une mauvaise gestion.

Concernant le code des sociétés, au-delà de la lourdeur administrative qui aurait comme impact le fait de figer l'action associative, la crainte de beaucoup d'associations réside dans le fait de dépendre du tribunal de l'entreprise. Cette soi-disant difficulté à venir, peut être résolue si l'on gère convenablement et en bon père de famille

l'association, en tenant ses comptes et en ne prenant pas d'engagement démesuré par rapport aux rentrées financières de l'association.

Sur la question de l'engagement, la taille de l'ASBL et le nombre de membres du personnel peut également influencer l'action de l'association. En effet, les associations n'ont pas toutes le même mode de fonctionnement. Entre les petites associations, où les membres de l'assemblée générale sont aussi les acteurs principaux de l'action associative et les plus grosses structures où il y a une distinction entre les "travailleurs" de terrain et les "dirigeants", la question de l'engagement va être vue différemment. Dans certaines associations, le personnel est membre de l'assemblée générale, dans d'autres cas. Dans certaines associations le personnel de direction est administrateur, dans d'autres cas. Tout cela peut changer la dynamique et les différentes prises de décisions.

Au-delà de la question de l'engagement ou de celle de la professionnalisation, il est impératif de revenir aux fondamentaux de l'action associative. Il faut que chaque association s'organise avec ses forces et ses faiblesses pour éviter que l'administration de l'ASBL ne prenne trop de place ou encore que la direction ne domine l'ensemble de la structure en façonnant la structure à son image ou à sa vision. Les statuts d'une ASBL permettent d'éviter cela en faisant en sorte que la place de la démocratie et de la gouvernance collective priment.

Contrairement à ce que l'on pense, apporter un cadre légal plus strict sur ces questions n'arrangera pas ce genre de problématique. L'association dispose d'une AG qui contrôle un CA et un CA qui est responsable collégalement, c'est là que ce genre de questions doivent être posées.

L'initiative associative existe et existera toujours à partir du moment où un citoyen ou un ensemble de citoyens a une idée et est prêt à se réunir et à réunir d'autres personnes autour de cette idée.

L'obsolescence du citoyen



SAMUEL MARÉCHAL

Formateur en audiovisuel et animateur en Education permanente.

Il est bien entendu fondamental que le monde associatif puisse offrir des espaces de réflexion et d'action aux citoyens, dans une société conformiste où prime aujourd'hui le mépris de la pensée et du débat. Même si beaucoup d'associations se mobilisent dans des actions citoyennes, elles ne peuvent s'engager et se lever contre l'ensemble des problématiques de la société. Être citoyen, dans une démarche citoyenne, c'est encore reconnaître l'État, comment pourrions-nous reconnaître celui qui le bafoue et son autorité d'une médiocrité sans nom. Le monde politique qui agit comme un gestionnaire de "l'économie", ne réfléchissant qu'en termes de subsides, ne devrait pas accompagner le monde associatif dans cette noble cause, le "citoyen" devrait pouvoir créer des mouvements, des structures totalement indépendantes. Seule une gestion autonome de la société est agissante, humaine et pertinente. Dès lors où une association reçoit des subsides, elle est soumise aux pouvoirs publics, et tout rapport à l'argent est par définition contraignant, non, il ne nous permet pas de nous exprimer librement, nous mettant systématiquement en porte-à-faux entre une ligne de conduite "bien-pensante" et nos

« *Ne pas prendre
le confort pour
une liberté.* »



revendications. Pour exemple, nous possédons une arme extraordinaire au sein de notre structure, l'audiovisuel, pour contrer la propagande des médias de masse (eux-mêmes à la solde des gouvernants), ces médias qui manipulent sans cesse nos émotions, qui dans un flux ininterrompu d'informations nous désinforme, et dans ce contexte "pieds et poings liés", nous ne l'utilisons malheureusement pas à bon escient. Nous sommes en fait dépouillés de notre capacité à prendre position. Mais cette perte de liberté se déroule de telle sorte qu'à la différence du temps de l'esclavage, nous sommes même désormais dépouillés de la liberté de remarquer que nous avons perdu notre liberté. Car "l'esclavage" nous est livré à domicile par les médias de masse, servi comme une marchandise de divertissement et comme un confort. Et il faut posséder une souveraineté absolument exceptionnelle pour ne pas prendre ce confort pour une liberté. Comme dirait Raoul Vaneigem : "Les encensoirs médiatiques ont mis et continuent à mettre tant de zèle à diffuser la fiente gouvernementale que l'air du pouvoir est devenu irrespirable. Le dialogue avec l'état pue de la gueule. Il n'y a plus d'autre interlocuteur pour le peuple que le peuple lui-même."

Plateformes et fédérations : espaces d'engagement ou organes d'institutionnalisation ?

L'institutionnalisation est un processus qui vise à la création d'une forme de permanence de la dynamique associative. La question qui se pose est de savoir si les plateformes et fédérations y contribuent sans se départir de leur mission visant à garantir un espace d'engagement au sein des associations membres.

Farah Ismaili de la FESEFA et Arnaud Zacharie du CNCD plaident pour une mise en commun dans l'intérêt de chacun.

Un corps intermédiaire, une lutte en commun pour l'intérêt général



FARAH ISMAÏLI

Directrice de la FESEFA - La Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Éducation permanente et de la Formation des Adultes est une des fédérations d'employeurs du secteur socioculturel. Cette fédération a pour but de défendre et de valoriser les pratiques professionnelles du secteur de l'éducation permanente et de représenter les organisations reconnues dans ce secteur.

Je suis directrice d'une fédération d'employeurs dans le secteur socioculturel. Il y a deux niveaux de représentation. Une représentation transversale des employeurs des secteurs de l'éducation permanente, de l'insertion socioprofessionnelle et de l'intégration des personnes étrangères. Une représentation sectorielle pour le seul secteur de l'éducation permanente, et ce officiellement depuis le 1^{er} janvier 2021. La FESEFA est une fédération pluraliste, composée des différents courants philosophiques qui traversent l'associatif belge.,

Dans le paysage belge, nous observons combien les associations sont une composante essentielle de la société démocratique. Elles concourent à la (re)vivification de ses fondements et constituent un rempart contre l'individualisme, dans leur dimension collective, et contre toutes les formes d'extrémismes.

D'ailleurs, dans la Charte associative, les pouvoirs publics francophones reconnaissent le monde associatif, les missions d'intérêt général qu'il mène, et les principes qui lui sont chers, comme l'autonomie associative, la liberté sur le choix des méthodes d'action, l'égalité de traitement entre les associations, les missions d'émancipation et de contestation, etc. Une série d'engagements concrets des pouvoirs publics y sont également présents. Ce texte, scellant une forme de pacte entre le monde associatif et le politique, précise la nature du rapport entre ces deux parties. Le partenariat, tout en reconnaissant le rôle de

corps intermédiaires des associations entre les publics/citoyens et les décideurs politiques.

Cette charte garantit donc le rôle des corps intermédiaires, organisés de manière à permettre l'expression de la parole de terrain et des besoins non rencontrés, et renforce le pouvoir de s'associer, de faire société, de lutter de manière à pouvoir construire collectivement des droits.

Pour les pouvoirs publics, il s'agit de s'appuyer sur de véritables partenaires, complémentaires aux services publics, mis en œuvre et financés publiquement et qui puissent aussi être un espèce de contre-pouvoir notamment par rapport à des logiques économiques, des logiques idéologiques mais aussi être des forces contestataires par rapport aux politiques menées par les autorités politiques elles-mêmes.

« Les associations peuvent rapidement basculer dans des formes de sous-traitance, comme prolongement de l'action publique bien moins onéreuse. »

Malheureusement, on observe de plus en plus des glissements de l'action associative : de partenaires, les associations peuvent rapidement basculer dans des formes de sous-traitance, comme prolongement de l'action publique bien moins onéreuse que si l'action avait été prise en charge directement par les services publics.

On peut également observer des formes d'instrumentalisation de l'associatif au travers, notamment, de certains appels à projets dont

le cahier des charges laisse très peu de place à l'innovation, à l'autonomie et est orienté davantage "résultats quantifiables" plutôt qu'objectifs qualitatifs et émancipatoires. L'idée, ici, n'est bien entendu pas de flinguer tous les appels à projets. Certains sont nécessaires pour mener des projets pilotes innovants lorsque des nouveaux besoins sont exprimés sur le terrain. Certaines associations refusent de rentrer dans la logique des appels à projets afin de rester totalement libres dans la manière de mener leurs actions et d'atteindre leurs objectifs. Cela demande de trouver des sources de financements alternatifs, très souvent privés avec comme conséquences que des ressources au sein de la structure sont mobilisées sur la recherche de ce type de financements. Autre alternative : s'inscrire dans un financement public structurel dans le cadre d'une reconnaissance décrétales.



Deux possibilités s'offrent donc aux associations : soit ne pas se trouver totalement dans les logiques de financements ponctuels et chercher d'autres sources de financement, soit s'inscrire dans un financement structurel à travers une reconnaissance décrétales afin d'inscrire ses actions dans la durée.

Un élément important intervenant dans la relation entre le monde associatif et les pouvoirs publics est la concertation. La concertation existe à différents niveaux. On peut identifier trois types de concertations et pour chaque type de concertations, il y a des acteurs déterminés. En tant que directrice d'une fédération, je pense qu'il faut respecter les modèles de concertation belges existants. Quand on aborde des thématiques en lien avec la concertation sociale (comme la discussion d'accords non marchands), il y a lieu d'inviter les partenaires sociaux à la table des négociations. Lorsqu'on est sur le champ sectoriel, l'interlocuteur privilégié

est l'/les organisations éventuelles disposant de la légitimité de représenter tel ou tel secteur. Sur des thématiques bien précises comme la pauvreté ou la violence faite aux femmes, les associations de terrain disposant d'une expertise sont les mieux placées pour aborder ces questions et enjeux de société.

Concernant ce dernier niveau de concertation, celui qui implique les associations, il est tout aussi important que les autres. En effet, c'est là que le monde associatif peut exprimer ses craintes, son mécontentement, ses critiques par rapport à certaines mesures et actions politiques.

À côté des équilibres à trouver dans notre rapport aux pouvoirs publics, il y a également l'enjeu de la simplification administrative. Aujourd'hui, les associations croulent chaque jour un peu plus sous la charge administrative, sans bénéficier en leur sein de compétences à même de gérer les nombreuses obligations légales et réglementaires. Les petites structures sont littéralement noyées dans ce labyrinthe administratif. Les associations, qui pouvaient se le permettre, ont dû s'adapter en engageant des profils de plus en plus professionnels (comptable, responsable administratif et financier, etc.). Cela peut créer une forme d'inégalité entre les petites structures ne disposent pas des moyens nécessaires pour professionnaliser leurs équipes et les structures ancrées depuis de nombreuses années. Notre rôle en tant que fédération, c'est de proposer des accompagnements dans ce dédale administratif et réglementaire, prenant la forme de services mutualisés à tout un secteur. Mais c'est également de dénoncer cette surenchère administrative et la multiplication des contrôles qui à nos yeux ne se justifie pas et participe davantage au renforcement de la suspicion qui pèse sur le secteur associatif quant à l'utilisation des deniers publics. Cela n'est pas de nature à apaiser les relations entre les associations et les administrations...

L'adoption récente du CSA vient encore complexifier la donne et tend à brouiller les cadres que la charte souhaitait au contraire clarifier et faire respecter. Il y a lieu d'abord de préciser que ni les

partenaires sociaux, ni les secteurs associatifs n'ont été consultés au démarrage de ce gigantesque travail d'"harmonisation réglementaire", objectif avancé par le ministre de la Justice de l'époque, Koen Geens. Le premier projet de texte a été rédigé conjointement par le cabinet du Ministre et un cabinet d'avocat. L'objectif affiché du ministre était de simplifier la réglementation tant celle des sociétés que celle des associations, de codifier le tout sous une seule et même réglementation de manière à pouvoir offrir un cadre clair aux investisseurs étrangers souhaitant développer des activités économiques sur le territoire belge. Nous devenions tous des entreprises, certaines à finalité sociale, avec la possibilité laissée aux associations de développer des activités commerciales. Le texte était déjà bien avancé lorsque les interlocuteurs francophones ont été consultés. Malgré nos diverses remarques, nos avertissements quant au changement de sémantique, quant à la dilution de la spécificité du fait associatif (prévue la loi de 1921) et de la frontière entre les secteurs marchand et non marchand, le texte a été adopté quasiment en l'état. On se retrouve donc avec un texte que nous, en Belgique francophone, nous ne souhaitons pas.

Le problème avec cette réglementation est de plusieurs ordres. Il est d'abord symbolique. La réglementation nous définit avant tout comme des entreprises et plus comme des associations. Ces deux notions ne veulent absolument pas dire la même chose. Association c'est faire ensemble, c'est construire l'action collective. C'est faire s'associer des personnes dans un but désintéressé en vue de penser "collectif" et d'être un contre-pouvoir. Dans le terme "entreprendre", il y a davantage l'idée de développer des activités économiques avec l'objectif de faire du profit, même si celui-ci est réinvesti dans les activités de l'association.



FESEFA

AUTONOMIE ASSOCIATIVE MENACÉE

Des défis et
ambitions pour
garantir nos
libertés



Dans la Loi de 1921, l'ASBL se définissait comme une entité ne se livrant pas à des opérations industrielles et commerciales, ne cherchant pas à procurer à ses membres un gain matériel ou un quelconque profit. Elle poursuivait son action de façon désintéressée. Progressivement, pour pouvoir assurer la continuité de ses activités, certaines associations ont dû développer des activités de type commercial et économique. Par exemple, des associations d'éducation permanente, sont également prestataires de services notamment en matière de formations, cela leur permet de disposer d'une autre source de financement. Cette réalité-là existait donc déjà et était permise par une certaine jurisprudence pour autant que les bénéfiques soient réinjectées dans l'action associative. Le CSA fournit une base légale à ce qui était permis dans un cadre à la base non permissif. Cela conduit à un effacement de frontières entre deux secteurs poursuivant des objectifs antagonistes, conduisant dès lors à ce que le monde associatif se pense également dans un marché.

En effet, avec l'effacement de la spécificité du fait associatif, pourquoi les associations bénéficieraient-elles d'avantages, pourquoi ne seraient-elles pas soumises aux mêmes règles de la concurrence ? Pourquoi les associations bénéficieraient-elles d'aides d'État ? Pourquoi les subventions publiques ne feraient-elles pas l'objet de marchés publics profitant également au secteur marchand ? Voilà un échantillon de ce qui pourrait être le prochain plaidoyer du monde marchand ...

Dans les appels à projets, il n'y a pas en principe de mise en concurrence entre opérateurs comme c'est le cas dans les marchés publics. Votre dossier est analysé essentiellement en fonction des moyens qui seront mis en place pour rencontrer une mission d'intérêt général. Un marché public, par définition, fait jouer la concurrence.

Autre dérive possible à souligner est qu'à moyen et long terme, en l'absence de moyens permettant de développer des politiques nouvelles ou d'augmenter les financements existants, les pouvoirs publics se saisissent de cette opportunité légale laissée aux associations en les contraignant à trouver d'autres sources de financement. Cela pourrait devenir une certaine forme de désengagement public dans les politiques culturelles et sociales. Les crowdfunding, le tax shelter, etc. sont autant de formes de cette possible dérive.

Si le monde associatif veut tenter d'apporter des solutions à cette problématique, il faut créer de nouveaux rapports de force. Aujourd'hui, la FESEFA est, par exemple, investie et même membre actif du Collectif 21. Au sein du Collectif 21, tous ces enjeux sont discutés, analysés, débattus avec cet objectif de penser pour le secteur associatif des actions, un cadre réglementaire, etc. permettant de relégitimer le fait associatif et d'en garantir les fondements.

Une des pistes envisagées est la réactivation et la mise en oeuvre de la Charte associative, des principes et des engagements qu'elle contient. Il nous faut remettre cet instrument à l'agenda des politiques sous cette législature ou la suivante. Cette charte

était censée se traduire en accord de coopération entre les différentes entités fédérées qui l'avaient signée, à savoir la COCOF, la Communauté Française et la Région Wallonne.

« *La multiplication des contrôles ne se justifie pas et participe davantage au renforcement de la suspicion qui pèse sur le secteur associatif quant à l'utilisation des deniers publics.* »

Par exemple, une manière de traduire ces principes et ces engagements serait de les reprendre dans les réglementations sectorielles, sous forme d'un chapitre introductif de tout décret. Et d'énoncer dans ces réglementations que les missions encadrées sont d'intérêt général de sorte à ne pas être attaqués sur la question des aides

d'État et à rester bien en dehors du marché de la concurrence.

Il est important que l'État reconnaisse que nous sommes bien des services économiques d'intérêt général et que si nos missions sont financées, elles le sont parce qu'on répond à des besoins auxquels l'État ne sait pas répondre. On répond à des besoins avec une praxis particulière parce qu'elle s'adresse aussi à des publics particuliers, les publics vulnérables par exemple.

C'est en réhabilitant la spécificité du fait associatif que l'on pourra échapper aux attaques du monde marchand.

Fédération des Employeurs des
Secteurs de l'Éducation permanente
et de la Formation des Adultes

Espaces de coordinations et réseaux pluralistes



ARNAUD ZACHARIE

Secrétaire général du Centre national de coopération au développement (CNCD-11.11.11). Il est également maître de conférences à l'Université de Bruxelles (ULB) et à l'Université de Liège (ULg), ainsi que collaborateur scientifique au Centre d'étude sur la coopération internationale et le développement de l'ULB et à l'Unité de recherche en Relations internationales de l'ULg. Il a écrit plusieurs ouvrages et de nombreux articles sur la mondialisation et le financement du développement.

La question de la liberté d'association n'est pas neuve, elle est un pilier de la démocratie libérale et des droits humains. C'est dans ce cadre-là qu'il y a des associations au sein de nombreux secteurs dont celui de la coopération au développement.

Le tissu associatif belge est très diversifié. Évidemment, les associations sont d'autant plus nombreuses et libres quand on vit dans une démocratie. Dans une dictature, fatalement, le tissu associatif est, au mieux, clandestin. Ces régimes autoritaires cherchent en priorité à s'attaquer aux ONG, aux organisations de la société civile, à la culture en général parce qu'on sait d'expérience que c'est souvent là que se situe leur talon d'Achille. Lorsqu'ils finissent par tomber, c'est parce qu'il y a des manifestations populaires qui sont souvent organisées par des associations diverses.

Dans ce sens, il est impératif de créer des espaces de coordinations et des réseaux pluralistes. Cela peut soit prendre la forme d'une coupole formelle comme c'est le cas du CNCD-11.11.11 qui rassemble près de 90 ONG et associations, soit la structure de réseaux plus informels où, pour une cause particulière, on va rassembler différentes associations, différents acteurs de la société

civile qui parfois pour des raisons différentes vont poursuivre un même objectif.

Il s'agit là d'un engagement associatif actif. Ce modèle peut produire rapidement de bons résultats mais il

a des limites comme la question du temps. Il y a des associations qui peuvent bénéficier d'un personnel permanent et d'autres pas. Il y a énormément d'associations qui se basent uniquement sur le volontariat. On constate à ce moment-là que la majorité des participants aux associations sont soit des

jeunes qui n'ont pas encore de vie de famille ou de vie professionnelle, soit des jeunes retraités qui n'ont plus d'emploi, qui n'ont plus d'enfant à suivre de près et qui ont du temps libre. Généralement, quand on regarde la sociologie des associations, la grande majorité ce sont ces deux groupes là, parce que, fatalement, quand on a un travail et des enfants en bas âge, on a moins de temps.

Ceci dit les associations bénéficient du soutien d'autres groupes de la population, certes moins actifs sur le terrain de manière permanente mais qui peuvent soutenir, soit en

signant une pétition, soit en faisant un don, soit en participant à une manifestation ponctuelle.

« *La volonté, l'engagement et la détermination des acteurs de l'association suffisent à offrir à l'action associative une continuité dans le temps et l'espace.* »



Pour certaines associations, la volonté, l'engagement et la détermination des acteurs de l'association suffisent à offrir à l'action associative une continuité dans le temps et l'espace, mais seulement si l'on réussit à avoir un engagement dans la durée. Ce qui n'est pas facile !

Disons que le défi consiste toujours à inscrire cette action dans la durée, en sachant que le temps disponible est limité alors que cela demande énormément d'énergie et de temps libre. Souvent les petites associations et/ou les associations qui répondent à des actions ponctuelles vont devoir se diversifier pour continuer d'exister. Elles vont souvent s'impliquer davantage lors de grosses vagues de mobilisation citoyenne et être moins actives en dehors.

La seconde étape pour ce monde associatif concerne la capacité à s'unir et à créer une forme de synergie associative capable de se renforcer dans le but de s'imposer à la table des concertations avec le politique. Cette synergie existe bien entendu dans de nombreux secteurs. En ce qui concerne l'articulation avec le monde politique, pour le monde associatif qui fait partie de la société civile sur une base non partisane, le but est d'avoir des débouchés politiques pour changer les choses de manière plus structurelle. L'indépendance politique, le caractère non partisan n'empêche évidemment pas le dialogue avec les responsables politiques dans l'espoir de les sensibiliser et d'influencer leurs décisions dans le sens choisi ou recherché par les associations en question.

C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de créer des synergies, pour se faire entendre et avoir un impact sur les responsables politiques. L'enjeu pour les organisations de la société civile, pour

les associations, c'est d'être suffisamment représentatives pour pouvoir mobiliser les citoyens sur une base beaucoup plus large et pouvoir démontrer aux politiques ce soutien populaire très large.

À ce moment-là, les responsables politiques, qui dépendent évidemment des voix des électeurs et du soutien des populations, vont être beaucoup plus sensibles et seront beaucoup plus faciles à influencer.

On parle beaucoup de la professionnalisation du monde associatif, aujourd'hui, et du fait qu'elle mettrait en péril le côté militant des actions des associations. Disons que les associations professionnelles ont l'avantage de pouvoir s'inscrire dans la durée, d'avoir une stabilité dans leurs actions.

Ces associations, qui disposent de salariés et de personnel professionnels, doivent évidemment non seulement avoir une base sociale, si possible avoir des bénévoles dans leur propre association mais aussi s'articuler avec des mouvements citoyens plus spontanés basés sur le volontariat.

Concernant l'inscription des ASBL dans le code des sociétés, il s'agit là d'une dérive du pouvoir politique qui perçoit de plus en plus le monde associatif comme un acteur économique, donc ça implique évidemment des contraintes en plus pour les associations professionnelles. Pour certaines, ce n'est pas une difficulté parce qu'elles étaient déjà organisées avec des statuts qui reprennent tous les critères exigés par le code des sociétés, mais ça peut quand même porter atteinte à certains types d'associations qui n'ont pas le même type de structuration.



*« L'indépendance politique,
le caractère non partisan
n'empêche pas le dialogue
avec les responsables
politiques. »*

C'est sans doute symptomatique d'une évolution de la société vers toujours plus d'exigences de la part des pouvoirs publics par rapport au monde associatif. C'est vrai qu'il y a certainement eu des dérives ou des abus de la part de certaines associations, il ne faut pas non plus avoir une image naïve du monde associatif en général. Mais si l'on prend la grande majorité des associations basées sur le volontariat, il s'agit de citoyens qui agissent par conviction.

L'objectif du Centre national de coopération au développement, est de promouvoir un monde plus juste et plus durable. Le CNCD-11.11.11 coordonne la voix de près de 90 ONG et associations belges de solidarité internationale et de milliers de volontaires autour de trois missions :

- programmation de développement dans les pays pauvres du Sud
- coordination de campagnes pour sensibiliser la population belge aux enjeux de la citoyenneté mondiale et solidaire
- interpellation de responsables politiques grâce à un travail de plaidoyer

Associatif migrant, opérateur ou acteur ?

On ne peut pas être Carrefour des Cultures et ne pas s'interroger sur l'associatif migrant, ses rôles et ses missions. Face au communautarisme, quelles stratégies identitaires proposer ? De quelle intégration parlons-nous ? L'action interculturelle ouvre-t-elle à l'exercice d'un contre-pouvoir ?

Marco Martiniello, Aïcha Adahman, Alexandre Ansay, Spyros Amoranitis, Necati Celik, Nagi Sabbagh et David Cusatto nous livrent leur vision de l'associatif migrant aujourd'hui.

Le fait associatif, zoom sur l'immigration



MARCO MARTINIELLO

Directeur de Recherches au Fonds National de la Recherche Scientifique (FRS-FNRS) et Directeur du CEDEM (Centre d'Etudes de l'Ethnicité et des Migrations) à l'Université de Liège.

En raison de mon âge, j'ai la chance d'avoir observé l'évolution générale du monde associatif immigré depuis 1982-1983. C'est à ce moment-là que j'ai commencé à être directement impliqué dans une association issue de l'immigration italienne en région liégeoise. Depuis 40 ans, les choses ont beaucoup changé dans le domaine associatif.

J'estime qu'avant même de parler d'association, qui est une forme juridique particulière, il est nécessaire de parler du fait associatif dans un sens plus large. Les êtres humains ont toujours besoin de s'associer d'une manière ou d'une autre, mais peut-être pas toujours autour des mêmes critères et pas toujours sous les mêmes formes. C'est la raison pour laquelle parler du fait associatif plutôt que d'une forme spécifique d'associations, les ASBL, est plus approprié. Si nous reprenons le cas des associations issues de l'immigration, quand des personnes arrivent dans un autre pays, elles vont toujours essayer de s'associer avec d'autres, d'établir des contacts, de tenter de rechercher un soutien, pour éventuellement continuer un engagement qui existait dans le pays d'origine. Ainsi, les gens s'associent avant même de former des associations. Au départ, on s'associe souvent de manière informelle.

Dans le contexte belge, on voit que beaucoup de personnes s'associent sur base de critères diversifiés et qui dépassent l'engagement dans la sphère de l'immigration. Aujourd'hui, il y a beaucoup plus de critères qu'auparavant qui entrent en compte pour

la formation du fait associatif ou d'associations plus formalisées. Par ailleurs, concernant le fait associatif lié à l'immigration, qu'on le veuille ou non, souvent l'origine, la nationalité ont joué un rôle important dans la manière dont les gens se sont associés. Ce n'est pas une question de communautarisme mais lorsque l'individu arrive dans un endroit inconnu, il va essayer de trouver des gens qui sont originaires de la même région, du même pays, voire du même village, qui parlent la même langue et qui sont face au même défi de trouver des marques dans leur nouvelle société ...

Le procès de communautarisme que l'on pourrait dresser à ces associations est loin d'être toujours justifié. Dès la fin des années 70 et le début des années 80, beaucoup d'associations qui s'étaient

formée sur la base d'une même l'origine ou nationalité exprimaient une vive volonté de se fédérer, de se regrouper et d'entrer en interaction avec d'autres associations qu'elles soient "Belgo-belges" ou issues de l'immigration mais provenant d'un autre endroit du monde. Par exemple dans la région liégeoise,

des associations italiennes se regroupaient avec des associations espagnoles et grecques déjà à l'époque. Il y avait des associations marocaines dans cette dynamique. Elles regroupaient surtout des réfugiés politiques marocains. Toutes ces personnes essayaient de travailler ensemble pour défendre les intérêts ou les droits qui étaient refusés aux personnes issues de l'immigration. Souvent, elles se situaient à gauche sur l'échiquier politique.

« La question des subsides est également un point important qui réduit le champ d'action des associations. »

J'ai l'impression qu'aujourd'hui c'est moins le cas. Il est plus difficile de tenir des discours d'unité entre tous les immigrés, de former ces associations plus transnationales, parce que la société a évolué. Ces populations ne se reconnaissent plus comme étant dans un contexte de migration mais davantage dans un contexte de post-migration. Certaines communautés sont installées en Belgique depuis deux-trois-quatre générations parfois. Les individus ne se considèrent plus comme immigrés. Elles ne sont pas nécessairement solidaires avec les migrants qui arrivent maintenant

N'oublions pas, également, le rôle des Pouvoirs Publics concernant ce point. En effet, il y a eu toute une structuration, des orientations qui ont été données par les différentes administrations. Il faut entrer dans des lignes budgétaires qui sont prédéfinies. La question des subsides est également un point important qui réduit le champ d'action de ce genre d'associations. Le pouvoir politique a eu un impact sur la manière dont ces associations se sont formées et avec le temps, il est devenu de plus en plus difficile d'être totalement indépendant et de résister à un certain processus de professionnalisation et de bureaucratisation des associations. Pour avoir accès à des ressources il faut entrer dans des cadres qui sont bien stricts, il faut devenir des "pros" en comptabilité, en administration et quelque part c'est un frein, à mon avis, supplémentaire pour certaines formes de regroupement de personnes qui voudraient faire des choses ensemble. Il faut remplir tel et tel critères, faire du monitoring, du reporting. Cela nuit, je pense au fait associatif spontané.

Il est également important de comprendre qu'avant les années 80, les thématiques en lien avec le monde ouvrier, le travail, le syndicalisme regroupaient beaucoup de personnes, d'associations, de citoyens. Tout ce qui faisait la force de classe ouvrière comme acteur social et politique a été fortement démantelé. L'évolution du système économique et le passage à

l'économie digitale aujourd'hui, fait en sorte que beaucoup d'espaces de contestation disparaissent.

À l'époque beaucoup de personnes travaillaient à l'usine, en entreprises. Dans les grands ensembles industriels, il y avait des milliers d'ouvriers, d'employés réunis au même endroit et partageant les mêmes luttes. C'était facile pour les gens de se rendre compte qu'ils étaient dans la même situation. Aujourd'hui, ça me paraît quand même beaucoup plus difficile ou alors c'est de manière très sectorielle.

Pourtant, la discrimination sur une base socio-économique existe encore. Elle s'est même accentuée. De plus, avec les mouvements de populations vient s'y ajouter une discrimination sur base ethnique, raciale, culturelle et religieuse.



Lorsque l'on se questionne sur l'associatif dans le champs de l'immigration, nous ne pouvons pas exclure ses contacts, voire ses relations avec le monde politique. Il est intéressant de remarquer que dans le cadre des politiques de la ville, on a voulu utiliser les cultures urbaines pour occuper les jeunes, pour les empêcher de "traîner" dans la rue et, en gros, pour qu'ils ne troublent pas la paix publique. Il s'agit

là d'une manipulation de la part du politique d'un certain monde associatif, de certaines dynamiques citoyennes. Mais ce qui a été inattendu, c'est que certaines de ces cultures urbaines ont développé toute une série de compétences, ont développé un discours, parfois politiquement très fort.

Ensuite, nous constatons aussi qu'aujourd'hui, un certain nombre de politiciens et de politiciennes ayant un background immigrés proviennent du secteur associatif. À Bruxelles, une association comme "Jeunesse maghrébine" a "fourni" des gens comme Fadila Laanan et d'autres. Cela ne peut qu'expliquer la qualité et le dynamisme dont certaines associations issues de l'immigration font

preuve. Est-ce que ces politiciens issus de l'associatif ont apporté un changement positif pour la société et pour toutes les populations issues d'immigration ? C'est un long débat. Par contre, il est important de souligner cet aspect positif de nos sociétés actuelles. Cela montre quand même qu'il y a eu un certain changement par rapport aux années 70, 80 où ce n'était pas possible. Au mieux, l'immigré était leader syndical ou militant politique. Mais jamais, il ne pouvait accéder à des fonctions politiques.

Il est important de comprendre que l'un des rôles que peuvent assumer les associations est d'essayer de faire bouger les lignes sur des enjeux de société. Que ce soit par l'action ou par une démarche de dialogue. Certaines associations peuvent avoir une certaine influence sur le type de politiques qui peuvent être développées. Il ne s'agit pas pour ces associations de dicter les changements politiques mais plutôt d'apporter une expertise de terrain dans le champs des politiques publiques.

Posons-nous la question de comment seraient les choses s'il n'y avait pas eu d'associations. S'il y avait pas eu de regroupements associatifs, peut-être que les choses seraient bien pire que ce qu'elles sont aujourd'hui pour les personnes migrantes et les générations suivantes.

Dans certaines villes, on voit que le secteur associatif joue un rôle de pression sur le monde politique. Dans une ville comme Liège où le secteur associatif reste très fort, si vous voulez diriger la ville vous ne pouvez pas ignorer les revendications émanant des milieux associatifs.

De plus, dans une démocratie ouverte et participative, tenir compte des associations qui sont la voix de la société civile est fondamental. Parce que les associations participent à l'évolution de nos démocraties. Une vraie démocratie doit faciliter la

participation citoyenne et associative sous quelque forme que ce soit car cela la renforce.

Pourtant, nous constatons beaucoup de contradictions, de tensions dans notre société. Il y a un discours politique sur l'ouverture notamment par la gouvernance. On parle de plus en plus de gouvernance c'est-à-dire d'associer les citoyens entre autre, sous forme d'associations, à l'exercice du pouvoir. Cela dit, quand une association se positionne trop comme actueyr directe de la vie politique, elle peut rencontrer des difficultés.

Si nous voulons être tout à fait transparents et honnêtes, il faut également remettre en cause le monde associatif en lui-même. Ainsi, certaines contradictions apparaissent. Prenons l'exemple de la légitimité des acteurs qui m'intéresse particulièrement. Certains mouvements et militants décoloniaux disent ne pas vouloir travailler avec les "blancs" progressistes car ils ne seraient pas vraiment légitimes dans ce combat. Face à un tel discours, qui m'a d'ailleurs été adressé personnellement, se pose la question de la légitimité des

actions et surtout de la convergence des luttes. Faut-il être racisé pour lutter contre le racisme. Je ne le pense pas. Fort heureusement, il ne s'agit pas d'une majorité des activités décoloniaux qui refusent les alliances mais leur discours témoigne d'une certaine fragmentation du tissu associatif et de luttes internes qui ne servent pas du tout la cause. Il faut impérativement dépasser ces luttes intestines pour rétablir un plaidoyer et des actions en commun, surtout quand il s'agit de sujets aussi importants que la (dé)colonisation. La fragmentation de la société n'est rien autre qu'une autre forme de l'individualisme sans cesse grandissant dans nos démocraties, et qui, on le constate, n'a pas épargné les associations dont le fondement est d'ailleurs contraire à l'individualisme !

« Dans une démocratie ouverte et participative, tenir compte des associations qui sont la voix de la société civile est fondamental. »

Contre-pouvoir et complémentarité



AÏCHA ADAHMAN

Directrice de l'ASBL Génération Espoir à Ottignies. Créée en 1999, l'ASBL Génération Espoir est agréée en tant qu'Initiative Locale d'Intégration par la Région Wallonne. Elle a pour but de favoriser l'intégration des personnes d'origine étrangère dans la société belge et de rendre possible l'échange entre personnes de cultures différentes et le vivre ensemble.

Dans le monde associatif, il y a une nostalgie de liberté d'action totale, malheureusement sans les financements publics on peut pas aller loin ne serait-ce que pour pouvoir utiliser un local. Les directives du pouvoir public sont ce qu'elles sont mais elles permettent aux associations d'exister, de se développer et d'aller plus loin dans leurs actions.

Par ailleurs, cela ne veut pas dire que le monde associatif ne peut pas critiquer ou être en désaccord avec l'administration publique ou le monde politique, dès lors, il est important de se constituer en comité, comme les comités d'accompagnement des ILI qui existent depuis peu.

C'est dans ces espaces que l'on s'interroge et que l'on tente de faire bouger les lignes. Personnellement, je m'interroge sur la manière dont les pouvoirs publics approchent le monde associatif. Pourquoi, cette rigidité dans les directives des pouvoirs politiques ?

Pourtant, le monde associatif a pour objectif l'amélioration de la société de manière générale, c'est donc dans l'intérêt du politique d'en faciliter le fonctionnement.

Prenons le cas de "Génération espoir", le projet a été initié dans une dynamique citoyenne et collective. L'idée est de permettre à des personnes, d'origine étrangère, d'aborder différents sujets de société, d'exercer leurs droits et leurs devoirs, d'agir dans la société dans laquelle elles évoluent.

Il s'agit, également, d'une manière de créer de la solidarité entre les personnes, entre les différents groupes ethniques ou culturels ... Enfin, l'association accorde une certaine importance à cette notion de groupes car pour défendre une idée, une cause commune, le nombre compte. La lutte d'un groupe est plus forte que la lutte d'une seule personne.

Les associations comme la nôtre ont aussi vocation à jouer un rôle de contre-pouvoir. Dans une société où beaucoup de directives et d'injonctions viennent du politique de manière descendante et parfois sans concertation, il est nécessaire de réagir et c'est une responsabilité du tissu associatif.

Ne voyons pas cela comme une opposition au monde politique mais plutôt comme une forme de complémentarité aux politiques parce que les citoyens, les associations sont sur le terrain et ont donc une expérience, une expertise à faire remonter aux décideurs.

La place de l'engagement est primordiale dans l'associatif. Il s'agit, en fait, de l'ADN de l'association. C'est souvent cet engagement qui fait qu'une association continue d'exister. Notre association a été créée en 1999 et nous avons reçu les premiers subsides pour fonctionner en 2006, le premier poste de travail en 2007. Ainsi, pendant huit ans nous nous organisons uniquement en tant que bénévoles et par la seule force de notre engagement.

« La place de l'engagement est primordiale dans l'associatif. Il s'agit, en fait, de l'ADN de l'association. »

Remarquons que lorsqu'une association comme la nôtre est reconnue, il pourrait y avoir une diminution de l'engagement et l'entrée dans une dynamique de "prestation de services" où la personne fait son boulot, ses heures et rentre chez elle le soir. Nous sommes totalement opposés à cela et nous mettons l'engagement et le projet initial de l'ASBL au centre de nos préoccupations.

Même si nous sommes reconnus comme ILI, cela n'empêche que, sur notre lieu de travail comme en dehors, nous continuons à interpeller les pouvoirs politiques locaux pour faire remonter des choses, nous travaillons vraiment dans l'intérêt des communautés étrangères. L'idée de départ est toujours existante.

Je reviens sur le rapport aux politiques car cela me semble central dans l'analyse et le questionnement associatif. Il est important de considérer que si on continue à suivre les directives des pouvoirs politiques, sans les remettre en question, sans les critiquer, sans bouger ... nous allons, à terme, perdre notre identité. À titre d'exemple, l'identité de "Génération Espoir" était d'abord de répondre aux besoins d'une communauté, la communauté maghrébine mais pour répondre et s'inscrire dans les différents projets proposés par les pouvoirs publics nous avons été "obligés" d'élargir notre champ d'action. Aujourd'hui, nous nous trouvons dans la sphère des politiques d'intégration et notre activité concerne les primo arrivants, le parcours d'intégration ... Ce qui n'est pas négatif, bien sûr, remarquons juste que les autorités, via les décrets, les subsides ... arrivent à éloigner des associations de leur projet de base.

L'idéal pour contrer cet état de fait est de s'unir entre associations dans le but d'établir un rapport de force plus équitable face au politique. Malheureusement, nous ne nions pas que parfois des rivalités existent entre différentes associations. C'est un peu chacun pour soi, chacun essaie de défendre sa propre cause. Il y en a certains qui vont se taire parfois ou qui ont peur d'engager leur association.

Récemment, avec la création des espaces de concertation, nous sentons une synergie entre les associations concernant des revendications communes. Le souci c'est que ça prend beaucoup de temps et le COVID n'a pas aidé dans ce sens parce que beaucoup de choses sont en retard.

Trouver des espaces de concertation avec le politique est, également, une priorité pour le monde associatif. Il faut vraiment que le politique comprenne l'importance de l'expertise du tissu associatif qui est ancré dans la réalité du terrain. En même temps le politique a son agenda où parfois les positions doivent se prendre au niveau des partis politiques ce qui ne fait pas avancer les choses. Certains partis ne veulent pas suivre les revendications des associations, et ce, pour différentes raisons. L'objectif d'une association est de continuer à faire remonter les choses et de tenter de trouver le politique, les syndicats ... qui pourraient défendre sa cause. Si ce travail se fait les résultats vont suivre.

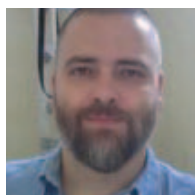


Mon expérience de ces 20 dernières années dans le domaine de l'associatif issu de l'immigration me l'a souvent prouvé. J'ai constaté une certaine évolution ces dernières années. J'ai vraiment senti une écoute et même une valorisation de notre apport. En tant qu'association de personnes issues de l'immigration et de personnes ayant vécu les choses de l'intérieur, notre expertise compte.

Pour revenir sur les politiques d'intégration on s'interroge de plus en plus par rapport à nos missions parce que les politiques d'intégration aujourd'hui sont plus orientées vers les primo-arrivant et sont axées sur l'apprentissage du français et de la citoyenneté. Il est vrai qu'avec l'apprentissage du français on touche un public plus large.

Je ne minimise pas l'importance pour les primo arrivants d'entrer en formations FLE ou en formation à la citoyenneté, d'entamer des démarches en lien avec la demande de nationalité ... Par contre, pour toute une autre partie de notre public, lui aussi d'origine étrangère, qu'est-ce que le Décret a mis en place ?

Ne pas confondre, loyauté et allégeance



ALEXANDRE ANSAY

Directeur du Centre Bruxellois d'Action Interculturelle. Le CBAI est une association fondée en 1981 à partir de l'expérience des migrations et des exils. L'association tente de combattre toutes les formes de discriminations et de promouvoir les initiatives qui permettent aux individus et aux groupes de construire des projets de vie et d'action communs.

Tout d'abord arrêtons-nous sur le terme "associatif issu de l'immigration". Il s'agit d'un associatif fondé par des personnes en situation d'immigration, des travailleurs immigrés. C'est ce qu'on appelait dans les années 70-80 de "l'associatif migrant" c'est-à-dire un associatif qui, dans sa création, est un phénomène relativement récent.

À Bruxelles il y a beaucoup d'associations qui sont effectivement issues de la migration et qui, aujourd'hui, sont des institutions financées, subsidiées qui développent leur projet depuis déjà plusieurs années parfois même plusieurs dizaines d'années.

Il est important de distinguer ce fait associatif d'une autre réalité qui est beaucoup plus complexe à identifier, qui est ce que l'on appelle "les associations de migrants". Le terme lui-même est compliqué à expliquer parce qu'il faut pouvoir le doter d'une définition qui permet d'identifier ce qu'on entend par une association de migrants.

La difficulté réside dans le fait que, dans l'inconscient de l'individu, il y a trop souvent cette idée que les immigrés se constituaient ou se rassemblaient pour donner naissance à une association. Cela a été vrai pendant très longtemps et c'est encore le cas aujourd'hui dans les faits. Mais, aujourd'hui, beaucoup de migrants ne se constituent pas nécessairement en association sous la forme juridique d'une ASBL. Donc, quand nous recherchons des associations de migrants, nous n'en trouvons

que très peu car nous minimisons le phénomène de la création de collectifs dans lesquels se retrouvent des migrants pour y bénéficier d'une forme de solidarité communautaire.

« *Le non marchand favorise la solidarité, "le pari de l'autre" quand le marchand prône la rentabilité et l'intérêt individuel.* »

Aujourd'hui quand on parle d'associations de migrants c'est plus complexe. Parce que les trajectoires migratoires sont beaucoup plus explosées, beaucoup plus fragmentées. Très souvent les pouvoirs publics passent à côté de ces phénomènes pour des raisons idéologiques ou de méfiance.

Malheureusement, il est très difficile pour les migrants de se constituer en collectif et d'exister en tant que tel, d'entrer en contact avec les pouvoirs publics, d'attendre une reconnaissance, d'entrer dans des stratégies de mobilisation en lien avec l'espace public ...



Par ailleurs, lorsque le migrant se trouve dans une société d'accueil qui est ouverte au phénomène communautaire, alors il y a un effet d'opportunité pour les collectifs de migrants qui ont davantage de facilité pour entrer dans un dialogue avec les pouvoirs publics.

À cet égard, en Belgique francophone, il y a encore beaucoup de travail à réaliser ! Certaines actions sont mises en place, cela commence tout doucement à bouger mais les associations de migrants, et ici j'entends par associations de migrants les collectifs, n'ont pas encore suffisamment de présence et de poids dans la société.

La construction d'un forum des minorités, lieu dans lequel les pouvoirs publics pourront construire un dialogue avec ces collectifs est une alternative intéressante qui va être poursuivie par le CBAI dans le futur.



Ces collectifs sont des acteurs légitimes dans la mesure où ils détiennent une expertise sur leurs composantes, sur les personnes qui les composent, leur être et leur identité. **Les collectifs ont la légitimité de pouvoir réfléchir sur le devenir, les conditions d'existence et l'environnement quotidien du migrant.**

Il semble donc fondamental d'aller de plus en plus vers un déploiement des politiques publiques incluant ces collectifs comme une composante des processus décisionnels. Sinon nous allons continuer à déployer des politiques publiques concernant les migrants mais sans eux.

Pour revenir à l'associatif issu de l'immigration constitué sous forme d'ASBL, la question n'est pas de savoir s'ils sont acteurs ou s'ils subissent les politiques publiques ? En réalité, beaucoup d'associations sont à la fois actrices et aussi parfois dans une forme d'obligation de devoir "faire avec" les prescrits administratifs. Elles doivent composer avec des logiques qui sont parfois imposées par les pouvoirs publics. Néanmoins, il y a des marges

de manœuvres importantes sur le terrain dans lesquelles ces associations peuvent recomposer avec la spécificité de leur objet.

Une association se doit d'être loyale avec le pouvoir public qui lui donne un subside. Il s'agit, là d'une question de loyauté à ne pas confondre avec de la fidélité ou de l'allégeance. Si elle accepte le subside elle doit jouer le jeu et essayer de mettre en œuvre son projet mais ça ne doit en aucune manière l'empêcher de démentir certains postulats ou des logiques de fonctionnement qui sont induites par les pouvoirs publics Cette loyauté autorise le conflit, autorise la divergence, tandis que la fidélité, quand elle est exigée d'une manière absolue, empêche les associations de pouvoirs mettre leur âmes et leurs spécificités dans l'action destinée à leur public.

Aujourd'hui, le débat sur la professionnalisation, l'engagement, le militantisme ou encore le volontariat revient sur le devant de la scène. Il faut savoir que, déjà dans les années 90, les discussions autour de ces sujets étaient présentes. Face à cela, notre position est de considérer les travailleurs de l'action interculturelle comme étant professionnels ou volontaires (un volontaire pouvant d'ailleurs être très professionnel) capables de se situer dans la société pour essayer de construire la négociation entre les différents acteurs et de donner de la force au plus faible pour que les plus faibles soient réellement en mesure d'exercer une contre-emprise sur les situations de domination politique, symbolique et institutionnelle.

L'acteur du monde associatif doit être capable de construire des conditions pour que le public se sente autorisé à énoncer des paroles sur ce qui lui arrive, sur sa vision du monde, et sur comment il entend exercer un contre-pouvoir sur toute une série d'enjeux de société, ça c'est une spécificité de l'action interculturelle.

Concernant la politique d'accueil des primo-arrivants, un décret a été mis en place en juillet 2014 en Wallonie. Il institue un parcours d'accueil pour ce public au niveau de la Région, il s'agit du parcours d'intégration. Ce dispositif s'appuie sur

un acteur absolument incontournable auquel les pouvoirs publics donnent des moyens budgétaires assez considérables ce sont les bureaux d'accueil et, en Wallonie, les centres régionaux de l'intégration (CRI) qui exercent cette fonction.

À Bruxelles les associations qui mettent en œuvre des politiques d'accueil ne sont pas des associations migrantes. Ce sont soit des associations par-communales soit proches du pouvoir politique local. Ce sont des associations constituées en ASBL. Elles ont un objet social, au centre duquel figure évidemment un intérêt à associer une intention d'œuvrer pour l'accueil des primo arrivants.



Quel que soit l'espace dans lequel la politique d'intégration est réfléchi, le plus important est de voir si cette structure repose sur un objet social cohérent ; Quelles sont les théories qui donnent naissance aux propositions associatives ? Est-ce que ces théories sont entretenues, enrichies ? Sont-elles construites collectivement ou sont-elles des messages complètement arachiques ?

Ensuite, il y a toute une série de réalités de terrain : quel est le cadre de travail ? est-ce qu'il y a une dimension collective, réflexive ? est-ce qu'on s'interroge sur ses pratiques ? est-ce qu'on a cette possibilité ou au contraire on est livré à la solitude ? ...

Rappelons que le cadre légal dans lequel évolue l'association a, également, toute son importance. Même s'il s'agit d'une évidence pour le monde associatif, il est important de rappeler que nous

ne faisons pas partie du monde lucratif. Pourtant, la nouvelle législation, veut assujettir le monde associatif au monde de l'entreprise. Il faut être vigilant parce qu'une association a sa raison d'être.

L'autre risque concerne la concurrence qui va naître de cette nouvelle réglementation. Des acteurs du monde privé, vont commencer à pouvoir répondre à des appels à projets qui étaient jusque-là destinés à des associations.

De plus, une association perçoit des subsides, ainsi dans ce nouveau contexte une entreprise pourrait considérer qu'il y a une concurrence déloyale et faire pression sur les autorités publiques pour favoriser un alignement. Cet alignement de la vie associative,

avec toute sa complexité, sur des logiques marchandes va peser sur le monde associatif.

Pourtant, il y a vraiment des différences très importantes concernant les manières de fonctionner du marchand et du non marchand. Le non marchand favorise la solidarité, "le pari de l'autre" quand le marchand prône la rentabilité et l'intérêt individuel.

Dans le non marchand, le travail social ... la temporalité est une ressource importante. On prend le temps pour pouvoir déployer son action dans la durée. Dans les logiques marchandes le temps est quelque chose qu'il faut diminuer le plus possible, il faut parvenir à produire un effet avec le moins de temps possible ... mais dans la logique associative du travail social c'est pas du tout comme ça que l'on envisage les choses

Pas de communautarisme Plutôt des stratégies identitaires



SPYROS AMORANITIS

Directeur de l'Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations (IRFAM) depuis sa création en 1996. Intervenant interculturel et social, il est formateur-consultant auprès de travailleurs sociaux. Il est formé à des approches multidimensionnelles en gestion et en anthropologie du projet. À ce titre, il est le conseiller de nombreuses institutions en Belgique et à l'étranger, notamment en France, en Grèce, au Togo, au Bénin.

L'IRFAM est un institut de recherches, de formations et d'actions sur les migrations. Depuis 25 ans nous effectuons un travail de réflexion et d'action en lien avec le flux migratoire.

Au niveau de la vie associative des migrants, nous constatons le même genre de dynamique depuis les années 80 et l'arrivée de la communauté Congolaise. Les personnes qui arrivent sur une terre nouvelle ont ce réflexe identitaire, cette volonté de se retrouver entre soi, entre personnes qui partagent les mêmes préoccupations, les mêmes envies, les mêmes nostalgies et les mêmes difficultés.

Contrairement à ce que certains pensent, il ne faut pas voir cela comme du communautarisme. Dans nos travaux, nous avons démontré à plusieurs reprises que cet entre-soi peut se conjuguer avec une intégration au pays d'accueil. Il ne s'agit, d'ailleurs, pas d'une simple volonté d'être avec des individus qui nous ressemblent. Il est question de stratégies identitaires bien plus profondes. Elles permettent de conforter le vécu et les difficultés d'une communauté, de savoir que d'autres vivent les mêmes situations. Gardons à l'esprit que l'effet migratoire est un domaine assez complexe à comprendre.

Prenons, par exemple, pour le migrant la difficulté de se retrouver dans une situation de négociation

identitaire : "j'accepte de nouvelles choses, en lien avec ce nouveau contexte, mais dois-je laisser tomber certains éléments de mon identité ?", c'est un élément qui n'est pas simple pour tout être humain.

Comprenons que ces phénomènes ne sont pas propres à une communauté en particulier. Le belge, installé au Japon, aurait tendance à vouloir des contacts avec d'autres belges pour aborder la nostalgie du pays ou d'autres sujets qui les rapprochent.

Dans certains de nos travaux, nous avons mis en évidence l'importance de soutenir la vie associative des migrants. Il s'agit, en effet, d'un secteur important du monde associatif. En Wallonie, par exemple, on a vu que, depuis les années 2000, il y avait une dynamique de soutien d'associations de migrants. Cette dynamique était assez intéressante. Pourtant, en Belgique, avec des gouvernements de coalition et le fait que toutes les formations politiques n'ont pas la même sensibilité, le soutien aux migrants n'est pas univoque.

Il faut que monde associatif puisse apporter, aux migrants comme à la société civile de manière générale, un soutien, une présence, un appui de sorte à faire face aux manquements du monde politique. Dans le passé nous avons contribué, avec



des groupes d'associations reconnues, à un travail de soutien et d'accompagnement des associations qui devaient fermer. Nous avons pu être entendu par le politique qui a pris les mesures nécessaires pour soutenir ces associations.

Aujourd'hui, on ne peut pas dire la même chose. Cela ne veut pas dire que ce soutien a disparu, mais on ne sent pas la même volonté politique. Aujourd'hui, le monde politique est en désaccord avec une certaine partie du monde associatif sur des éléments en lien avec la gestion et les résultats.

Ainsi, quand les associations de migrants ou non demandaient des moyens pour fonctionner sur le long terme, leur assurant la pérennité du projet global de la société, le politique, dans sa logique programmatique, ne voulait accompagner le monde associatif qu'avec des moyens concernant une mission précise, spécifique.

Le monde associatif peut comprendre ces logiques de programme, de dépenses, d'action ponctuelles, de subsides ... ou encore le fait qu'en fonction des priorités politiques, on va soutenir des associations de manière générale et pas d'autres. Pourtant, il est nécessaire que le monde politique comprenne que les associations de migrants font partie des associations tout court ! Et que dans ce sens il faut faire preuve de cohérence et leur donner les moyens de continuer d'exister.

Ne nions pas le fait qu'il y a dans notre société, une volonté d'associer le monde associatif, les associations de migrants ou encore la société civile en général dans le débat public et/ou politique. Par ailleurs, nous avons constaté une grande difficulté pour les différents acteurs de l'organiser. C'est aussi pour cela que, concernant le monde associatif issu de l'immigration, il a été question de créer des institutions qui pouvaient récolter les points de vue

des migrants. Malheureusement, nous voyons que beaucoup de ces structures au sein des institutions n'ont pas fonctionné.

«Rendre plus difficile l'accès au monde associatif à ces associations de migrants n'est pas en adéquation avec les valeurs de liberté des sociétés occidentales.»

Prenons l'exemple des centres régionaux d'intégration, au départ il y avait un conseil consultatif qui a été supprimé. Pourquoi l'a-t-on supprimé ? Quelles que soient les raisons de cette suppression, le citoyen doit se poser la bonne question : y a-t-il eu à un moment donné une véritable volonté politique d'associer plusieurs acteurs à l'intérieur de ce

conseil consultatif ? Est-ce la raison pour laquelle ces espaces ne sont pas souvent investis par les associations ?

Remarquons que des initiatives intéressantes existent aussi. Nous avons mené une étude au niveau des associations de migrants en collaboration avec le centre régional "CRIPEL". Il y avait une volonté, que nous avons appuyé, pour aller un peu à contresens et impliquer davantage les associations de migrants dans la consultation.

Il était très important d'écouter les migrants, de faire une sorte d'évaluation sur les centres d'actions.

Ce travail est également important pour un centre de recherche comme le nôtre, car il nous permet de nous ancrer sur le terrain, de nous rendre compte des réalités du tissu associatif migrant.



Il s'agissait d'un travail de coopération avec les centres régionaux qui fut très intéressant

pour les différents acteurs ; CRI, l'ASBL-IRFAM et migrants. Cette expérience conforte notre idée sur le fait qu'il y a des lieux de paroles et d'échange réflexifs qui ont été créés à un moment donné, mais que ces espaces de paroles et de participation n'ont pas été et ne sont toujours pas suffisamment investis.

Gérer une association est une tâche assez complexe, il faut avoir à la fois des compétences pour concevoir un projet, le mettre en œuvre, le faire évoluer, le gérer financièrement, avoir des connaissances en comptabilité, avoir la volonté de suivre la politique du moment ...

Beaucoup d'études, ces dernières années, nous informent sur la volonté d'aller davantage vers une certaine forme d'ingénierie du projet. La professionnalisation du secteur est certainement en lien avec cette nouvelle dynamique. Par ailleurs, il y a certainement une volonté politique derrière. Il faut se demander comment une association peut devenir professionnelle dans un contexte qui n'est pas favorable ?

Enfin, il est important de comprendre que le fait de rendre plus difficile l'accès au monde associatif à ces

associations de migrants n'est pas en adéquation avec les valeurs de liberté des sociétés occidentales. En effet, lorsqu'on examine en amont, ces associations, ces migrants, d'où viennent-ils ? Nous remarquons que la plupart du temps, ils proviennent de pays où la liberté d'expression est absente. L'association est aussi pour ces migrants, un moyen de voir leur parole se libérer. Celui qui était militant dans son pays sera militant ici en Belgique. L'association doit permettre aux nouveaux arrivants de s'engager, de s'exprimer et de s'intéresser à la fois à ce qui se passe ici et à ce qui se passe dans son pays d'origine.

Dans nos travaux, nous avons mis en évidence depuis longtemps l'intérêt du travail avec le migrant qui est ce que l'on appelle un acteur de développement de double espace, à la fois le pays dans lequel il est accueilli et son pays d'origine.



L'action syndicale un creuset pour l'associatif des migrants



NECATI CELIK

Directeur de l'ASBL Sima de Verviers.

Je pense que l'essentiel de l'associatif issu de l'immigration, vise véritablement des objectifs clairs, il veut trouver une place, qui vise l'égalité des chances, cet associatif veut devenir un acteur à part entière dans la sphère associative. Il s'agit là d'une problématique à considérer dans le champ associatif issu de l'immigration.

Les pouvoirs publics ont également leur part de responsabilité dans cette problématique. D'abord, dans certains cas, ils manquent d'interlocuteurs. Ensuite, lorsqu'il y en a un, il est primordial que celui-ci ait l'expertise nécessaire et la légitimité de pouvoir représenter l'ensemble des associations issues de l'immigration. Beaucoup d'associations réunies autour des CRI, ont une vision tournées essentiellement vers les pays d'origine.

Dans le champ de l'associatif issu de l'immigration, il est nécessaire d'aller vers davantage de qualité, et cela, au-delà de la question du professionnalisme. Quelle que soit l'association, le type d'activité, la présence de bénévoles ou de professionnels ... il faut effectivement aller vers plus de qualité et de professionnalisme. À plus forte raison, pour les associations bénéficiant de subventions, étant soumises à des cadres et des interventions des pouvoirs publics.

Ce service de qualité doit d'abord être présent pour le public car il le mérite. Quand une association offre de la qualité, les gens la respectent. Si l'ASBL, parce que se trouvant dans un quartier défavorisé où l'on s'adresse à un public issu de l'immigration, néglige le service à la personne, ils ne vont pas la

respecter. Donc, il faut du professionnalisme parce que l'on doit le respect aux gens et parce que c'est notre engagement vis-à-vis des pouvoirs publics et vis-à-vis de l'ensemble de tous les moyens qu'on met à notre disposition.

Par ailleurs, une association peut rester au niveau du militantisme, ça veut dire qu'il y a des bénévoles qui font des choses, qui ont des objectifs et des actions. Cela est aussi tout à fait louable. Cela étant, la professionnalisation du secteur renforce l'associatif. Elle lui donne un poids et une certaine crédibilité.

Dans le cadre de l'éducation permanente, cette professionnalisation n'impliquera certainement pas plus de compte à rendre aux pouvoirs publics.

D'abord, parce qu'on fait le choix de rentrer un projet ou non. Il y a des centaines d'activités différentes en lien avec les objectifs et la philosophie de l'association, libre à elle d'opérer certains choix ou non. Si les choix dans un projet quelconque sont contraires à ses convictions, le mieux c'est de ne pas rentrer ce dossier. L'éducation permanente est beaucoup plus souple et plus large puisqu'on peut mettre derrière notre projet tout ce que l'on veut.

Il est à considérer un autre argument très important qui est celui du contexte dans lequel évolue l'association. Au début de l'immigration en Belgique, il y avait un besoin culturel et social. Ainsi, les toutes premières associations ont tenté de mettre les gens ensemble, célébrer les fêtes nationales d'une communauté, cultiver les repères



communautaires Par la suite, les familles ont commencé à s'installer, les besoins se sont diversifiés ce qui a nécessité une évolution des associations. Ces premières associations ont été notamment aidées, soutenues et parfois initiées par les syndicats. Quand les travailleurs sont arrivés, les Italiens, les Espagnols, les Grecs, les Maghrébins, les Turcs, etc., les premières organisations et initiatives étaient massivement soutenues par les syndicats.



Au cours de ces 50 dernières années, prenons l'immigration turque et marocaine depuis 1964, le monde associatif a fortement bougé en s'adaptant aux besoins et aux réalités du terrain. Il faut rappeler et ne pas minimiser le rôle des syndicats dans cette évolution de l'associatif issu de l'immigration. Ils ont soutenu les travailleurs de différentes origines. Il y a eu vraiment une force qui s'est organisée à partir de là, les premiers droits de vote ont été acquis dans les entreprises suite aux combats syndicaux.

Suite à cela, l'immigration a pesé dans certaines décisions via des mobilisations autour des syndicats

FGTB et CSC. L'immigration a vu naître des personnalités importantes à Bruxelles et ailleurs, dans l'associatif et dans d'autres espaces de la sphère socio-politique. Il ne faut pas négliger ce rôle et il faut rendre hommage aux gens. L'initiative des associations qui ont travaillé dans les syndicats en fait partie.

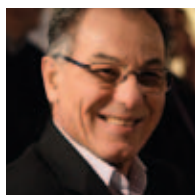
Aujourd'hui, le monde associatif se trouve dans un nouveau contexte, et la nouvelle loi sur les codes des sociétés et des associations en fait partie. Il s'agit là d'une évolution importante parce qu'en réalité la loi de 1921 ne répondait plus aux exigences du monde moderne.

Le monde associatif s'est professionnalisé, il engage des milliers de personnes et est devenu un secteur à part entière qui pèse dans l'économie, il est tout à fait normal de le cadrer, le structurer, le professionnaliser.

Il s'agit également d'uniformiser l'ensemble des associations et que chacun se positionne sur des bases équitables en arrêtant la distinction des petites, des moyennes et des grandes associations.

Quand certaines associations manipulent des millions d'euros, ça reste de l'associatif, il y aura toujours besoin de transparences, de clarté, de sécurité et de l'appui du pouvoir public.

Un sens pour l'intégration



NAGI SABBAGH

Président du Centre Culturel Arabe en Pays de Liège. Association qui promeut l'éducation permanente et la pédagogie interculturelle tournée vers le public. Un point d'ancrage culturel. Le centre tente d'offrir la vue la plus large possible sur le paysage de la culture arabe.

Le centre culturel Arabe en Pays de Liège est né le 16 novembre 2000 de la volonté de citoyens belges et arabes de la région liégeoise. Il se veut comme un lieu de rencontre entre public, intellectuels et artistes originaires des pays arabes et européens.

Il est une réponse pratique, une réflexion laïque, à une situation où le vide culturel pousse certains immigrés à oublier leurs origines, la culture et la civilisation de leurs parents.

Le CCAPL a été réfléchi comme un moyen d'éducation permanente et de pédagogie interculturelle tournée vers le public. C'est un point d'ancrage culturel qui tente d'offrir la vue la plus large possible sur le paysage de la culture arabe à tous ceux qui désirent la découvrir.

Il est important de revenir sur la définition de l'intégration ou plutôt la pratique ou l'action en lien avec cette définition.

Tout le monde n'est pas destiné à approcher l'action associative en lien avec l'intégration, pourtant,

aujourd'hui, cela devient comme un commerce ! Beaucoup sont ceux qui se lancent dans ce travail dans le but d'obtenir des subsides.

L'engagement en faveur de l'intégration des étrangers dans la société ne doit pas se résumer, uniquement, par le fait de donner quelques cours de français. L'intégration est beaucoup plus vaste, c'est, aussi, être proche des personnes, tenter de les comprendre, de les accompagner.



L'intégration consiste en un mélange subtil entre l'appropriation pour l'individu des codes, des règles et des coutumes du pays d'accueil, tout en gardant son propre cadre de référence, ses origines, sa cultures et c'est le

mariage entre les deux qui permettra à la personne d'être dans un sentiment de bien-être, et d'être "intégrée". Ce travail est particulièrement difficile et c'est la raison pour laquelle, l'associatif doit se doter d'un certain professionnalisme pour de se charger de cet accompagnement.

L'associatif migrant acteur de sa propre histoire



DAVID CUSATTO

Directeur de la Maison de l'Amérique Latine. L'association se définit comme une Ambassade de la société civile, espace d'expression d'idées et de culture, lieu d'information, d'éducation, d'accueil, de solidarité et d'échanges autour du continent Latino-Américain.

Les relations entre une association issue de l'immigration, comme la nôtre, et les pouvoirs publics sont parfois compliquées. Nous voudrions que ces relations soient tout à fait "normales" mais le constat général est un peu différent ; nous n'irons pas jusqu'à affirmer que les relations sont tendues mais il y a quand même certaines incompréhension entre les deux acteurs.

Parfois, le monde associatif issu de l'immigration se retrouve seul à faire face à des problèmes propres à sa communauté et semble recevoir peu de moyens nécessaires pour faire face à cela.

Est-ce dû à une incompréhension des pouvoirs politiques et des services publics ? Ou à un laisser faire ? Nous ne le pensons pas. Il s'agit plutôt, d'une réelle difficulté à comprendre la réalité du terrain. Les pouvoirs publics ne disposent pas suffisamment de moyens pour aller à la rencontre des associations de terrain et établir un dialogue constructif pour l'ensemble de la société. Et la question de la professionnalisation du monde associatif qui arrive risque de ne pas améliorer ce constat.

En effet, même si la professionnalisation peut s'avérer bénéfique pour les administrations de grandes associations, les petites associations ont, par contre, un véritable risque de disparaître. D'abord elles vont être fragilisées ensuite elles vont disparaître étant donné que l'on va créer un système de concurrence de l'action associative à

la fois au niveau financier et qualitatif, chose qui était inconnue jusqu'à présent. Cela aura, sans doute, des conséquences assez lourdes, au vu de l'ouverture à la rentabilité dans le monde associatif. Les risques, bien évidemment, c'est qu'à moyen terme, l'associatif soit confronté à une diminution de plus en plus importante de l'engagement.

Évidemment ce sont les grandes associations qui vont pouvoir tirer le plus de possibilité de ce nouveau fonctionnement. Les boîtes de taille moyenne ou plus petite risquent de se voir manger dans ce système de concurrence. C'est un risque énorme.

L'idée n'est pas d'être contre la professionnalisation, bien au contraire, la société doit se moderniser mais l'État doit pouvoir octroyer les moyens financiers nécessaires pour permettre à l'associatif de se développer.

« Tant que le monde associatif ne sera pas fédéré, il sera toujours délaissé et avec des possibilités de négociation toujours réduites. »

Il faut un monde associatif plus fort. Pourtant, il faut tenir compte du contexte actuel; le monde associatif qui a longtemps été influencé par une attitude militante a disparu. Nous sommes

face à un autre contexte aujourd'hui et c'est un associatif qui est moins militant, qui est beaucoup plus lié à des questions sociales plus larges sans pour autant s'engager clairement autour des alternatives à offrir vis-à-vis de notre société.

L'associatif fait du sur place aujourd'hui et c'est là que se pose le problème. Nous sommes confrontés à la difficulté de l'union associative et aussi à la

problématique du développement associatif. Le monde associatif se légalise de manière à pouvoir développer un rapport de force plus favorable qui permettra d'aller négocier avec les autorités. Tant que le monde associatif ne sera pas fédéré, il sera toujours délaissé et avec des possibilités de négociation toujours réduites.



Ne pensons pas qu'il n'y a pas eu d'avancées positives dans le monde associatif, et en particulier dans le monde associatif issu de l'immigration, ces trente dernières années. Ainsi, au départ certaines initiatives solidaires, différentes causes tiers-mondistes ... ont été développées que ce soit par des personnes issues de l'immigration ou de belges. Ensuite, une politique de solidarité a pris le pas sur ces initiatives pour enfin passer à une troisième étape qui a été la prise de conscience collective dans la mesure où la migration s'est agrandie. Au sein de cette immigration, une prise de conscience de la nécessité de s'organiser et d'être acteur de sa propre histoire et son propre avenir a vu également le jour.

Aujourd'hui, je pense que les communautés étrangères se sont prises en main pour développer

cette politique de reconnaissance des communautés au sein de la société belge, que ce soit au niveau politique, économique, culturel, académique...

Le développement de la multiculturalité en Belgique date d'il y a une trentaine d'années, pas avant. Dans cette politique-là, les associations issues de l'immigration ont joué un rôle important. Il y a une cinquantaine d'années, personnes ne connaissaient la Salsa, ni le Tango, etc.. La communauté marocaine a fait connaître sa gastronomie aujourd'hui connue par tout le monde. Je pense que ce travail de reconnaissance des communautés est très important mais qu'il faut davantage le renforcer pour constituer véritablement une société multiculturelle.

D'un point de vue politique, il est plus que nécessaire que les différentes communautés et associations s'organisent davantage. Les récents décrets ont eu tendance à promulguer des lois qui ont justifié un processus d'intégration non critique, un processus d'affiliation plutôt. Tant que l'associatif et plus particulièrement l'associatif issu de l'immigration, n'est pas organisé, tant qu'il ne se positionne pas clairement face à ces décrets, les autorités seront le seul acteur.

Pour l'instant, il y a une espèce de confiscation du débat de la part des autorités publiques sur la question de l'intégration des personnes étrangères. Ils discutent à huit clos en faisant appel à des associations spécialisées et ensuite ils imposent, ils soumettent.

En guise de conclusion

Dès maintenant nous pouvons vous dire et selon les différentes réflexions développées dans ce dossier, ce n'est vraiment pas un scoop : l'état de santé de l'associatif est à l'image de celui de la démocratie, de l'état de droit, de l'action politique ... tout cela n'est vraiment pas bon.

L'hétérogénéité de l'associatif lui permet tout ou presque mais c'est aussi sa grande faiblesse, une faiblesse que l'existence de plateformes ou de coordinations ne suffit pas à compenser.

Le plaidoyer associatif est inaudible tout comme son auto-critique.

Certes - et fort heureusement - des voix citoyennes s'élèvent pour dénoncer telle ou telle situation, telle ou telle atteinte à l'état de droit ou aux droits humains mais à de notables exceptions près, l'associatif ne pose guère de regard critique sur sa propre action. L'associatif fonctionne. L'associatif se bat pour son financement. L'associatif demande souvent, reçoit parfois ...

Mais on attend toujours un plaidoyer qui permette, par anticipation, de développer une action politique en faveur de cette société repensée, ce "monde d'après" tant invoqué.

Un exemple ? Le projet de charte associative, ce projet d'accord entre la Communauté, la Région Wallonne, la Cocof relatif aux engagements de ces pouvoirs publics à l'égard de l'associatif, débuté en 2000, réveillé en 2013, n'a toujours pas trouvé de concrétisation. La faute aux tribulations politiciennes ou à la passivité associative ?

Et pourtant, ce texte met en avant l'indispensable relation sans instrumentalisation ni dépendance entre pouvoirs publics et associatif.

Islamisme, laïcisme, les extrêmes excellent dans la sphère publique et font écran à tout dialogue, à toute réflexion libre, enfin à toute intelligence collective. Au centre de cet environnement qui conjugue l'ombre avec peu de lumières, la citoyenneté des musulmans, et notamment celle des musulmanes, est mise en question voire en doute. Lors du dernier numéro nous avons cédé la plume à l'expertise et au professionnalisme pour relire cette polémique, chacun avec son style, son approche, ses croyances et son engagement. Dans les lignes qui suivent, deux regards et expressions de femmes musulmanes se proposent d'instruire et de compléter ces interrogations. Il s'agit de récits-plaidoyers qui vagabondent dans les neurones de ceux qui stigmatisent et pointent l'altérité sans fondement ni connaissance. Face à une vision fantasmée, elles proposent un dit et un fait assumé et légitime.

Citoyenne et musulmane : un échec de l'inclusion ?



ENTRETIEN AVEC KAOUTAR BOUSTANI

Master en politique économique et sociale, membre du collectif des "100 diplômées".

EST-CE QUE VOUS POUVEZ VOUS PRÉSENTER ET PRÉSENTER VOTRE COLLECTIF ?

Le Collectif des 100 diplômées s'est constitué lors d'une action organisée le jour de la manifestation Hijabisfightback qui s'est tenu le 5 juillet 2020 à Bruxelles. Notre objectif était de venir soutenir nos petites sœurs, après que nous soyons passées nous-mêmes par des parcours de discrimination lorsque nous étions étudiantes et lorsque nous sommes arrivées sur le marché du travail. Le collectif a pour but aussi de soutenir toutes les filles de la nouvelle génération, pour leur accorder le soutien que l'ancienne génération n'a pas pu avoir. Les 100 diplômées qui ont participé à cette action ce jour-là ont ressenti de la fierté à se visibiliser comme femmes compétences, et ont émis le souhait de rester en contact et en action. Nous sommes plus de 100 diplômées aujourd'hui.



Nous estimons que l'association de fait est ce qui nous correspond, nous ne sommes pas des militantes et nous ne cherchons pas à obtenir des financements publics. C'est vraiment une plateforme d'entraide de soutien et de visibilisation qui réunit des femmes qui vivent des situations similaires en raison de leur port du foulard.

ÊTRE CITOYEN, POUR VOUS, QU'EST-CE QUE CELA IMPLIQUE AUJOURD'HUI ?

S'investir dans la société, la faire avancer, relever les défis des différentes crises, participer à l'action collective en fonction de nos compétences pour faire bouger les lignes politiques, préparer un avenir meilleur, plus inclusif, pour toutes et tous.

EST-CE QU'ON PEUT DIRE QUE LES FEMMES MUSULMANES AUJOURD'HUI SE SENTENT ET SONT CONSIDÉRÉES COMME DES CITOYENNES ?

Oui elles se sentent citoyennes, il n'y a aucun doute là-dessus. Mais elles ne sont pas acceptées comme telles. De par leurs actions, elles sont même plus citoyennes que le reste de la population ; elles sont très investies dans l'associatif, au niveau

professionnel, etc. aujourd'hui on parle très facilement d'échec d'intégration alors que ces personnes sont nées ici. Il n'est plus question d'intégration, elles travaillent, elles ont fait des études. C'est donc plutôt un échec de l'inclusion !

LES FEMMES MUSULMANES, PLUS PRÉCISÉMENT CELLES QUI PORTENT LE FOULARD, SUBISSENT-ELLES UNE TRIPLE DISCRIMINATION, BASÉES SUR LE GENRE, ETHNIE ET RELIGION ?

Oui absolument, toutes les discriminations que toutes les autres femmes vivent, elles les vivent elles aussi, comme l'écart salarial ou le plafond de verre. Chez elles ces discriminations typiquement de

genre sont amplifiées par la discrimination raciale et sur base des convictions. Elles se retrouvent de fait tout en bas de l'échelle sociale.

C'EST QUOI LA LAÏCITÉ POUR VOUS (LA NEUTRALITÉ) ? EST-CE QU'ELLE EST EN CONTRADICTION AVEC LE PORT DU FOULARD ?

Non elle n'est pas en contradiction avec le voile. À la base la neutralité, bien que n'étant pas précisément défini, est un principe qui permet la cohabitation pacifique de plusieurs croyances. Selon les spécialistes il semble y avoir consensus sur le fait que ce principe doit permettre la liberté de conscience- y compris le droit de manifester ses convictions dans

le respect de l'ordre public, la séparation de l'État et des Églises, et enfin l'égalité de tous devant la loi, quelles que soient les croyances et les convictions. Ce qui de base a été fait pour protéger les citoyens sert aujourd'hui de moyen pour en exclure certains de la vie sociale et politique.

QU'EST-CE QUI DÉRANGE AVEC LE VOILE, QUELLE LECTURE FAITES-VOUS DE CETTE INTERDICTION DU PORT DE SIGNES RELIGIEUX ?

Je suis passionnée d'histoire et je suis convaincue que pour comprendre une problématique, il faut commencer par l'histoire. Et ce qu'on observe au sujet du foulard, c'est que les controverses impliquant des femmes musulmanes ne datent pas d'aujourd'hui. Depuis le Moyen-Âge la femme musulmane constitue un objet de critique et de controverse. On en trouve de nombreuses traces écrites. Lorsque l'occident était fort ancré dans le religieux, les femmes musulmanes étaient considérées comme symboles de la débauche car elles divorçaient, héritaient, gagnaient de l'argent de leur propre travail, gouvernaient, etc. Ensuite avec le détachement de l'occident du religieux et la découverte de nouveaux territoires avec la colonisation, elles sont passées à symbole de soumission. Des travaux intéressants ont décrit comment les femmes musulmanes servaient de moyens d'exprimer les fantasmes occidentaux d'asservissement des femmes. Le courant orientaliste est foisonnant d'exemples, autant dans les écrits que dans les arts visuels. Lorsqu'on



observe les peintures issues de ce courant, les femmes du monde musulman sont représentées déshabillées dans des harems ou hammams, passives, prélassées, droguées, enchevêtrées les unes aux autres, représentées suivant les canons de beauté occidentaux, blanches laiteuses, rondes, etc. Or aucun de ces artistes hommes n'a eu accès à ces endroits qui, par définition, leurs étaient inaccessibles. Lady de Montagu, épouse d'un ambassadeur britannique qui a vécu au 18^e siècle, a eu accès à ces lieux, et a décrit le contraste entre la réalité des femmes musulmanes et leur représentation chez les artistes occidentaux.

Aujourd'hui, c'est la même chose. Il y a ce que les femmes musulmanes sont dans la réalité, et ce qu'elles représentent comme fantasme dans la psyché de l'homme blanc, à savoir des femmes situées entre la soumission aux hommes et la propagande malgré elles. C'est un acharnement continu.

LA NOMINATION DE IHSANE HAOUACH A ALIMENTÉ L'ESPOIR DES FEMMES MUSULMANES, COMME ÉTANT UN PAS PROGRESSISTE, QU'EST-CE QUE VOUS PENSEZ DE TOUT L'ACHARNEMENT QU'ELLE A REÇU, QUE CE SOIT L'OPINION PUBLIQUE OU CELUI DE LA CLASSE POLITIQUE ? EST-CE QU'IL Y A UN ESPoir QU'UN JOUR CETTE QUESTION SOIT RÉSOLUE DANS LE SENS DE L'INCLUSION DES FEMMES PORTANT LE VOILE DANS LA SOCIÉTÉ ?

Oui en effet. Elle a suscité un grand espoir pour toutes celles qui rêvent d'avoir les mêmes chances que les autres. Qu'on soit claire, Ihsane Haouach n'a pas besoin de ce poste, c'est l'institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes qui avait besoin de quelqu'un comme elle pour faire avancer les causes de l'égalité. C'est une femme avec énormément de compétences et de qualités, et elle est très sollicitée pour ses compétences. Et voir tout l'acharnement qu'elle a subi, ça ne fait que confirmer mon raisonnement exposé plus haut.

Ihsane Haouach est une femme musulmane portant le foulard, qui a énormément travaillé



dans l'associatif sur la jeunesse, avec un travail de qualité connu et reconnu. Les jeunes qui ont été aidés grâce à son travail, à la fin de leurs formations, s'engageaient à leur tour pour permettre à d'autres jeunes d'avoir ce qu'ils étaient eux même venu chercher quelques années auparavant. En termes de formation à la citoyenneté avec des jeunes, on est dans la crème de la crème des méthodes de travail de terrain. Ces compétences expliquent sa nomination. On ne peut pas parler d'échec d'intégration car elle a un parcours de citoyenneté d'excellence. Ce qui lui est arrivé est un douloureux exemple d'échec de l'inclusion.

EST-CE QUE VOUS PENSEZ QU'IL Y A UNE VOLONTÉ POLITIQUE DANS CE SENS-LÀ ?

L'analyse politique est très complexe. On ne peut pas la développer dans un seul article. Ce qu'on peut dire c'est qu'il y a des partis politiques qui ne craignent pas de marchander avec la peur pour flatter un certain électeurat. Nous traversons des crises importantes, économiques, politiques, sanitaires, etc. Les gens développent donc des peurs et de l'anxiété. Au lieu de s'intéresser aux origines des

problèmes pour les résoudre, ils préfèrent pointer du doigt les femmes musulmanes en les accusant de nombreux maux, alors que concrètement il n'existe aucun cas de plainte concernant une femme musulmane au travail, en raison de son port du foulard, enregistré en Belgique. Le foulard a été transformé en problème politique alors qu'il n'en pose aucun dans la pratique.

QU'EST-CE QUE VOUS PENSEZ DU COMMUNIQUÉ DE LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE PUBLIÉ LE 15 JUILLET 2021 ET QUI DIT QUE L'INTERDICTION DU PORT DU VOILE AU TRAVAIL NE CONSTITUE PAS UNE DISCRIMINATION EN TANT QUE TELLE LORSQUE LA NEUTRALITÉ CONSTITUE L'OBJECTIF POURSUIVIE PAR L'EMPLOYEUR, SURTOUT LORSQUE L'EMPLOYÉ EST EN CONTACT AVEC LES CLIENTS ?

Je n'ai pas eu l'occasion de lire profondément le communiqué de CJUE. Ça ne reste qu'un communiqué, il faut analyser comment la question lui a été posée. Ce que je dis tout le temps c'est que la CJUE c'est une cour qui régit le marché économique qu'est l'Union Européenne. Donc tout ce qui lui sera présenté comme pouvant bloquer l'activité économique, elle s'y opposera. Si on leur montre qu'un foulard constitue un obstacle dans les relations avec les clients ou usagers, elle sera d'avis qu'il faut éviter ce foulard. Cependant si on montre que l'exclusion de ces femmes qui portent un foulard porte atteinte à la productivité, elle se positionnera alors contre l'exclusion. Donc il ne faut pas donner au avis juridique de la CJUE une autre valeur que celle qu'elle a. La Cours Européenne des Droits de l'Homme a condamné tous les cas de discrimination qui lui ont été soumis. C'est



parce que la CEDH fonctionne sur d'autre principe, dont la base est la Convention européenne des droits de sauvegarde des droits humains. Il serait d'ailleurs intéressant ici de rappeler que le CJUE a refusé d'adhérer la Convention Européenne de sauvegarde des droits humains pour des raisons que je ne peux pas expliquer ici.

Ce qu'on constate dans notre collectif, c'est que sur le terrain de l'emploi, lorsque le foulard est accepté, il n'y a aucun problème. Même pour certains emplois

qui nécessitent des tenues ou des précautions particulières, on a constaté que des discussions entre les patrons et les travailleuses portant un foulard, que ce soit directement ou au sein des CPPT, aboutissaient à des solutions qui contentaient tout le monde. De beaux exemples de compromis à la belge !

IL Y A QUELQUES JOURS ON COMMÉMORAIT LA MANIFESTATION #TOUCHEPASÀMESÉTUDES, UNE MANIFESTATION QUI A VU SE RÉUNIR POUR UNE CAUSE COMMUNE PLUS DE 2000 PERSONNES, ET QUE VOUS AVEZ COORGANISÉ, AVEC LE RECL, QU'EST-CE QUE VOUS EN PENSEZ, QUELS SONT LES ENSEIGNEMENTS QUE VOUS EN RETIREZ ?

Cette manifestation a été l'occasion pour nous, pour les femmes portant le foulard de rallumer l'étincelle en nous, cette volonté de changer les choses. Nous sommes toutes actives dans la société et le temps nous manque cruellement. Cette manifestation était donc un rappel sur le fait que nous existons et

que nous pouvons changer la donne. C'était suite à la publication de l'arrêt de la cour constitutionnelle qui a estimé qu'une haute école ne discriminait pas forcément si elle interdisait le port du foulard en son sein.

EST-CE QU'ON A L'IMPRESSION D'ÊTRE ÉCOUTÉES ?

Oui on est écoutées, mais ça ne se traduit pas par des actions. Nous recevons beaucoup de messages de soutien. Par exemple par des personnes actives dans le monde politique mais qui n'ont pas le

courage politique de montrer leur position par peur de perdre une partie de leur électorat, ou qui attendent qu'un autre parti le fasse pour exprimer leur soutien de manière moins risquée.

QUE PENSER DU DISCOURS POLITIQUE QUI DÉFEND L'INTERDICTION DU VOILE VU COMME UN SYMBOLE D'OPPRESSION POUR LA FEMME QUI RENDRAIT DIFFICILE TOUTE INCLUSION ET ÉMANCIPATION QUE CE SOIT DANS LE MONDE DU TRAVAIL, DU SPORT ETC. ?

Clairement ça va dans le sens de l'échec de l'inclusion. On veut nous imposer une définition du féminisme qui ne nous correspond pas, comme si les femmes qui ne portaient pas le foulard ou qui sont d'une autre confession ne vivent pas des discriminations basées sur le genre au travail. Les inégalités existent, indépendamment du fait que l'on porte le foulard ou pas. Et nous ne sommes pas les seules à ne pas nous retrouver dans cette définition du féminisme, beaucoup de femmes asiatiques, afro-descendantes, sud-américaines, etc. sont dans la même situation que nous vis-à-vis du féminisme



blanc. Il ne fait pas oublier qu'il y'a aussi cette image de l'homme musulman misogyne, oppresseur des femmes etc., les hommes musulmans aussi ne sont pas épargnés.

TOUT CET ACHARNEMENT POLITIQUE ET MÉDIATIQUE SUR LA FEMME MUSULMANE, NE REND-IL PAS LA FEMME MUSULMANE PORTANT LE VOILE COMME L'ENNEMI PUBLIC N°1, EN ACCENTUANT LA STIGMATISATION DE CES FEMMES ET LES EXCLUANT DAVANTAGE DE LA SOCIÉTÉ ?

Oui bien sûr, ça permet de déplacer le focus des choses plus importantes, comme la crise, les inégalités sociales etc. Il y a un livre très intéressant sur le sujet, "L'Islam imaginaire" de Thomas Deltombe, qui montre comment petit à petit les médias ont participé à la création de l'islamophobie en France, en parlant de "péril islamiste", "menace terroriste", en construisant le "problème de l'Islam".

L'image des musulmans s'est façonnée sur l'idée d'une espèce d' "ennemi intérieur" responsable des maux. Et l' "ennemi intérieur" imaginaire le plus visible est la femme en foulard, accusée à la fois d'être victime et propagandiste, qui cristallise toutes les violences symboliques que cela peut représenter.

N'Y A-T-IL PAS DERRIÈRE LA VOLONTÉ DE LIBÉRER CES FEMMES "À LEUR PLACE" UNE FORME DE PATERNALISME ?



Oui certainement, toutes les discriminations que les femmes en général vivent nous les vivons aussi. C'est juste qu'en plus de ça nous subissons des discriminations du fait de notre croyance ou de notre origine ethnique.

COMMENT EXPLIQUER QUE DANS DES PAYS NORDIQUES OU ANGLO SAXONS LA LIBERTÉ DU PORT DU FOULARD N'EST PAS MISE À MAL ET, AU CONTRAIRE, PRISE EN COMPTE COMME C'EST LE CAS, PAR EXEMPLE, DES UNIFORMES DE POLICES ADAPTÉES AU FOULARD ?

Encore une fois on peut chercher une explication dans l'histoire. Le Royaume-Uni était une puissance coloniale mais son rapport avec ses colonies n'était pas du tout le même que celui des pays comme la France ou la Belgique. Il n'y avait pas cette politique d'assimilation de la population indigène. Bien entendu je ne dis pas que leur colonisation était mieux. Mais elle était différente dans le sens où ils ont su tirer profit des différences culturelles

plutôt que d'acculturer les peuples. L'acculturation est plus spécifique à la colonisation française, et elle constitue une violence particulière qui se transforme aujourd'hui en acharnement contre les étrangers, les musulmans, les femmes portant un foulard, etc. Il y a beaucoup de femmes portant le foulard qui décident de s'expatrier justement dans les pays anglo-saxons parce que là-bas leur tenue est banalisée.

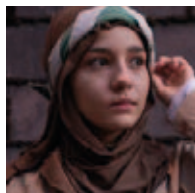
EST-CE QU'ON PEUT DIRE QUE LES PRINCIPALES CONCERNÉES ONT LEUR PLACE DANS LE DÉBAT POLITIQUE ?

Non pas vraiment. Si vous faites une petite étude statistique qui compare le taux d'occupation de l'espace médiatique par la question du port du foulard, au taux d'intervention de femmes concernées, le résultat sera criant ; les femmes musulmanes ne sont pas invitées à donner leur avis. Et même quand elles sont invitées à donner leur avis, elles ne sont pas sûres que leur propos ne soit pas décontextualisé et manipulé. Il y a eu plusieurs problèmes de ce genre. Pour moi, la raison de cette absence est simple : les arguments de ceux qui s'acharnent contre nous sont très faciles à déconstruire. Le "problème" du port du foulard n'existe qu'à travers de nombreux préjugés



et fantasmes. Il n'y a aucun cas problématique lié à une personne qui porte un foulard qui ait été relevé en Belgique là où il est autorisé, à ce jour. On occupe l'espace médiatique avec un problème qui n'existe pas.

Où que je sois, je suis



SARAH TULKENS-AZAMI

de Belges Comme Vous, pour le mouvement #HijabisFightBack.

Le 5 juillet 2020, nous étions environ 4000 personnes à manifester en réaction à l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 4 juin 2020. Cet arrêt déclare qu'une interdiction généralisée du port de signes convictionnels pour des étudiantes - fussent-elles adultes - dans un établissement d'enseignement supérieur ne constitue ni une violation de la liberté de religion, ni une violation du droit à l'instruction. Cela a été perçu par beaucoup comme une nouvelle atteinte aux droits des femmes musulmanes portant le foulard, et a suscité beaucoup d'indignation et de colère. Ce sont ces émotions qui ont été les catalyseurs du mouvement Hijabis Fight Back.

Hijabis Fight Back, c'est l'initiative de plusieurs collectifs, dont Imazi Reine, un collectif féministe décolonial, qui met à l'honneur des femmes amazighs et leur histoire et Belges Comme Vous, une plateforme désirant mettre en avant les minorités en Belgique, dans une démarche féministe décoloniale, intersectionnelle et anti-raciste. C'est surtout l'initiative de quatre femmes musulmanes portant le hijab. Quatre femmes qui ont chacune dû faire des compromis sur leurs ambitions à cause de ces interdictions sexistes et islamophobes. Quatre femmes qui ont chacune été un jour mise face au faux choix douloureux entre leurs études et leur pratique religieuse.

L'arrêt de la Cour constitutionnelle est suivi d'un communiqué navrant de la Ville de Bruxelles, signé par l'échevine de l'Instruction publique, dans lequel cette dernière dit se réjouir de la décision de la Cour. Ces mots pour beaucoup d'entre nous sont révoltants. Qu'on se réjouisse de notre exclusion

des établissements d'enseignement supérieur est à la limite de l'indécence. Notre volonté avec le mouvement Hijabis Fight Back est ni plus ni moins de réagir, de prendre la parole, et d'enfin nous faire entendre.

Il est étonnant de remarquer que les mêmes personnes s'adonnant à des discours dits féministes n'ont aucune gêne à réduire une multitude de femmes à un simple vêtement, comme si celui-ci était en réalité un bâillon ou un amas de fils attachés à des marionnettes dénuées de conscience. Si des voiles doivent tomber, ce sera ceux leur obstruant la vue quand il s'agit d'observer les conditions de vie qu'ils imposent à tant de femmes en prétendant fallacieusement vouloir les libérer.



De plus, force est de constater les relents colonialistes de ces interdictions. La société occidentale dans laquelle nous évoluons semble encore bloquée à l'époque de la colonisation lorsqu'il s'agit de parler du foulard. Cette belle époque où des cérémonies de dévoilement étaient organisées sur la place publique, afin de contrôler les corps des femmes maghrébines, parmi tant d'autres actes violents imposés aux populations musulmanes et aux

femmes des pays colonisés qui ne devraient pas persister aujourd'hui.

Enfin, si ces décisions semblent s'expliquer principalement par une vision dévoyée de la neutralité et réductrice du foulard, elles affectent grandement d'autres minorités, comme les communautés sikh, juive, etc. qui sont elles aussi mises en danger par les mécanismes de rejet.

La Belgique dans laquelle nous étudions et travaillons, dans laquelle nous nous engageons socialement dans un désir profond d'émancipation, d'instruction et d'épanouissement, devrait être une Belgique inclusive où le respect mutuel fait force de loi et où les discriminations, à commencer par celle de la puissance publique, n'ont pas droit de cité. Étant établi que nous ne pouvons pas compter sur nos représentants pour veiller à ce que cela devienne réalité, nous avons fait le choix d'être nous-mêmes actrices de ce changement. Nous n'accepterons plus que nos sœurs abandonnent leurs rêves, suivent des formations par dépit plus que par ambition, ou fassent même le choix douloureux de ne pas poursuivre d'études supérieures parce qu'elles ne peuvent pas poursuivre les formations qu'elles veulent sans faire de compromis sur une part de leur identité.

La lutte ne cessera pas tant que la législation et la jurisprudence belges manqueront de prendre en compte les réalités des femmes lorsque des décisions les concernant sont prises.

À titre personnel, étant une "activiste" depuis que je suis capable de me tenir la tête haute dans une foule de pancartes brandies, j'ai appris il y a longtemps la réalité de l'effet papillon : que chacune de mes actions avaient des conséquences. Il est primordial pour moi d'être une personne responsable et engagée dans la société dans laquelle je me meus. Mais il ne s'agit pas d'être engagée chaque seconde de mon existence, mais d'être une personne

consciente de ses faits et gestes, une personne responsable dans son engagement, vivant non pas forcément pour changer un monde dont le poids est bien trop lourd pour de petites épaules, mais pour faire de son mieux afin de prendre ses responsabilités inhérentes à l'existence en société. Paradoxalement, je me trouve tiraillée entre ce désir d'être une citoyenne consciente, engagée et responsable, et le malaise que ces mots créent parfois en moi. Comment se sentir et se dire pleinement citoyenne responsable dans une société qui semble pourtant continuellement te refuser les deux mots ?

Pas tout à fait à ma place où que je me tienne, certaines cases paraissent étroites et ne peuvent jamais contenir la totalité de mon être. Un pied en Belgique et l'autre au Maroc. Déchirée par des injonctions à retourner d'où je viens où que je sois. Trop occidentale pour les côtes tangéroises, un peu trop "voilée" pour le plat pays. "Moitié" belge, "moitié" marocaine, pas tout à fait entièrement quoi que ce soit. Citoyenne oui, mais d'où ? Comment se sentir citoyenne quand une partie de ton identité est rejetée où que

tu sois ? Surtout, peu importe l'endroit, comment être citoyenne quand un simple foulard te dérobe de tes droits ? Comment être citoyenne d'un pays où tes choix incompris te transforment en un demi-humain soumis par ta foi au patriarcat ? Comment être citoyenne d'un pays qui ne t'a fait exister juridiquement qu'à peine quelques décennies plus tôt, mais qui persiste à vouloir t'expliquer tout ce dont tu dois te libérer ? Comment être considérée responsable de quoi que ce soit quand on fait glisser le tissu couvrant tes cheveux entre tes lèvres pour t'étouffer ? Pour t'étouffer toi. Pas ta voix, ni tes choix, ni ta foi. C'est ton être même qui dérange et inspire la pitié dans le même souffle. Coupable de ta différence et de ton désir d'exister telle que tu es et victime de ta naïveté et de ta piété. Pour porter mes propres responsabilités il faudra tout d'abord prouver que je ne suis pas la poupée de chiffon



d'un homme m'ayant soumise à ses désirs. Et si je suis responsable alors, c'est d'être une mauvaise citoyenne, car pas à leur image.

La chandelle brûle alors par les deux bouts, et l'engagement devient de plus en plus éreintant, la volonté s'essouffle de plus en plus. Chaque nouvelle opinion devient un autre combat à mener avant même de rejoindre le champ de bataille. Tout devient lutte. Une fois dans l'arène, ce sera la vision de l'audience qui règlera ton sort, qui décidera si tu peux pour cette fois exister. Une fois Cerbère terrassé, et à condition d'avoir su répondre correctement au Sphinx, les portes de la cité pourront t'être ouvertes.

Aujourd'hui, j'éteins les bougies, et je décide de me définir moi-même. Ce mouvement, c'est ce qu'il m'inspire. Je reprends le contrôle de ma narration. En soi, il n'y a pas un seul modèle du citoyen responsable à incarner, mais plusieurs façons de l'être ou de le devenir. Je n'entrerai pas dans l'une des cases de ces différents

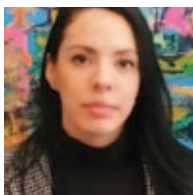


citoyens responsables dont l'image est acceptée et acceptable. Je tremperai un orteil dans chaque boîte et serai une citoyenne belge, marocaine, musulmane, parfois peut être même un peu extraterrestre, tout à la fois. Je ne laisserai pas autrui définir ma capacité à être responsable de mes propres choix et actions, et m'arrêterai juste assez longtemps pour remplir à nouveau mes poumons d'air à chaque tentative de m'en priver. Mon engagement sera sincère dans toute son imperfection, parfois bancal mais toujours constant.

Aujourd'hui, ce n'est qu'en me détachant complètement des pressions extérieures et du regard paternaliste d'autrui que je prendrai mes responsabilités à bras le corps, sans attendre la validation de qui que ce soit. Aujourd'hui, je lève la tête, je redresse le dos, et je fais entendre ma voix. Aujourd'hui, j'arrête de

laisser qui que ce soit lire ce qu'il veut dans mes choix. Je pense, je crois, je m'engage, donc où que je sois, je suis.

Nicaragua, une contrée, une identité, un positionnement stratégique



ENTRETIEN AVEC IRANA VENERIO FERNANDEZ

Ambassadeur.

Pour les Nicaraguayens, peuple travailleur, combatif et humble, mais surtout fier de ses racines, de ses coutumes et de ses traditions, c'est un réel plaisir d'être la porte d'entrée à une culture diverse et riche, un mélange qui, au fil de l'histoire, nous a permis de définir une identité qui nous unit en tant que frères latino-américains et fait que nous nous sentions enfants d'un même continent, malgré certaines différences.

Pouvoir partager notre histoire, notre gastronomie, nos danses et fêtes traditionnelles, notre diversité ethnique, etc., avec une ville située de l'autre côté de l'océan Atlantique nous remplit d'un grand bonheur et nous espérons, grâce à des actions comme celles-ci, unir deux cultures et deux peuples séparés par des milliers de kilomètres, la culture étant dans ce cas le pont qui unit les sociétés.

AU NICARAGUA, QUELLE EST LA PLACE DE LA LATINITÉ PAR RAPPORT À LA CULTURE INDIGÈNE ?

La Constitution politique du Nicaragua de 1987 reconnaît la nature multiethnique, multiculturelle et multilingue du pays. Dans ses articles 5, 8 et 89, la nature multiethnique du Nicaragua, l'existence des peuples indigènes et leur droit de conserver leur identité et leur culture, d'avoir leurs propres formes d'organisation sociale, d'administrer leurs affaires locales et de conserver des formes de propriété communautaire de leurs terres, en tant qu'exercice d'autodétermination.

Selon les données du recensement de la population et du logement réalisé par l'Institut national d'information sur le développement (INIDE), en 2005, la population qui se déclarait indigène représentait 13 % de la population totale du Nicaragua (plus de 6 millions). Les peuples indigènes du Nicaragua comprennent les Chorotegas de Monimbó, San Juan de Oriente, Nindirí et Virgen de Hato ; les Náhuatl de San Jorge, Nancimí, Ostional, Salinas de Nahualapa, Veracruz del Sapotal et Urbaite Las

Pilas, sans oublier Sutiaba (Xiu) dans le Pacifique. Alors que dans la région centrale, les Chorotegas de Jinotega, Mozote, Telpaneca, San Lucas, Totogalpa, San Antonio de Padua, Santa Bárbara Cusmapa, Sébaco et Muy Muy. Ainsi que Matagalpa avec sa descente de cacao (Tourisme, 2018). Dans les régions autonomes de la côte caraïbe du Nicaragua se distinguent les peuples indigènes afro-descendants créole et garífuna, et quatre peuples indigènes : miskitos, mayangnas, ulwas et ramas, tous de la macro famille chibcha, issus de migrations qui remontèrent de l'Amazonie et s'arrêtèrent dans l'ancienne Moskitia.

La population du Nicaragua s'est principalement concentrée dans les régions occidentales du pays. La population ethnique la plus importante est métisse, c'est-à-dire un mélange d'Européens et d'indigènes, avec des groupes plus petits de Blancs, de Noirs d'origine jamaïcaine et d'autres minorités indigènes. La culture du Nicaragua reflète le mélange d'ascendances ibéro-européennes et indigènes de la plupart de ses habitants.



Pendant, nous ne pouvons nier que la mondialisation a entraîné une vague de transculturalisation qui, d'une manière ou d'une autre, a fini par réduire la valeur, l'appropriation et l'identité de nos cultures et traditions indigènes. C'est pourquoi, depuis 2007, à travers d'un travail interinstitutionnel depuis, le gouvernement nicaraguayen a élaboré des plans, des projets et des programmes visant à revitaliser et à promouvoir nos racines et notre culture. Parmi les principales réalisations, citons : l'introduction du miskito comme langue d'étude dans le programme des universités des régions autonomes de la côte caraïbe, les échanges culturels, artistiques et gastronomiques entre les départements du pays, les chorales d'étudiants dans différentes langues indigènes, le développement du tourisme culturel et les foires de promotion culturelle. Par conséquent, nous pourrions dire qu'à l'heure actuelle, nous partageons des liens historiques et culturels avec nos pays frères d'Amérique latine, sans mettre en avant notre identité et nos racines indigènes.

LE NICARAGUA EST LE CENTRE PAR EXCELLENCE ENTRE LES "VENTS DU NORD" ET LES "COURANTS DU SUD", COMMENT COMBINER CES INFLUENCES ?

Le Nicaragua, qui signifie "ici uni avec l'eau", est un pays d'une superficie de 130 373 km², comprenant des lacs et des lagunes, qui jouit d'une position géographique stratégique. Nous avons été la première option pour développer le projet du canal interocéanique, qui, pour des raisons politiques et des intérêts extérieurs, ne s'est pas concrétisé. Culturellement parlant, cette position géographique a donné lieu à la fusion de différentes cultures. À l'époque précolombienne, l'ouest de notre pays faisait partie de la Mésoamérique, influencée par les cultures olmèque, toltèque, maya et mexicaine, entre autres, et la côte atlantique du Nicaragua a été influencée par la culture chibcha.

Pendant la période coloniale, la région occidentale du pays a été colonisée par l'Espagne, tandis que la région orientale était une région britannique dont la culture était similaire à celle des nations des Caraïbes. Ces influences culturelles ont donné naissance à une culture créative, vivante et joyeuse qui se reflète dans la diversité artistique, gastronomique, musicale et religieuse. Les Nicaraguayens sont appréciés pour leur chaleur naturelle, leur hospitalité et leur sagesse. Les marimbas rythmées et les danses folkloriques animent nos fêtes patronales dans tout le pays, et les magnifiques œuvres de nos habiles artistes permettent de diffuser une meilleure compréhension de notre histoire et notre nature.

LE PROCESSUS DÉMOCRATIQUE EST INCOMPLET DANS LE MONDE, COMMENT SE DÉVELOPPE-T-IL AU NICARAGUA ?

Au cours de l'histoire, la lutte menée par le "général du peuple" Augusto C. Sandino contre l'intervention des États-Unis en 1927, et la révolution populaire sandiniste en 1979 contre la dictature de plus de 45 ans de Somoza sont la clé et le début d'un processus démocratique et de solidarité dans notre pays, par conséquent, nous pourrions dire que nous avons une démocratie assez jeune, mais avec des idéaux clairs en termes de justice sociale et de paix. Lorsque nous parlons de démocratie au Nicaragua, nous ne pouvons pas la dissocier du

soutien et de l'approbation du peuple nicaraguayen au processus historique de restitution des droits du gouvernement sandiniste, qui a débuté en 2007 et qui a maintenu un soutien social soutenu.

Le Nicaragua est un pays qui défend la non-intervention et l'autodétermination de nos peuples, historiquement on nous a imposé des présidents et des gouvernants, donc aujourd'hui plus que jamais les nicaraguayens défendent, par le vote secret et direct, leur souveraineté, liberté et indépendance.

L'ENVIRONNEMENT OCCUPE, AUJOURD'HUI, UNE PLACE TRÈS IMPORTANTE DANS LE DÉBAT DE LA SOCIÉTÉ TANT AU NIVEAU DES INSTITUTIONS QUE DE LA CONSCIENCE COLLECTIVE, QUELLE POLITIQUE LE NICARAGUA DÉPLOIE-T-IL POUR RÉPONDRE À CETTE URGENCE ?

Selon la récente publication "NICARAGUA : ESSENTIAL LEADERSHIP IN THE GLOBAL FIGHT AGAINST CLIMATE CHANGE : A UNIQUE STRATEGY", réalisée par une équipe d'experts en changement climatique, le Gouvernement de Réconciliation et d'Unité Nationale (GRUN) a mis en œuvre depuis 2007 une politique de protection et de défense de notre Terre Mère, qui se manifeste dans les objectifs du Programme National de Développement Humain. Conformément à cette politique, le Nicaragua a été le premier signataire de la "Déclaration universelle du bien commun de la Terre et de l'humanité" en 2010.

Le GRUN considère le changement climatique comme l'un des principaux obstacles au développement du Nicaragua et l'un des principaux risques auxquels l'humanité est confrontée. Ainsi, la politique internationale et nationale a reflété cette première priorité du gouvernement, en défendant la position de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives, non pas comme des positions idéologiques mais comme des réalités objectives. Le monde entier exige que les pays riches et développés prennent des mesures en faveur du climat en réduisant radicalement les émissions et en augmentant le financement du climat pour les pays pauvres.

Le cadre juridique solide du Nicaragua s'accompagne de politiques publiques de protection et de soin de la Terre Mère et d'une activité permanente dans les domaines de l'atténuation, de l'adaptation, des pertes et dommages, du renforcement des capacités et des institutions. Sur la question de REDD+, le Nicaragua soutient les mécanismes qui lient l'adaptation et l'atténuation, les approches non marchandes, les avantages non liés au carbone, le respect des peuples autochtones à travers le principe du consentement libre, préalable et éclairé, et une vision des avantages multiples de la forêt.



Le Nicaragua dispose d'une politique nationale sur le changement climatique, ainsi que des politiques et des programmes fondés sur le modèle d'inclusion, de dialogue, de partenariat et de consensus avec le secteur privé, les travailleurs, les familles et les communautés, inscrit dans la Constitution du

Nicaragua, et visant à atteindre les objectifs dans le cadre du développement durable et du modèle socialiste de solidarité chrétienne, avec justice, liberté, égalité, solidarité et responsabilité sociale.

Le Nicaragua a également fait de gros efforts pour atteindre l'objectif de reforestation de 2,8 millions d'hectares. En outre, elle s'est engagée auprès du Fonds carbone coopératif (FCPF) à réduire ses émissions d'environ 11 millions de tonnes de gaz à effet de serre (GES) en cinq ans et à recevoir en retour une incitation positive de 55 millions de dollars. La

méthodologie et la technologie utilisées par le pays ont été approuvées au niveau international pour mesurer scientifiquement la capture des GES.

En mai 2020, 70 % de la matrice de production d'électricité est basée sur des sources renouvelables: solaire, éolienne, hydroélectrique, géothermique et biomasse. Par ailleurs, la couverture électrique est de 97,2% et l'objectif pour 2021 est d'atteindre 98,4%, après avoir été de 54% en 2007. (Nicaragua, 2020)

QUE PRÉCONISEZ-VOUS POUR INCITER LES BELGES, ET SURTOUT LES WALLONS, À DÉCOUVRIR LE NICARAGUA ?



Le Nicaragua est un pays qui a tout, des gens heureux, humbles, travailleurs, hospitaliers et surtout aimants de paix. Ses paysages naturels et diversifiés sont l'option pour toutes les préférences, depuis nos plages dorées du Pacifique, propices au surf, jusqu'à nos plages blanches aux eaux

cristallines des Caraïbes, en passant par les plus de 300 îlots situés dans l'un des plus grands lacs de la région, le Cocibolca, les 19 volcans qui peuvent être visités et les randonnées, nos villes coloniales, nos fêtes patronales, notre biosphère et nos réserves biologiques, notre climat tropical agréable toute l'année, notre gastronomie variée et la grande diversité culturelle d'un pays fier de partager avec les visiteurs sa culture, ses traditions, ses coutumes et son amour de la vie.

En plus de cela, le Nicaragua se distingue comme le pays le plus sûr de la région d'Amérique centrale, selon le rapport sur la compétitivité mondiale du Forum économique mondial, 2019, sans oublier que notre offre touristique est très accessible économiquement.

LE NICARAGUA EST EN 2016 LE PAYS LE PLUS ÉGALITAIRE D'AMÉRIQUE LATINE SELON LE FORUM ÉCONOMIQUE MONDIAL, DANS LA RÉPARTITION DES REVENUS ENTRE HOMMES ET FEMMES, QUELLE EST VOTRE ANALYSE DE L'ÉGALITÉ DES SEXES ?

Depuis 2007, le gouvernement a promu une politique claire et objective visant à autonomiser les femmes par leur participation directe à la sphère économique, de la ville à la campagne.

En commençant par l'établissement d'espaces d'attention directe aux femmes avec la création du Ministère de la Femme, les Commissariats de Police des Femmes, la loi 50/50, ainsi qu'un portefeuille de programmes et de projets visant la formation, l'accès au financement, à la terre, aux liens productifs et aux espaces de prise de décision, n'étant pas seulement une participation "pour respecter les quotas", mais

une réelle autonomisation, qui se reflète dans nos ministères, où actuellement la majorité de ses dirigeants sont des femmes.

Ces actions sont le résultat d'une réelle volonté politique qui a permis que, dans le dernier rapport publié par les Nations unies (ONU), le Nicaragua se positionne dans le premier rang d'une liste de 13 pays du monde où les femmes occupent 50 % ou plus des postes ministériels, ainsi qu'au cinquième rang mondial, dans le rapport mondial sur l'écart entre les sexes, produit par le Forum économique mondial (WEF, pour son acronyme en anglais).

LES ORDRES NATIONAUX DE RUBÉN DARÍO ET MIGUEL LARREYNAGA CÉLÈBRENT DEUX POÈTES : COMMENT LES ARTS, LA LITTÉRATURE ET LA CULTURE MARQUENT-ILS LA VIE DU NICARAGUA ?

Le Nicaragua est un pays qui, malgré une histoire marquée par des guerres, des invasions, des catastrophes naturelles, une dictature et un processus révolutionnaire, n'a pas été une raison suffisante pour mettre fin au don de pacifisme qui caractérise notre peuple. Nous avons appris à connaître notre histoire et nos processus et à apprendre de chacun d'eux, ce qui nous a donné un large sens de la bravoure et du courage, mais en même temps nous sommes des amoureux et des défenseurs de la paix, nous sommes un peuple pacifique.



Tel est l'esprit de la remise des Ordres nationaux Rubén Darío et Miguel Larreynaga, comme symbole de paix et de fierté pour ces grands personnages qui ont marqué et placé notre pays dans le domaine de la littérature, de la liberté du peuple et de la poésie à un niveau international. L'octroi de ces Ordres nationaux est une représentation et une invitation de notre gouvernement à continuer à œuvrer pour un monde plus solidaire et plus juste où la paix prévaut comme seul moyen de parvenir au bien-être des peuples du monde.

DANS LE DOMAINE CULTUREL, VOUS POUVEZ FAIRE UNE INSERTION À EL GÜEGÜENSE (CLASSÉ AU PATRIMOINE MONDIAL).

El Güegüense (également connu sous le nom de Macho Ratón) est un drame satirique et a été la première pièce de la littérature nicaraguayenne. El Güegüense est une synthèse de la fusion des cultures espagnoles et indigènes combinant théâtre, danse et musique, et est considéré comme l'une des expressions folkloriques et littéraires les plus distinctives de l'ère coloniale.



 Auteur Pasionyanhelo

 Licence CC BY-SA 4.0

El Güegüense est joué lors des fêtes patronales de San Sebastián à Diriamba (département de Carazo) ainsi que dans d'autres départements du pays. Le Güegüense est né quelque part entre Masaya, Carazo et Grenade. Il existe plusieurs théories sur

la date de sa naissance, mais on sait avec certitude que sa langue de représentation originale était le nahuatl local. La pièce a été présentée comme un théâtre de rue, sous le nez des autorités coloniales espagnoles civiles et militaires.

En raison de sa valeur culturelle, il a été déclaré par l'UNESCO en 2005 comme chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité. Dans le cadre de la sauvegarde, de la revitalisation et de la promotion culturelle à l'échelle nationale et internationale, El Güegüense fait partie des diverses richesses culturelles que nous partageons avec beaucoup de nos ambassades et missions dans le monde.

Depuis l'Ambassade nous avons le devoir et bien sûr le consentement de partager ce Patrimoine Oral et Immatériel de l'Humanité avec la population belge, nous avons récemment fait une donation des masques qui composent l'œuvre de El Güegüense au Musée International du Carnaval et des Masques de Binche, et notre objectif est de continuer à rendre visible et à faire connaître au peuple belge, à travers du matériel audiovisuel ou physique, la danse, la musique, l'histoire, l'œuvre théâtrale, les costumes et les masques de El Güegüense, fierté du Nicaragua.

La Maison de l'Amérique Latine

Ambassade de la société civile, espace d'expression d'idées et de culture, lieu d'information, d'éducation, d'accueil, de solidarité et d'échanges ...



INTERVIEW DE DAVID CUSATTO

Directeur de la Maison de l'Amérique Latine.

L'objet social de notre ASBL, la Maison de l'Amérique Latine, est de développer toutes les politiques de solidarité à l'égard du citoyen, latino ou non, de favoriser et de mettre en œuvre des processus d'intégration des primo-arrivants latino-américains. Enfin, la Maison de l'Amérique Latine s'efforce de faire connaître la culture et la réalité latino-américaine, promeut et développe tout échange interculturel sur le territoire du pays d'accueil, la Belgique. Ce sont les trois principes généraux qui dominent l'esprit de la Maison de l'Amérique Latine.

Pour bien comprendre la communauté latino et la constitution de celle-ci en association, il faut distinguer trois étapes de l'historique de notre migration et de notre organisation.

L'associatif d'Amérique Latine a commencé en 1974 par l'arrivée des réfugiés politiques en Belgique, particulièrement des Chiliens, des Argentins, des Uruguayens et des Brésiliens. Ce sont eux qui, d'abord, vont s'organiser grâce à l'accueil qui a leur été donné par une quantité de militants politiques belges avant de former des comités de solidarité.

Ensuite, cette dynamique a permis que les latino-américains s'insèrent davantage dans la société belge avant de lancer eux-mêmes leurs propres projets à partir de 1976.

Si, à cette époque, tous ces comités étaient organisés par les réfugiés politiques, il y avait des Belges qui y participaient directement que ce soit au sein de la Maison de l'Amérique Latine, du comité de solidarité interuniversitaire du Chili, de la maison Argentine Uruguayenne, etc ...

Ils ont ensuite créé une solide équipe sportive, en particulier l'équipe de football au sein de la communauté latino-américaine, qui était une manière assez intéressante de permettre à cette communauté de s'octroyer un outil

permettant de se divertir, de respirer et de s'occuper autrement que par la lutte politique.

La participation à ces activités sportives a également favorisé le rapprochement avec d'autres communautés et l'ouverture vers d'autres structures, partenariats et collaborations notamment issus de la communauté marocaine.



Vers les années 80-90, il y a une nouvelle immigration en provenance particulièrement de l'Équateur, ensuite de la Colombie et du Brésil. Ces gens-là, petit à petit, vont commencer à s'organiser et à créer des ASBL qui correspondent à un sentiment de reconnaissance nationale. À cela, il faut rajouter une troisième composante qui est la présence au sein de la communauté latino-américaine des églises protestantes. Elles sont créatives et fonctionnent sous forme de structure qui influence très directement une partie de la communauté latino-américaine.

Pour aller un peu plus en profondeur et mieux comprendre le phénomène de l'immigration latino-américaine et son organisation, nous devons apporter quelques précisions sur ces trois phases axiales.

La première, qui est celle des années 70-80, était composée par des réfugiés politiques avec un niveau de discussion de débats et de réflexion, un niveau de prise de conscience politique très important.

La deuxième est celle de l'arrivée d'une immigration financière, de nouvelles composantes avec des objectifs bien différents, avec des niveaux d'éducation très bas. La Maison de l'Amérique Latine a donc dû changer de politique puisqu'il fallait soutenir cette nouvelle composante migratoire sur des objectifs bien précis : reconnaissance, légalisation, aide et accompagnement social, etc.

Parallèlement à cela, il y a une nouvelle immigration qui commence à arriver, qui est, elle, beaucoup plus professionnelle. Ce sont des jeunes qui ont fini leurs études et qui migrent avec diplôme en main. Ils ont un profil professionnel et un niveau d'éducation beaucoup plus élevé. Ils ont des positionnements politiques et culturels différents. Ils sont, par exemple, très préoccupés par la question climatique et sont très critiques vis-à-vis du modèle de promotion économique actuel à qui ils reprochent, justement, d'être coupable de ce changement climatique. Par ricochet, ils ont une position

beaucoup plus écologiste et donc plus sociale mais, si on doit comparer, ils sont politiquement moins radicaux que la première génération que nous connaissions.

Face à l'évolution de cette immigration, la Maison de l'Amérique Latine, fondée en 1976, a dû s'adapter au fil du temps. Aujourd'hui, elle a pour objectif premier de faire connaître la culture latino en Belgique. Ensuite, elle tente d'inscrire les migrations latino-américaines dans un processus d'intégration critique dans le nouveau contexte social en Belgique. Pour ce faire, il y a des formules multiples, que ce soit par l'organisation des cours de français afin de permettre, de faciliter l'apprentissage du français langue étrangère aux primo-arrivants latino-américains et par la réflexion autour des thématiques qui traversent verticalement et horizontalement la société belge. Ces thématiques sont en lien avec les problématiques de l'intégration, du racisme, la problématique de la propreté, de l'insertion professionnelle, etc. Ce sont ces éléments qui aident

à pouvoir orienter le citoyen vers un processus de débat ouvert, l'invitant à prendre conscience et à se positionner par rapport à son nouveau contexte de vie.



Notre association fonctionne selon différents axes fondamentaux : D'abord, un axe davantage culturel s'est développé en actions à l'égard de toutes personnes qui s'intéressent à l'Amérique Latine et qui veut approfondir ses connaissances latino-américaines ici en Belgique.

Ensuite, un travail avec les familles de la communauté est réalisé, il s'agit de ce que l'on peut appeler "un processus d'intégration critique". Celui-ci, passe par l'apprentissage de la langue, par la cohésion sociale ... Cette intégration critique, nous la développons à travers l'action de l'éducation permanente dans l'organisation d'une réflexion autour de thématiques qui traversent la société belge. En somme, nous nous battons pour la construction d'un modèle de société plus juste, plus équitable et plus égalitaire.

**EXTRAIT DU SITE WEB
DE LA MAISON DE L'AMÉRIQUE LATINE**

"Il est hautement nécessaire de bien connaître l'Amérique latine qui occupe une place de plus en plus marquante dans l'humanité. Il conviendrait même d'apprécier davantage ce qui s'y fait : on ne connaît pas assez l'immense effort de civilisation et de progrès poursuivi par une vingtaine de nations comptant ensemble plus de cent millions d'habitants. Depuis un siècle, ces peuples ont édifié leur régime politique, étendu et perfectionné leurs établissements, créé des villes magnifiques et d'admirables voies de communication agricoles, minières, industrielles et commerciales".

Albert 1^{er} Roi des belges. Mai 1931

Malgré l'évolution sur le terrain et la multiplication des activités, la Maison a gardé intacts ses objectifs et son âme. Elle développe, dans un esprit de solidarité, de tolérance et de pluralisme créateur, des actions en faveur des droits humains, et plus particulièrement en faveur des minorités – indiens, noirs, péons, femmes, ... là-bas ; sans papiers ici – dans une perspective d'échanges mutuels et d'apports réciproques entre les Européens et les Latino-américains. Elle se veut représentative des courants culturels et politiques divers qui traversent la communauté latino-américaine de plus en plus présente en Europe et constamment désireuse de maintenir avec le pays d'origine, le lien culturel, social et politique.

Malgré les moyens limités dont elle dispose, la Maison s'est dotée d'une galerie d'exposition, d'une bibliothèque, d'un service d'accueil et d'information, d'un Bulletin de Liaison "CASA", et développe des services tels que le programme retour-emploi-sud, un service d'orientation juridique pour demandeurs d'asile, les cours de langues, les ateliers pour enfants, les cours de danses, une chorale et un atelier théâtre et un dynamique ciné-club.

Il n'est donc pas faux d'affirmer que c'est la Maison de tous les latino-américains qui vivent à Bruxelles et dans d'autres régions du pays, celle aussi des européens qui, d'une manière ou d'une autre, entretiennent des liens avec ce continent de plus en plus proche.

Carrefour des Cultures : 20 ans déjà !

En 2001, suite à un appel d'offres du Cabinet Detienne (Ecolo), l'Association des Ressortissants Congolais de Namur et l'asbl belgo-marocaine Marabel Culture & Dialogue introduisent conjointement un premier dossier portant comme titre : "Local commun pour synergie d'action".

En 2002, une deuxième demande vise à unir les actions respectives des deux associations vers un projet commun dénommé "Carrefour des Cultures".

Cette initiative est le fruit de réflexions et d'actions de deux expressions associatives et culturelles qui invitent à mettre en mouvement un dialogue autour d'une citoyenneté responsable et associative capable de faire fructifier en commun la créativité des deux imaginaires respectifs et la force de l'intelligence collective.

Depuis, les espaces de réflexion et d'action se sont ouverts à toutes et à tous. On y confronte des pratiques et des expériences, on y complète des visions, on y développe des projets, on y cherche à contribuer à la création commune d'un avenir pluriel et citoyen.

En somme, l'objectif consacré est de quitter l'associatif passéiste et passif pour s'élever vers une action associative solidaire et créative.

Cette année aurait dû permettre de célébrer conjointement le centenaire de la loi de 1921 sur les associations sans but lucratif, abrogée de manière surprenante au profit du Code des Sociétés, et le vingtième anniversaire de Carrefour des Cultures.

Faut-il rappeler que la crise sanitaire a dicté ses règles et ses contraintes nous obligeant à repenser notre calendrier.

Depuis 2020, il nous a paru intéressant de procéder à une radiographie des associations et de consulter celles et ceux qui les composent, les animent, les font vivre.

Où en sommes-nous aujourd'hui de ce qui a fait l'essence de l'engagement associatif ? Comment cet engagement a-t-il évolué, quelle est son histoire ? La volonté d'être acteur de transformation sociale est-elle partagée par toutes et tous au sein du monde associatif ? La professionnalisation de ce secteur, en en faisant une activité économique, a-t-elle conduit les associations à devenir moins combative ?



Nous avons entamé cette radioscopie de l'associatif dans le dossier du numéro 25 de PluriCité (septembre 2020) en mettant en perspective l'actualité avec une part de l'histoire du fait associatif.

Nous l'avons à nouveau rencontrée dans le dossier du numéro 26 de PluriCité (décembre 2020), en visant en particulier une réflexion sur la place de l'associatif au sein des plateformes et espaces de concertation.

En 2021, dans le climat confus du contexte pandémique, nous avons souhaité poursuivre la réflexion et inviter à nouveau les acteurs de l'associatif à échanger avec et à approcher le questionnement sur l'engagement et la professionnalisation.

De manière plus large, ce troisième axe de travail nous a conduit, en collaboration avec le Collectif 21 et le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique, à réaliser une enquête sous forme de questionnaire diffusé massivement parmi les acteurs du non-marchand.

L'enquête, par ailleurs, est toujours en chantier tout en espérant récolter un maximum de retours pour un traitement plus objectif.

Rappelons enfin que l'objectif de ces réflexions et de cette enquête est de contribuer à construire un espace qui permette à la société civile organisée dans sa diversité de proposer elle-même des réponses à ses problèmes, de situer les enjeux de la vie associative dans les contextes actuels, d'affirmer en toute indépendance la place spécifique des associations parmi les autres intervenants sociaux, politiques et culturels et de penser la société au travers des réflexions communes et des actions complémentaires et solidaires.

Quel plus beau cadeau d'anniversaire que de s'interroger avec vous sur ces enjeux de la vie associative évoqués plus haut pour en extraire un plaidoyer ?

Pour autant, ce plaidoyer pour la liberté associative ne peut nullement constituer une revendication à l'égard des décideurs et des politiques mais plutôt

une revendication qui interpelle l'associatif lui-même et le citoyen comme l'artisan de cette action politique. La liberté de l'associatif est un acquis de l'action collective mais non un octroi des décideurs ni un fait du prince. Approfondir cet acquis aujourd'hui, c'est relire ses actions, ses relations, son rapport à la société au travers de ses différentes composantes, sa complémentarité en interne mais aussi avec l'ensemble des acteurs et artisans de la chose publique.



Mais cet anniversaire et ces questionnements n'auront aucun sens si Carrefour des Cultures ne poursuit pas son action, si Carrefour des Cultures ne rencontre pas son public et ses partenaires et si Carrefour des Cultures ne consacre pas à son projet une place dans le débat de société ; en somme si Carrefour des Cultures n'honore pas son identité associative dans un esprit qui prône le questionnement continu.

Pour ses vingt ans, Carrefour des Cultures se propose donc de poursuivre le contrat à durée indéterminée passé avec vous : un **CDI** qui continue, avec votre concours, à mettre en avant la **Citoyenneté**, la **Démocratie** et l'**Interculturalité** et à repenser l'associatif sur les bases qui font de lui un acteur à part entière capable d'anticiper et d'accompagner les transformations de la société.

C'est ce que nous nous proposons de faire durant le premier semestre de 2022 pendant lequel nous vous présenterons les résultats de l'enquête dans une ambiance qui conjugue réflexif et convivialité.

Carrefour des Cultures

REMERCIEMENTS

L'associatif se cultive, se développe, se renforce à partir d'une volonté collective de ses acteurs pour réfléchir ensemble, élever une parole commune, se positionner dans le débat de société et honorer son engagement.

Pluricité, grâce à vos contributions multiples, a poursuivi les interrogations des uns et les questionnements des autres pour situer l'associatif aujourd'hui dans sa dimension militante et professionnelle.

Nous remercions des femmes et des hommes qui nous ont accompagnés dans ce troisième volet et qui, par leurs nuances et complicités, ont donné sens et réponses au but poursuivi.

Ces réflexions et expertises n'auront aucune portée si elles ne rencontrent pas le regard critique du lectorat seul susceptible de l'essaimer en vue d'une co-construction féconde et légitime.

Une quatrième étape permettra de présenter les résultats d'une enquête large portant sur l'engagement et la professionnalisation au sein du monde associatif réalisée en collaboration avec le Collectif 21 et le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique.

Cette présentation sera également l'occasion de réunir toutes celles et tous ceux qui souhaiteront poursuivre ce rêve associatif et jeter les bases d'un plaidoyer.

CHARTRE DE CARREFOUR DES CULTURES

La Citoyenneté, la Diversité et la Démocratie constituent les trois piliers de Carrefour des Cultures qui promeut l'idéal d'une société à la construction de laquelle toutes les composantes, toutes les diversités participeraient – ce qui constitue pour nous une condition nécessaire de la Démocratie.

Ainsi, dans cette approche, Citoyenneté, Diversité et Démocratie s'alimentent et se renforcent les unes les autres.

- Considérant que l'associatif est un terrain fertile pour cultiver les débats de société et élever les discours et pratiques capables d'accompagner les transformations de la Société ;
- Considérant que CDC est une initiative volontaire visant à apporter des éléments de réponse à ce défi central de l'action associative ;
- Considérant que le triptyque Diversité-Citoyenneté-Démocratie suscite une réflexion et un débat de société et invite à une implication continue de tous les acteurs ;
- Considérant que l'intégration est un processus individuel, mutuel et collectif qui implique la participation à la vie économique, culturelle, sociale et politique ;
- Considérant que la politique de l'immigration doit s'écarter de toutes les visions réductrices qui mettraient l'accent sur la procédure d'admission/refoulement, sans se soucier des vrais problèmes des personnes venues d'ailleurs ;
- Considérant qu'on ne peut mesurer la Démocratie qu'à l'aune de l'interaction entre citoyens et Espace Public, dans un mouvement continu, et de la capacité d'impliquer toutes les composantes de la société et du respect de la voix des minorités ;
- Considérant que la Diversité culturelle se devrait d'être appréciée comme une source d'enrichissement et d'émancipation de l'individu, de la communauté et de la Société ;
- Considérant que l'égalité des genres doit se conjuguer avec celle des droits ;
- Considérant que le bien-être collectif est un idéal qui ne peut être concrétisé que par une justice sociale et par l'égalité des droits ;
- Considérant que la liberté d'expression est un droit inaliénable et une responsabilité des médias mais aussi des citoyens ;
- Considérant que le rôle prépondérant des médias dans nos sociétés modernes nécessite une vigilance, un contrôle, un esprit critique de l'ensemble des citoyens à leur égard ;
- Considérant que les relations entre les peuples et les cultures ne peuvent être bénéfiques que si elles reposent sur l'équité sans aucune hiérarchie ni domination ;
- Conscient de l'étendue de ces thématiques et enjeux, soucieux d'honorer son engagement associatif et citoyen, Carrefour des Cultures s'efforce de mettre ces objectifs en mouvement continu et invite femmes et hommes à le rejoindre pour ce faire.

Carrefour des Cultures se propose donc de :

- Contribuer au développement d'une mondialisation qui corresponde à un dépassement des nationalismes, au progrès vers un réel universalisme intégrant toutes les diversités et favorisant leur métissage et non à une simple généralisation des échanges de marchandises aux profits des plus favorisés.
- Favoriser la solidarité, la coopération internationale et un développement, notamment culturel, respectueux de l'homme et de l'environnement.
- Promouvoir le développement d'une citoyenneté créative intellectuellement et active socialement, condition nécessaire aux choix sociétaux cohérents.
- Stimuler la réflexion sur les alternatives ou sur les compléments à la Démocratie, en créant des espaces de débat favorisant l'intelligence collective rassemblant des participants de toutes origines, culturelles et/ou sociales.
- Mettre en avant les droits de la personne et des communautés. En particulier : le droit à la liberté de pensée et d'expression ; le droit à vivre sa culture et sa religiosité dans de bonnes conditions ; le droit à la satisfaction réelle des besoins matériels de chacun ; le droit de vivre dans un environnement à la fois sain et humain ; le droit de tous à voyager, notamment pour quitter des situations tragiques ; le droit des pays fragilisés à la justice dans les rapports économiques internationaux.
- Favoriser, accompagner, outiller la lecture critique des médias ; promouvoir l'introduction de davantage de diversité culturelle dans la sphère médiatique ; contribuer à l'investissement des citoyens dans le domaine des médias, notamment dans leur création.
- Favoriser la collaboration, la visibilité, l'échange et le débat au sein de la société civile organisée ; contribuer au développement de plaidoyers et à leur mise en valeur face aux décideurs ; promouvoir un contrôle du politique par les citoyens.

JE SOUTIENS L'ACTION DE CARREFOUR DES CULTURES

Seule l'action en commun peut apporter des transformations durables et adaptées à nos besoins individuels et collectifs.

Pour ce faire, je choisis de rejoindre Carrefour des Cultures et je souscris à sa Charte.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Centre d'intérêt :

.....
.....
.....

Thématiques préférées : *(biffer la mention inutile)*

- Démocratie
- Diversité
- Citoyenneté
- Interculturalité

À renvoyer par poste ou par mail à :

Carrefour des Cultures ASBL
Avenue Cardinal Mercier, 40
5000 Namur
jeanmarie.delmotte@carrefourdescultures.org



CarrefourdesCultures
Des singularités
pour une citoyenneté plurielle

20 réflexions
actions
ans partages
diffusions

Notre engagement :
un CDI

Citoyenneté
Démocratie
Interculturalité